This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

681.6
Lon

presented by Mr Francis C Bickley

1923

302122220E

681.6
Lon

presented by Mr. Francis C Bickford
1923

302122220E

MÉMOIRES

SUR

LA CHRONOLOGIE

ET L'ICONOGRAPHIE

DES ROIS PARTHES ARSACIDES

MÉMOIRES

SUR

LA CHRONOLOGIE ET L'ICONOGRAPHIE

DES

ROIS PARTHES ARSACIDES

PAR

ADRIEN DE LONGPÉRIER

Conservateur des Antiques du Musée du Louvre.

OUVRAGE ACCOMPAGNÉ DE 18 PLANCHES GRAVÉES

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,
DE L'ÉCOLE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, ETC.
28, rue Bonaparte, 28

1853-1882

L'histoire des Parthes, de ce peuple qui, suivant l'expression d'un écrivain latin, semblait s'être partagé le monde avec Rome (1), et qui pendant cinq siècles combattit, la plupart du temps avec avantage, contre les rois successeurs d'Alexandre et contre les empereurs, serait, si nous la possédions complète, encore pleine d'intérêt pour nous. On voudrait pouvoir étudier dans tous leurs détails les annales de cette nation guerrière qui joua un rôle si considérable dans la lutte perpétuelle de l'Europe et de l'Orient, lutte dont les conquêtes de Xerxès et d'Alexandre, les guerres parthiques de tant de généraux romains et d'empereurs, les croisades, et jusqu'à nos expéditions de la fin du siècle dernier, sont autant d'épisodes.

Malheureusement le temps n'a pas respecté l'histoire des Parthes. Des écrits d'Apollodore d'Artamita, d'Arrien de

(1) Parthi, penes quos, velut divisione orbis cum Romanis facta, nunc Orientis imperium est, etc. JUSTIN, *Hist.*, lib. XLI, 1.

Nicomédie, de Polyænus de Sardes, du médecin Callimorphus, de Posidonius d'Apamée, de Démétrius de Sagalassus, de Calpurnianus de Soli, de cette histoire qu'au dire de Plutarque avait composée Artavasde roi d'Arménie, du récit des campagnes d'Antoine rédigé par Dellius, il ne nous est rien resté que les titres, ou des fragments sans importance.

C'est donc dans l'histoire romaine, elle-même si mutilée par les siècles, que l'on a dû chercher quelques témoignages pour reconstruire l'histoire des Parthes. Trogue Pompée, Tacite et Dion Cassius, auxquels il faut joindre Josèphe, nous fournissent en effet un secours efficace pour composer un cadre dans lequel viennent se grouper de petits détails empruntés à Tite-Live, à Cicéron, à Suétone, à Plutarque, à Lucien, à Pline le jeune, à Spartien, à Aurélius Victor, à Hérodien, à Zonaras. Mais cette mosaïque, avec quelque patience qu'elle soit composée, ne produit qu'un résultat bien imparfait. Aussi a-t-on naturellement songé de bonne heure à faire intervenir des documents qui, partout où ils sont mis en usage, apportent avec eux des éléments de certitude; on comprend qu'il s'agit des médailles. Cependant, lorsque Vaillant pensa à employer les monnaies dans son *Arsacidarum imperium*, la numismatique était encore dans l'enfance; le nombre des monuments faisait défaut autant que la critique; il en est donc résulté qu'avec la meilleure volonté du monde, Vaillant n'a réussi qu'à introduire dans l'histoire d'assez graves erreurs qui ont subsisté longtemps après lui.

Un demi-siècle plus tard, Pellerin publiait beaucoup de monnaies parthes inédites, et faisait faire un pas à la question en appliquant au classement de ces monnaies des

notions chronologiques fort supérieures à celles que Vaillant avait admises. Néanmoins, telles étaient les difficultés qui enveloppaient encore ce sujet, que l'abbé Barthélemy, qui s'en est occupé, n'est point parvenu à y faire pénétrer cette vive lumière dont il a éclairé tant d'autres points de la science historique. Le docte Eckhel aussi a trouvé la numismatique des Parthes rebelle à sa profonde sagacité, si rarement en défaut. Visconti, le premier, a donné, dans son *Iconographie grecque,* un travail où la numismatique des Arsacides est traitée d'une manière sérieuse et féconde, et qu'auraient dû plus souvent consulter ceux qui se sont livrés à l'étude de l'histoire ancienne.

Toutefois, la grande érudition de l'illustre antiquaire, son génie archéologique, cette lucidité de conception dont il a fourni tant de preuves, ne pouvaient suppléer à l'absence de certains monuments; et depuis la publication de l'Iconographie, c'est-à-dire depuis plus de quarante ans, de nombreuses découvertes de monnaies inédites sont venues solliciter le zèle de nouveaux interprètes.

En 1841, M. Lenormant, tout en reconnaissant que « la numismatique des rois grecs n'offre pas de problème plus difficile à résoudre que le classement des médailles arsacides, jusqu'au treizième roi parthe inclusivement, » ne s'en est pas moins courageusement mis à l'œuvre, et le résultat de ses savantes recherches se trouve consigné dans les *Nouvelles Annales de l'Institut archéologique.* Dans un temps où le blâme jouit à peu près absolument du droit de paraître sincère, il est assez difficile de rendre justice aux travaux d'un auteur vivant. Je ne louerai donc point ici le mémoire de M. Lenormant; mais du moins dans le cours de mon ouvrage

je m'appuie sur les données si utiles qu'il contient. J'ai eu aussi bien souvent l'occasion de citer les *Recherches sur la numismatique arsacide* que M. de Bartholomaei a publiées en 1848 à Saint-Pétersbourg, œuvre d'un antiquaire rempli d'expérience et de zèle.

Depuis longtemps j'avais réuni les empreintes et la description d'une quantité assez considérable de monnaies des rois parthes, en m'attachant surtout à recueillir les dates que portent ces monuments, dates qui se composent, comme on le sait, de l'indication de l'année et du mois, et qui, par conséquent, offrent un degré d'exactitude extrêmement précieux. Muni de ces documents incontestables, j'ai tenté de les mettre en regard des textes anciens relatifs aux Parthes, et c'est le produit de cette confrontation que je livre aujourd'hui au public studieux.

On ne me supposera pas la prétention d'avoir composé une Histoire des Arsacides, qui, je dois l'avouer, ne me paraît pas encore possible. Nous ne connaissons pas même le quart des monnaies qui seraient nécessaires pour établir la chronologie des Parthes avec une entière précision à partir du XV^e^ Arsace, qui le premier a adopté un système régulier de notations mensuelles. Mais il n'est pas sans utilité de signaler aux voyageurs les besoins de la science, et de leur fournir un guide qui leur permettra de diriger leurs investigations avec une méthode qui a manqué à la plupart de ceux qui ont visité la Perse. D'ailleurs le nombre considérable de pièces inédites que je puis dès aujourd'hui faire connaître méritait d'être l'objet d'une publication spéciale. Outre les variétés nouvelles de monnaies appartenant à des princes déjà représentés dans la numismatique, je décris des monnaies frappées

par les rois Camnascirès, Pacorus I, Tiridate II, Phraatace, Orode II, Sinacès, Vardane II, Vologèse II, Artaban IV, Mithridate V, Artaban V, et Artavazd. Il ressort encore de ce travail, que les monuments numismatiques connus jusqu'à présent s'accordent d'une façon très-remarquable avec le texte des auteurs grecs et latins. Les grandes divergences qui avaient été plusieurs fois signalées proviennent presque toujours de l'interprétation des modernes, qui ont souvent, de leur propre autorité, substitué des noms à d'autres, ou corrigé des mots qui n'avaient nullement besoin de cette émendation. Par exemple, les médailles nous démontrent que, vers la fin du I^er^ siècle de notre ère, l'empire des Parthes proprement dit était divisé en plusieurs royaumes, à peu près sans doute comme le fut la France après Clovis. Les écrivains modernes ne se sont point aperçus de ce fait capital, et ils ont vu des erreurs dans les textes où, pour la même époque, on trouve mentionnés des rois différents. Je ne dirai rien des auteurs arméniens, que je n'ai pu consulter dans l'original, si ce n'est que les grandes espérances que Fréret fondait sur leur intervention dans l'histoire des Parthes (1) ne me paraissent pas justifiées par l'usage qui en a été fait jusqu'à présent.

Un autre résultat de mon travail que je ne crois pas dépourvu d'intérêt, c'est le déchiffrement des légendes parthiques en caractères araméens qui se trouvent sur les drachmes des rois Mithridate V, Vologèse IV, Vologèse V, Vologèse VI, Artaban V, et Artavazd. Le seul *mot* que renferment ces légendes, outre le nom propre, est le titre de *roi*,

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. XIX, p. 104 sq.

écrit *malka*, comme sur les monnaies sassanides. C'est peu de chose qu'un mot sans doute ; mais il ne faut pas oublier que M. Quatremère a été conduit par diverses considérations à penser que le pehlvi, la langue des Sassanides, était aussi la langue des Parthes (1).

On tire encore de la connaissance des médailles quelques indications sur la religion des Arsacides, sujet des plus obscurs. Quant à leur état politique, il faut être très-sobre de conclusions.

Je l'ai déjà dit, je n'ai d'autre désir que de fournir à ceux qui voudront plus tard écrire l'histoire des Parthes des documents dignes de confiance ; et, dans ce but, j'ai scrupuleusement examiné les textes et les monuments originaux, sans m'en rapporter aux renseignements des modernes, hormis dans un petit nombre de cas exceptionnels, où j'ai trouvé des garanties toutes particulières. On ne rencontrera donc point dans mon ouvrage certaines dates qui sont consignées dans quelques catalogues numismatiques plus ou moins récents : l'expérience démontre qu'entre toutes les erreurs, les pires sont celles que l'on emprunte. J'ai tenu aussi à joindre à mes descriptions des dessins très-fidèles, me rappelant ce mot de Tacite : *primi in omnibus prœliis oculi vincuntur*. Il est certain que le lecteur ne peut suivre une argumentation qui bien souvent a pour base des distinctions iconographiques, si l'on ne met sous ses yeux des copies fort exactes des monuments dont on lui parle.

Je n'ai pas discuté de nouveau l'origine et le point de départ de l'ère adoptée par les Parthes. Les faits matériels en

(1) *Journal des Savants*, 1840, p. 344.

disent plus à cet égard que tous les raisonnements possibles. Alors que les dates numismatiques étaient encore rares, on pouvait hésiter entre plusieurs opinions; mais aujourd'hui on ne saurait méconnaître que l'ère des Séleucides satisfait seule aux conditions qui résultent de la répartition, entre un grand nombre de souverains, de monnaies dont l'ordre demeure fixé en plusieurs points par des noms bien déterminés.

Dans le calendrier numismatique dont je publie quelques fragments, j'ai fait commencer l'année par le mois Xanthicus, parce qu'au moyen de ce système les monnaies se trouvent rangées conformément aux indications que nous fournissent leur style et leur type. Il est certain que les découvertes futures pourront nous servir à trancher la question définitivement. Lorsque l'on possédera des monnaies frappées dans tous les mois de quelques années pendant lesquelles ont eu lieu des changements de règne, on saura parfaitement dans quel ordre ces mois doivent être placés. Fréret a dit: « Nous ne savons pas avec certitude quelle forme d'année employaient les Parthes, mais il est probable qu'ils adoptèrent celle des Persans (1). » Or, il est avéré que l'année de Djemschid commençait avec l'équinoxe du printemps. Il en était de même chez les Juifs; le mois Xanthicus, que nous nommons Nisan, dit Josèphe, est le premier de l'année (2). On peut sans témérité croire que les peuples de la Perse auront, sous le gouvernement des Parthes, conservé l'année des Achéménides, pour laquelle ils ont toujours eu un religieux

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, tom. XIX, p. 104.

(2) *Ant. Jud.*, X, 3, 5.

attachement, puisque même encore aujourd'hui, malgré leur conversion à l'islamisme et l'usage qu'ils font de l'année vague des Arabes, ils n'ont pas cessé de célébrer le *norouz* à l'équinoxe vernal.

Dans un temps qui n'est pas bien éloigné sans doute, les collections de monnaies parthes deviendront plus nombreuses et plus riches. On reconnaîtra que ces monuments ne doivent pas seulement élucider les questions que soulève l'histoire orientale, mais qu'à l'aide des dates qu'ils présentent, ils peuvent servir à contrôler les annales des peuples de l'Occident qui ont été en relations avec les Arsacides.

Les voyageurs et les archéologues réunissant leurs efforts pour atteindre ce but si désirable, on pourra répéter sans exagération ces paroles de Vaillant, qui, à coup sûr, devaient, il y a plus d'un siècle, paraître prématurées: *Quoties Arsacidarum regum deest nobis historia, toties eorum numismata supplere abunde possunt* (1).

(1) *Arsacid. imperium*, 1725, p. 335.

EXAMEN

DES TÉTRADRACHMES

FRAPPÉS

PAR LES ROIS PARTHES ARSACIDES;

NOUVELLE ATTRIBUTION DE MONNAIES DE CETTE CLASSE A DIVERS ROIS.

Lorsqu'il y a douze ans, je me suis occupé de la numismatique des rois Arsacides, j'avais pour objet principal de classer d'une manière régulière les drachmes frappées par les derniers rois de la dynastie parthe, depuis le règne de Vardane Ier jusqu'à l'avénement des Sassanides (1). Ces drachmes étaient pendant fort longtemps restées confondues sous le titre de *monnaies incertaines;* on semblait avoir renoncé à leur étude et désespéré de leur arrangement, probablement parce que quelques-unes d'entre elles sont d'une

(1) *Examen des médailles d'Artaban IV, et coup d'œil sur la numismatique des onze derniers rois parthes arsacides.* Revue numismatique, 1841, t. VI, p. 245 et suiv., pl. XII.

fabrique barbare, comme si la barbarie même n'avait pas ses degrés, ses variations, dont l'appréciation attentive fournit le moyen d'établir une classification.

Il était cependant facile de remarquer la grande différence de travail qui existe entre les tétradrachmes et les drachmes des Parthes, différence qui devient sensible à partir du règne d'Orode I^er^, et qui tient sans doute à ce qu'on apportait plus de soin dans l'exécution des coins destinés à marquer les monnaies de grand module, pendant que la gravure des drachmes était abandonnée à des artistes subalternes. La différence du travail est telle en effet, par exemple, dans le rendu de la barbe et des cheveux, que l'on serait tenté au premier abord de croire que ces drachmes n'appartiennent pas aux souverains représentés sur les tétradrachmes; et cependant le bon sens indique qu'il n'en peut être ainsi. Car on ne peut admettre l'existence de deux dynasties parallèles dont l'une n'aurait émis que des multiples de la drachme, tandis que l'autre s'en serait constamment tenue à l'unité monétaire. J'ai pensé que nous avions un fort bon moyen pour résoudre cette difficulté. Les *drachmes* de Vonones I^er^, de Gotarzès, et de la reine Musa, femme de Phraate IV, portent les noms de ces personnages. En comparant ces drachmes si nettement déterminées avec les *tétradrachmes* frappés par les mêmes princes, on juge parfaitement de quelle nature est la dissemblance que présentent ces monnaies. On a là sous les yeux des effigies exécutées d'après les mêmes modèles ; on reconnaît sur l'une et l'autre espèce de monnaie les mêmes traits diversement interprétés, et on peut établir, d'une façon tout à fait rigoureuse, par quels procédés différents les artistes ont exprimé des images identiques.

En tenant compte de cette donnée, on peut rapprocher toutes les autres drachmes, qui sont anonymes et sans dates, des tétradrachmes, qui ne portent pas tous des noms, à la vérité, mais qui du moins ont reçu l'indication de l'année dans laquelle ils ont été frappés. En 1841, cette opération délicate était moins facile qu'elle ne l'est devenue, parce que les drachmes condamnées à porter le titre d'incertaines étaient, pour cette raison même, peu recherchées, et en petit nombre dans les collections. Il n'en est plus ainsi, et les drachmes sont à la fois appréciées et classées par les numismatistes. Je dispose d'ailleurs maintenant d'un autre moyen de critique pour les drachmes des second et troisième siècles. La lecture des légendes parthiques que portent un certain nombre de ces monnaies vient contrôler de la manière la plus efficace les attributions que la comparaison des effigies avait permis d'établir. Non-seulement on pourra lire actuellement *Vologèse* au revers des drachmes que j'avais données aux trois derniers rois de ce nom, mais on aura encore, comme *criterium*, les noms de *Mithridate,* d'*Artaban*, et d'un *Artavazde* qui fut probablement le fils du roi détrôné par Artaxerce, fils de Papec. Ces premiers résultats, tout en étant de nature à donner confiance dans les anciennes attributions qu'ils confirment, nous font entrevoir dans un avenir prochain des progrès considérables, sur lesquels on n'avait pu compter jusqu'ici. On en trouvera l'exposé dans le mémoire consacré à l'étude des drachmes.

Un antiquaire extrêmement habile et qui a fait une étude approfondie de la numismatique orientale des temps anciens, M. le colonel J. de Bartholomaei, associé correspondant de la Société des antiquaires de France, à Saint-Pétersbourg, a

publié, en 1848, un mémoire très-important, sous le titre de *Recherches sur la numismatique arsacide* (1). Le savant officier apprécie mon système de classification des drachmes avec tant de bienveillance, que j'oserais à peine renvoyer le lecteur à son travail, si les intérêts de la science ne devaient pas l'emporter sur toute autre considération. D'ailleurs les résultats de mes propres recherches, auxquelles M. de Bartholomaei veut bien accorder une entière approbation, n'occupent qu'un petit espace dans un mémoire consacré à l'examen des monnaies de toute la dynastie, et qui laisse bien loin en arrière ma notice de 1841. C'est ainsi que, pour ne parler que des rois dont je me suis occupé, M. de Bartholomaei publie des drachmes d'Artaban III, de Vononès II, de Pacorus, et qu'il répartit avec beaucoup de soin, entre dix-huit rois, cinquante-quatre monnaies de bronze, dont une notable portion était restée inédite. J'aurai plus loin à parler des heureuses découvertes que la numismatique arsacide doit à M. de Bartholomaei pour les temps antérieurs à Arsace VI, Mithridate Ier.

J'avais aussi, toujours dans la même notice de 1841, fourni des renseignements chronologiques tirés des dates que portent les tétradrachmes des onze derniers rois alors connus, depuis Vardane Ier jusqu'à Vologèse V. Le savant éditeur des œuvres posthumes de Saint-Martin, M. Félix Lajard, a fait à ces renseignements l'honneur de les consigner dans un tableau qui fait partie des notes et additions dont il a enrichi les *Fragments d'une histoire des Arsacides*, imprimés en 1850.

Les dates que j'ai recueillies sur les monnaies constituent

(1) *Mémoires de la Société impériale d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg*, publiés sous les auspices de cette société, par B. de Koehne, 1848, t. II, p. 1 à 80, et pl. I à VII.

les éléments de critiques les moins contestables; et si elles ne donnent pas toujours des résultats définitifs, comme lorsque, par exemple, il reste des lacunes entre deux règnes, il arrive aussi quelquefois, par exemple, pour les règnes des Arsaces XXV, XXVI et XXIX, des Arsaces XXXII, XXXIX, XL et XLI (1), que les dates se succèdent sans intervalle, et que par conséquent il n'y a plus de doutes à concevoir, ni de variations à admettre.

Assurément, si M. Toby Prinsep avait connu, je ne dis pas mon tableau chronologique imprimé en 1841, mais les monnaies mêmes qui y sont indiquées, il n'eût pas, trois ans plus tard, donné, dans l'ouvrage intitulé *Note on the historical results deducible from recent discoveries in Afghanistan*, une liste chronologique des règnes parthes si incompatible avec l'existence des monuments numismatiques déjà publiés ou réunis dans les grandes collections. Ainsi, il fait commencer le règne de Gotarzès en l'an 47 de Jésus-Christ, tandis que l'on connaît des monnaies de ce roi frappées en 45 et en 46; et il indique l'année 49 comme la première du règne de Vononès II, bien que Gotarzès frappât encore des monnaies en l'an 50. M. Toby Prinsep donne au règne de Vologèse Ier une durée de trente-trois ans (de 52 à 85 de Jésus-Christ); mais, sans parler des tétradrachmes que j'attribue à Volo-

(1) Les chiffres ordinaux employés ici sont ceux qui résultent de la nouvelle liste chronologique que nous avons dressée. Vaillant, qui rangeait parmi les rois parthes Mnaskirès et un Monnesès, qui a été depuis restitué à la Characène, ne comptait que 29 Arsaces, y compris le dernier Artaban. Visconti, tout en supprimant Monnesès et Artaban, portait à 30 le nombre des Arsacides, outre Méherdate, auquel il n'a point donné de numéro d'ordre. Mes recherches m'ont amené à reconnaître 43 Arsaces. Il est bon d'observer que l'antiquité ne nous a légué aucune liste de ces princes.

gèse II, fabriqués depuis l'année 62 jusqu'à l'année 67, nous connaissons des tétradrachmes de Pacorus II et de Vologèse III, dont la série commence à l'an 77.

Suivant M. Prinsep, le règne de ce même Pacorus ne commencerait qu'en 99, pour finir en l'année 115; et cependant nous connaissons des monnaies de Chosroès qui portent la date correspondante à l'an 111, et d'autres qui vont jusqu'à l'an 127.

M. Prinsep ne mentionne plus, pour terminer la dynastie, que trois princes : Vologèse II (an 160 à 194), Vologèse III (195 à 214), et Artaban (215 à 235).

Les monnaies fournissent des résultats bien différents; ainsi nous avons trouvé : Vologèse III (années 77 à 148); Vologèse IV (148 à 190); Vologèse V (190 à 208), et enfin Vologèse VI (208 à 221); sans compter ici le tétradrachme portant la date 227, frappé, comme nous le croyons, par un des fils d'Artaban V. Toutes les monnaies que je viens de citer en dernier lieu portant les noms des princes qui les ont fait frapper, il est impossible d'élever la moindre objection contre les résultats que nous obtenons de leur examen. M. Lajard, en inscrivant mon nom en tête de la colonne de dates qu'il a tirées de ma notice, me fait véritablement une trop grande part, puisque je n'avais alors eu la peine d'établir aucun système, de discuter aucun texte, de supputer aucun laps de temps vaguement indiqué par les auteurs. Le seul soin qu'il m'ait fallu prendre a été de bien lire les noms et les dates sur des monuments quelquefois fort altérés par les siècles, et aussi de distinguer attentivement les caractères de physionomie de chaque roi, de façon à reconnaître où finissent et commencent les règnes, lorsque j'avais affaire à des

monnaies qui ne présentent que le nom banal d'Arsace. En effet, les notes numériques qui accompagnent le type des revers n'ont de valeur qu'autant qu'on les combine avec d'autres éléments de distinction qui ressortent de l'appréciation des portraits et des sujets figurés sur la seconde face. Les dates ne serviraient qu'à établir l'âge relatif des médailles à partir d'une ère commune ; mais, pour en tirer la connaissance de la durée des règnes, il faut donner la plus grande attention à l'effigie royale ; autrement on tomberait dans le même abîme que Sestini, qui, s'étant d'abord fait un système historique sur la chronologie des rois parthes, et ne tenant compte, ensuite, que de l'adaptation des dates à ce cadre tracé d'avance, pour répartir les monnaies entre les divers rois, n'a quelquefois réussi qu'à embrouiller la question, et à bouleverser les documents patiemment amassés par ses prédécesseurs (1).

Veut-on se faire une idée de l'état où se trouvait la numismatique des Parthes, il y a vingt-cinq ans ? que l'on consulte l'Histoire des Arsacides de M. Saint-Martin.

« Aucun écrivain grec, dit ce savant orientaliste, ne nous a laissé une liste des rois arsacides. Les listes que les savants modernes ont composées sont le résultat des travaux entrepris par eux, pour éclaircir et coordonner les divers fragments arrivés jusqu'à nous des ouvrages qui traitaient de

(1) Sestini, supposant que les tétradrachmes arsacides portaient la date d'une ère particulière qui commencerait en l'an 300 avant Jésus-christ, se trouve en avance de onze ans et neuf mois pour toute sa classification, et conduit à diviser entre plusieurs rois les monnaies d'un seul, et à réunir sous le nom d'un même prince des monuments qui présentent des effigies fort différentes. V. *Lettere e dissertazioni numismatiche sopra alc. medagl. rare della collez. Ainslieana*, 1789, t. II, p. 60, sq.

leur histoire. Ils s'en sont tirés plus ou moins heureusement, sans avoir toutefois fixé avec précision le plus grand nombre des points de la chronologie, et sans avoir pu même déterminer la succession des rois. Les médailles grecques, dont beaucoup d'antiquaires ont cherché à faire usage, ne peuvent pas être d'un grand secours pour cet objet, parce que, à peu de chose près, *elles sont toutes semblables*, et que les princes qu'elles représentent portent, presque tous, le nom générique d'Arsace. Quelques-unes seulement, sur lesquelles on lit le nom de Vologèse, ou plutôt de Bolagasès (1), ont contribué à jeter quelque jour sur la chronologie des Arsacides. On en connaît d'autres, qui offrent l'effigie et le nom de Sanatrœcès (2), de Gononès (3), de Gotarzès, ou enfin de Pacorus. Quoique Vaillant, Pellerin, Eckhel, Fréret, Barthélemy, et, plus heureusement qu'eux tous, MM. Visconti et Tychsen, se soient servis de celles de ces médailles qui portent des dates incontestablement tirées de l'ère des Séleucides, elles ne leur ont été que d'un médiocre secours, malgré la sagacité qu'ils ont apportée dans leurs investigations. Tous les efforts de ces savants n'ont abouti qu'à des conjectures ingénieuses, qui ne nous offrent pour résultat,

(1) On verra plus loin que ce nom est écrit ΟΛΛΓΑΣΗΣ et ΟΛΟΓΑΣΗΣ; je ne relève ce détail que pour montrer que M. Saint-Martin n'avait pas examiné les médailles mêmes, et s'en était tenu à l'inspection d'anciennes gravures. Le témoignage de l'éminent érudit est si important à tant d'égards, que, dans un travail où je me trouve souvent en désaccord avec lui, j'ai besoin de bien établir qu'il n'avait pas eu le temps de faire une étude suffisante des monuments numismatiques.

(2) M. Lenormant a démontré le premier que ce nom n'existait pas sur les monnaies. V. *l'Institut*, 1840, p. 7 et 22. — *Nouvelles Annales de l'Institut archéol.*, t. II, p. 197.

(3) On lit sur les monnaies ΟΝΩΝΗΣ; et dans Tacite, Vononès. Les monnaies bactriennes nous fournissent le nom ΟΝΩΝΗΣ.

jusqu'à présent, que des dates assez probables, mais non suffisamment déterminées (1). Les numismates connaissent le travail barbare des médailles arsacides, et savent qu'*on a peine à discerner la forme des lettres* (2), ainsi que les traits qui pourraient faire distinguer les uns des autres les princes que représentent ces médailles, lorsqu'ils portent le même nom; les numismates ne seront donc pas surpris de ce que nous avançons. *Fût-il possible de déchiffrer ces mõnnaies*, on sent que ce moyen serait encore fort insuffisant pour fixer la succession des rois parthes, malgré même le secours des dates; car on comprend facilement quel faible degré d'importance il est permis d'attacher à des signes aussi fugitifs que les ressemblances qu'on croirait reconnaître entre des têtes représentées avec si peu de soin. Chez nous où l'art monétaire est porté à un très-haut degré de perfection, on pourrait sans inconvénient se servir d'un pareil moyen de critique; mais ici ce n'est pas le cas: les mêmes noms et, à peu près, les mêmes titres se voient presque constamment sur les médailles arsacides, et il est impossible d'en tirer parti; car pour qu'on pût, d'après la série des dates, attribuer à tel ou tel prince une médaille quelconque, il faudrait avoir ce qui nous manque, c'est-à-dire posséder une liste exacte des rois

(1) Hardouin s'est montré plus sceptique encore; il soutenait qu'il n'y avait pas de dates grecques sur les monnaies arsacides, excepté sur celle de Vologèse. *Chronol. vet. test.*, p. 610.

(2) Il est bien évident que l'habitude de la paléographie numismatique est nécessaire lorsqu'on veut lire les légendes des monnaies parthes, comme les légendes de toutes les monnaies antiques. Mais encore est-il permis d'affirmer que la lecture des monnaies parthes est, la plupart du temps, plus facile que celle des tétradrachmes athéniens, qui portent des noms de magistrats. Oserait-on employer le mot *barbare* en parlant de la monnaie d'Athènes?

dont on cherche à fixer la chronologie par le secours de ces mêmes médailles. Avec ce secours, il nous serait encore fort difficile d'affirmer qu'une pièce appartient au prince qui régnait à la date qu'elle porte, etc. (1). »

Je n'ai pas été arrêté, en rapportant cette condamnation si longuement motivée des services que peut rendre la numismatique, par la crainte d'enlever quelque autorité aux résultats que j'ai offerts au public. J'ai seulement voulu montrer combien la connaissance pratique des monuments de l'antiquité est nécessaire aux écrivains qui s'occupent d'histoire, et combien la science archéologique a fait de progrès. Il faut dire aussi que M. Saint-Martin n'avait jamais publié les lignes que nous transcrivons ici.

D'ailleurs M. Lenormant nous a déjà prouvé qu'on pouvait en appeler du jugement prononcé par cet érudit; et son *Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides* s'appuie précisément sur la distinction fort rationnelle des effigies et des titres.

La lecture des légendes gravées sur les monnaies parthes, la détermination du portrait des rois, pouvaient paraître *impossibles* et chimériques à un philologue absolument étranger à l'étude des antiquités (2); mais il ne faut cependant pas que ces opérations tout empiriques soient d'un accès bien difficile, puisque nous voyons journellement des collectionneurs peu érudits, des marchands d'antiquités distinguer

(1) Saint-Martin, *Frag. d'une hist. des Arsacides*, t. I, p. 230 et suiv.

(2) Les idées que Saint-Martin développe en plusieurs endroits relativement à l'âge, à la fabrique des monnaies, ses réflexions sur l'emploi de la langue grecque dans les monuments numismatiques et autres, montrent bien à quel point la connaissance de l'archéologie lui faisait défaut.

et dénommer à première vue ces personnages royaux dont nous leur avons donné le signalement.

Quant aux dates, on a peine à comprendre le peu d'état qu'en fait M. Saint-Martin : il aurait pu se contenter de remarquer que tant que les séries d'années présentent de grandes lacunes, elles n'offrent qu'une utilité approximative; mais en même temps il aurait dû prévoir et annoncer que les découvertes de monuments nouveaux, qui ne pouvaient manquer d'avoir lieu, combleraient les lacunes qui existaient encore à l'époque où il écrivait. Quoi qu'il en soit, ce résultat inespéré est acquis en grande partie; et l'on conçoit très-bien que lorsque les dates se succèdent sans interruption principalement aux points où les portraits changent, car ils changent d'une façon parfaitement appréciable, nonobstant ce qu'on en ait pu dire, on obtient les dates extrêmes de chaque règne, et que, pour peu que des noms écrits sur les monnaies viennent de temps en temps servir de jalons, on arrive à posséder des documents chronologiques qui l'emportent en certitude sur tous les textes possibles; car les monnaies sont des monuments officiels, et ces monuments nous sont parvenus sans que l'ignorance des générations intermédiaires, ou la négligence des copistes, aient pu en altérer le sens.

Je vais passer en revue maintenant les tétradrachmes parthes depuis le règne d'Arsace VI, Mithridate I^er^, qui paraît, *jusqu'à présent* du moins, être le premier roi qui ait fait fabriquer des monnaies de ce module. On connaît assez les belles monnaies publiées par Visconti et M. Lenormant, monnaies sur lesquelles Mithridate porte le titre de Philellène: ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ.

En outre de leur module considérable, ces tétradrachmes sont encore remarquables par leur beau style ; aussi Visconti, qui en a décrit un dans le supplément de son *Iconographie grecque*, le croit-il fabriqué dans une colonie macédonienne des bords de l'Euphrate; et M. Lenormant, qui a pu étudier plusieurs tétradrachmes et des drachmes de la même époque, a-t-il pensé que toutes ces monnaies avaient été gravées à Séleucie. Le savant antiquaire, « en signalant ce fait, et en constatant la ressemblance des effigies de ces monnaies avec celles qu'on prenait sur les drachmes assez communes pour le portrait de Phraate Ier, est parvenu à résoudre un problème fort embarrassant, et qui avait même été fort longtemps un obstacle pour la détermination des monnaies des premiers Arsacides. » C'est ainsi que s'exprime M. de Bartholomaei (1); et en effet Visconti, en attribuant le beau tétradrachme de la collection Payne Khight à Phraate II, fils de Mithridate, était obligé d'admettre que cette monnaie avait été frappée sous le règne du VIe Arsace, par son fils associé au gouvernement, circonstance dont l'histoire ne dit pas un mot. Le tétradrachme de Payne Khight, outre l'inscription que j'ai rapportée plus haut, montre encore la date ΓΟΡ 173 (140 av. J. C.). La drachme de même fabrique publiée par Sestini (2), qui a pour type un Jupiter aëtophore assis, au lieu d'un Hercule debout qui se voit sur les grandes monnaies, présente aussi la date ΓΟΡ. M. Lenormant, tout en donnant à cette date sa valeur véritable, « avertit cependant

(1) *Mémoires de la Société imp. d'archéol. de St-Pétersbourg*, 1848, p. 32.

(2) *Museo Hedervariano*, t. III, p. 32, n° 8. Cette drachme, qui provenait du cabinet de Heydecken, est tout à fait semblable à celle que le médaillier de la Bibliothèque impériale possède aujourd'hui.

qu'on peut voir dans les lettres ΓΟΡ les initiales du mois macédonien *Gorpiæus*, conformément à l'usage suivi plus tard d'indiquer sur les monnaies arsacides le mois de leur fabrication (1). » Le savant antiquaire était d'autant plus autorisé à faire cette réserve, qu'il existe un tétradrachme d'Orode sur lequel on voit, à l'exergue, le nom du mois Dæsius, ΔΑΙ, sans que la pièce porte l'indication de l'année. M. de Bartholomaei, de son côté, conserve quelques doutes sur la date, et en donne pour raison que la tête royale n'a pas le caractère de vieillesse qui conviendrait à un portrait gravé dans la dernière année du long règne de Mithridate. J'ai trouvé en 1842, au Musée Britannique, un tétradrachme qui tranche la difficulté, en même temps qu'il nous fait voir positivement que l'an 140 av. J. C. n'est pas la dernière année du règne de Mithridate (2). Cette monnaie, qui a le même type que celle dont je viens de parler, c'est-à-dire un Hercule debout tenant la massue et le canthare, offre la date ΔΟΡ, 174 (139 av. J. C.); et comme ici il n'y a pas de confusion possible, on est forcé de convenir que ΓΟΡ indique une année tout aussi bien que ΔΟΡ, et que Mithridate a vécu plus longtemps qu'on ne l'a supposé (3).

Jusqu'ici je n'ai encore rencontré dans les collections publiques ou particulières que trois variétés principales (à part des différences de coin) du tétradrachme au type de

(1) *Mémoire sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides. Nouvelles Annales de l'Institut archéolog.*, t. II, p. 209 et p. 223, note.

(2) Théoph. Sigf. Bayer pense que Mithridate est mort en 136 avant Jésus-Christ, 618 de Rome. *Histor. regni Græcor. Bactriani*, 1738, p. 44.

(3) Longuerue place la mort de Mithridate en 139 de Jésus-Christ, 615 de Rome.

l'Hercule *bibax*. Les deux premières présentent au revers, outre les dates ΓΟΡ et ΔΟΡ, un monogramme ⅄ dans lequel Visconti trouve le nom d'Artamita, ville de l'Apolloniatide (1). La troisième pièce, qui est peut-être un peu postérieure aux autres, car le roi y est représenté avec une barbe plus longue, porte à l'exergue, au lieu d'une date, le monogramme ⅄, que, sans témérité, on peut considérer comme le différent monétaire de Charax, ville voisine de Séleucie.

Les drachmes aussi offrent trois variétés. Deux d'entre elles, frappées en la même année ΓΟΡ 173, portent les monogrammes ⅄ et ⅄ (2); la dernière est sans date et mar-

(1) On a écrit aussi Artemita; mais il faut observer que la leçon Artamita existe dans les deux manuscrits de la Bibliothèque impériale de Paris, numéros 571, et suppl. grec, 443. V. Isid. de Charax, éd. E. Miller, 1839, p. 251. — Dans le monogramme des monnaies on retrouve les caractères APTMIT. Le T est répété deux fois, et l'A, qui forme le corps du groupe, sert trois fois, mais il n'y a pas d'*epsilon;* on doit donc lire Artamita. Suivant Isidore, cette ville, que le fleuve Silla traversait, était *grecque*. Après avoir parlé de la Séleucie du Tigre, cet auteur ajoute : Ἐντεῦθεν ἄρχεται ἡ Ἀπολλωνιᾶτις... ἔχει δὲ..... πόλιν δὲ Ἑλληνίδα Ἀρτάμιτα, κ. τ. λ. *Loco supralaud.* Le témoignage d'Isidore de Charax, parlant d'un lieu si rapproché de sa patrie, ne peut être mis en doute. — Tacite, en disant qu'Artamita est une ville parthique, a voulu, je crois, exprimer une opinion touchant l'origine du *nom*, par opposition aux noms de forme évidemment grecque : Tiridates, volentibus Parthis, Nicephorium et Anthemusiada, cæterasque urbes quæ Macedonibus sitæ, græca vocabula usurpant, Halumque et Artemitam, parthica oppida, recepit. *Annal.*, VI, 41.

(2) On peut voir dans ce monogramme, composé des lettres ΦΥ, l'indice monétaire de Phylacé, ville de la Perse, située près d'un château nommé Betsaloé, et distante de 6 milles de Discartha : Φυλακὴ πρὸς τινὶ χωρίῳ Βετσαλῶε καλουμένῳ κειμένη, σημείοις ἕξ τοῦ Δισκάρθας διαστηκυῖα. (*Vita sancti Anastasii*, ms. grec de la Bibl. imp. 1455, fol. 65 *r.*) Cette notion nous est fournie par M. E. Miller dans ses notes au *Périple de Marcien d'Héraclée*, p. 151. Métaphraste place Discartha dans la Perside. Phylacé a donc pu n'être pas éloignée de Charax et d'Artamita, où les autres monnaies au même type ont été

quée du monogramme ☧, frappée par conséquent dans la ville qui a émis le tétradrachme dont j'ai parlé précédemment (1).

On observera la coïncidence de ces types grecs du Jupiter aëtophore et de l'Hercule, avec le titre φιλέλλην que prend Arsace VI sur des monnaies de style tout à fait grec. Quant au Jupiter, outre que les Perses paraissent l'avoir laissé assimiler par les Grecs à Ormazd (2), on sait que ce dieu aëtophore forme le type de la monnaie d'argent d'Alexandre le Grand, monnaie qui eut cours en Orient plusieurs siècles après la mort du conquérant macédonien. Mithridate Ier, qui, par des victoires répétées, avait étendu son empire du Tigre à l'Indus et de la mer Caspienne au golfe Persique, aura pu voir avec plaisir des artistes grecs choisir pour type de sa monnaie une image qui rappelait le souvenir d'Alexandre, et le rattachait en quelque sorte à ce prince illustre.

Une des rares inscriptions qu'il soit possible d'attribuer au temps des Arsacides, relevée au mont Kérefto, dans le

fabriquées, car l'Apolloniatide, la Characène et la Perside appartiennent à la même région à l'orient du Tigre; et le nom Betsaloé, d'apparence sémitique, ferait croire que Discartha, dont on ne connaît pas la position exacte, était dans le voisinage de l'Élymaïde. A en juger par son nom, Phylacé était une ville grecque, comme Séleucie et Artamita. Mithridate, après avoir vaincu le roi de l'Élymaïde, s'était emparé de ses États. JUSTIN, lib. XLI, cap. VI.

(1) Je dois la collection des empreintes de toutes celles de ces pièces qui se trouvent en Angleterre à l'affectueuse obligeance de M. John Doubleday, du British Museum.

(2) Les textes et les monuments nous montrent que, dans l'opinion des Grecs, les Perses ont toujours adoré Jupiter, en ce sens que toutes les fois que les premiers ont voulu exprimer dans leur langue le nom du grand dieu des Perses, ils employaient toujours Ζεύς; car au fond il n'y avait, suivant toute apparence, rien de commun entre ce grand dieu et Jupiter. J'expose, au reste, cette question avec les preuves à l'appui dans un *Mémoire sur les représentations d'Ormazd.*

Curdistan oriental, par sir Robert Ker-Porter (1), est ainsi donnée par ce célèbre voyageur :

ΗΡΑΚΛΗ... ^ ΔΕΚ...VΓ||EI
ΜΗΦΕΝ.... ΙΣΙΠΛ|Θο|ΚΑΚοΝ

texte que les savants auteurs du *Corpus inscriptionum græcarum* ont transcrit : Ἡρακλῆ [προσ]κύ[νημα .. μηθὲν ..... π[ά]θοι κακόν(2), mais dans lequel on pourrait chercher Ἡρακλῆ ἁγίῳ δὲ καὶ Ὑγίεια, ou plutôt Ἡρακλῆ Ἀρχηγέτῃ (3). Quoi qu'il en soit, le fait d'une inscription en l'honneur d'Hercule trouvée dans les grottes du mont Kérefto a son importance, et il en est de même de ce passage des *Annales* de Tacite : *Interea Gotarzes apud montem cui nomen Sambulos, vota diis loci suscipiebat, præcipua religione Herculis* (4). On n'oubliera pas que les grandes monnaies de bronze d'Arsace V, Phraate Ier, représentent ce roi avec une massue sur l'épaule, combinaison qui indique la vénération des Parthes pour Hercule.

(1) *Travels in Armenia, Persia, etc.*, t. II, p. 542.

(2) Bœckh et Frantz, *Corp. insc. gr.*, n° 4673.

(3) On sait que le célèbre candélabre découvert dans l'île de Malte, qui porte une inscription bilingue, phénicienne et grecque, a été dédié par deux Tyriens ΗΡΑΚΛΕΙ ΑΡΧΗΓΕΤΕΙ; une inscription grecque du musée du Louvre (Clarac, 617) prouve que les Tyriens avaient élevé à Délos un temple d'Hercule Ἀρχηγέτης; enfin M. Osann (*Syllog.*, p. 404, n° VII) a fait connaître l'inscription d'une femme arabe où figure le nom du même dieu. Il est possible que quelque voyageur phénicien ait voulu, dans l'inscription du mont Kérefto, rendre grâce au fondateur de sa ville natale, là où on lui aura dit que les Parthes révéraient ce dieu. Les monnaies de Tyr, à l'époque des Séleucides, portent des légendes grecques. On peut remarquer en outre que les Persans et les Arméniens, qui voyageaient en Égypte, ont écrit en grec leur nom dans les lieux qu'ils visitaient. Voy. Letronne, *Recueil des inscript. grecq. et lat. de l'Égypte*, t. II, p. 268, 311, 426, 456.

(4) *Annal.*, lib. XII, 13.

Mais néanmoins pour qu'un roi arsacide ait renoncé, même accidentellement, au type consacré, il faut encore que quelque événement marquant soit intervenu ; et ce changement de type, l'adoption du titre φιλέλλην, l'emploi d'une date tirée de l'ère des Séleucides, peuvent à leur tour servir à préciser l'époque d'un fait important dans l'histoire de l'Orient.

On sait que le roi de Syrie Démétrius, fils de Démétrius *Soter*, surnommé *Nicator*, après un règne de cinq années, pendant lesquelles il eut à lutter contre l'usurpateur Tryphon, voulant se relever dans l'estime des nations, entreprit de faire la guerre aux Parthes « *ad abolendam segnitiæ maculam, bellum Parthis inferre statuit* (1). » Il comptait sur l'appui des Perses, des Élyméens et des Bactriens, qui, accoutumés au gouvernement des Grecs, supportaient avec peine le dur joug imposé par leurs nouveaux dominateurs: « Et propter Arsacidæ, regis Parthorum, crudelitatem, et quod *veteri Macedonum imperio assueti,* novi populi superbiam indigne ferebant (2). » Démétrius remporta d'abord plusieurs avantages; puis, trompé par une paix simulée, suivant Trogue Pompée, ou vaincu par un chef parthe, au dire de l'auteur du livre des Maccabées (3), il tomba au pouvoir de Mithridate, qui l'exila en Hyrcanie, à la vérité, mais qui le traita du reste avec les égards dus à son haut rang, lui donna en mariage sa fille Rodogune, et lui promit même de le rétablir sur le trône de Syrie, dont Tryphon s'était emparé.

Démétrius paraît avoir entrepris son expédition vers le commencement de l'an 172 des Séleucides (141 av. J. C.) (4);

(1) Justin, *Epit. Trog. Pomp.*, lib. XXXVI, 1, 2.
(2) *Ibid.*
(3) *I Maccab.*, XIV, 1, 2, 3.
(4) Longuerue, *Annal. arsac.*, p. 11. Visconti, *Icon. grecq.*, t. II, p. 332.

sa défaite eut lieu dans le cours de la même année, et je suis porté à croire que Mithridate, en habile politique, s'empressa de conclure une alliance de nature à satisfaire plusieurs des peuples de son vaste empire qui regrettaient les Macédoniens. Autrement, on ne comprendrait pas pourquoi il unit sa fille à son royal prisonnier.

Je reviens maintenant au tétradrachme de l'an ΓΟΡ 173. Arsace VI y paraît avec un ajustement tout grec; il y prend le titre de *Philellène;* il adopte pour types les dieux macédoniens, le Jupiter aëtophore d'Alexandre et de Séleucus Ier; Hercule, chef de leur race royale; il abandonne son titre de Βασιλεὺς βασιλέων, qui pouvait choquer les susceptibilités des peuples dont il voulait se concilier l'affection, et du prince séleucide, pour lequel il avait de si grands ménagements. Tout dans cette monnaie, jusqu'au grènetis composé de points allongés alternant avec des perles (1), indique une intention évidente de se rapprocher des usages de la Syrie et de la Bactriane. Tant de considérations réunies me décident à reconnaître dans le tétradrachme de l'an 173 la *pièce de mariage* (qu'on me pardonne cette expression moderne) frappée au moment où Démétrius épousa Rodogune, monument qui fixe, en même temps, l'époque de cet événement. La numismatique des

— Le livre des Maccabées dit positivement : Καὶ ἐν ἔτει δευτέρῳ καὶ ἑβδομηκοστῷ καὶ ἑκατοστῷ συνήγαγε Δημήτριος ὁ βασιλεὺς τὰς δυνάμεις αὐτοῦ, καὶ ἐπορεύθη εἰς Μήδειαν κ. τ. λ. I, XIV, 1.

(1) A l'égard de ce grènetis qui entoure l'effigie de tant de rois de Syrie, je dois indiquer la belle observation de l'abbé Cavedoni, qui y a reconnu une bandelette de laine semblable à celles qui, entrelacées, recouvrent l'omphalos sur lequel est assis Apollon. Ce savant antiquaire pense que c'est là encore une allusion à l'origine prétendue des Séleucides. *Spicilegio numismatico,* p. 260.

Bactriens nous donne une idée avantageuse de la civilisation de ce peuple, dont les rois grecs avaient rétabli l'indépendance nationale; peut-être, au moment où ils se préparaient à seconder l'attaque de Démétrius, le mot *barbare*, qui se prodigue facilement en Asie, avait-il été prononcé, et le vieux Mithridate aura-t-il tenu à honneur de témoigner que, lui aussi, il était l'*ami des Grecs ;* la capture de Démétrius, obtenue par la ruse, et les honneurs rendus à ce prince, se rattachent à ce système.

Il faut remarquer aussi que la numismatique de la Syrie nous fournit la contre-preuve de ce qui vient d'être exposé. On sait qu'après la défaite de Démétrius, Cléopâtre, femme de ce prince, appela près d'elle son beau-frère Antiochus, qu'elle fit roi et qu'elle épousa. Josèphe, en rapportant ce fait, ajoute que la reine fut déterminée à cette action tant par le conseil de ses amis que parce qu'elle craignait que quelque habitant de Séleucie ne livrât à Tryphon, son ennemi, cette ville où elle s'était réfugiée (1). Mais Appien dit très-positivement que Cléopâtre fut poussée à épouser son beau-frère par la jalousie que lui avait inspirée le mariage de Démétrius avec Rodogune : Ἔκτεινε δὲ καὶ Δημήτριον ἐς τὴν βασιλείαν ἐπανελθόντα ἡ γυνὴ Κλεοπάτρα, δολοφονήσασα, διὰ ζῆλον τοῦ γάμου Ῥοδογούνης· δι' ὃν δὴ καὶ Ἀντιόχῳ τῷ ἀδελφῷ τοῦ Δημητρίου προγεγάμητο (2). Or, Antiochus, qui, avant la détermination prise par Cléopâtre, était errant et ne pouvait pénétrer dans aucune ville, ainsi que Josèphe nous l'apprend : Ἁλωμένου δὲ καὶ Ἀντιόχου τοῦ Δημητρίου ἀδελφοῦ, ὃς ἐπεκαλεῖτο Σωτὴρ, καὶ μηδεμίας αὐτὸν πόλεως δεχομένης διὰ Τρύφωνα, πέμπει πρὸς αὐτὸν Κλεοπάτρα, καλοῦσα πρὸς

(1) *Ant. Jud.*, XIII, VII, 1.

(1) *De Reb. Syriac.*, LXVIII.

αὐτὴν ἐπί τε γάμῳ καὶ βασιλείᾳ (1); Antiochus, en l'an 174, était roi, et frappait monnaie avec le titre d'Évergète (2). L'union de Démétrius avait donc eu lieu en 173 des Séleucides, ou 140 ans avant Jésus-Christ.

L'objection tirée du caractère particulier donné à la tête de Mithridate sur les tétradrachmes de l'an 173 n'affaiblit point les arguments présentés par M. Lenormant à l'appui de l'excellente restitution qu'il a proposée. On doit observer seulement la ressemblance qui existe entre la tête du roi Arsacide et celle de Démétrius, son gendre, telle qu'elle se voit sur les monnaies frappées en Syrie dix années plus tard. La même raison qui décida Démétrius à se laisser croître la barbe et à se faire dans la suite représenter *more gentis parthicæ*, ainsi que l'avait déjà fait Séleucus II après sa captivité (3), a pu engager les graveurs de Mithridate à donner au profil du vieux roi un aspect macédonien : on entrevoit là une sorte de fusion dans les habitudes des deux princes. D'ailleurs l'art grec, l'art qui produit des ouvrages de ronde bosse, exprime les détails d'une autre façon que l'art perse, l'art des bas-reliefs. Que, par exemple, on compare, avec les effigies royales des monnaies parthes, la tête de Parthamasiris sculptée dans

(1) *Antiq. Jud.*, lib. XIII, cap. VII.

(2) Voyez les monnaies d'Antiochus VII avec la date ΔΟΡ, dans Vaillant, *Seleucid. imper.*, p. 304, et dans Eckhel, *Doct. numor.*, t. III, p. 236 et 365. — Frœlich, *Annal. reg. Syr.*, tab. X et XI.

(3) Σέλευκος ὁ Σελεύκου, τοῦ καλλινίκου καὶ πώγωνος ἐπικληθέντος. Polyb., *Hist.*, lib. II, 71, 4. — Cf. la monnaie de Séleucus barbu, dans Frœlich., *Annal. reg. Syr.*, tab. V, n° 13. — Duane, *Coins of the Seleucidæ Kings*, pl. IV (première monnaie sans numéro). Cette pièce, si rare, est gravée dans l'ouvrage du numismatiste anglais avec son véritable module. — Voy. la monnaie de Démétrius barbu dans Duane, *Coins of the Sel. K.*, pl. XVI, nos 4, 8, pl. XVII, n° 1, et mieux gravée dans l'ouvrage de M. le duc de Luynes : *Choix de médailles grecques*, 1840, pl. XV, n° 12.

les bas-reliefs de Trajan (transportés plus tard à l'arc de Constantin), tête qui, ainsi que le dit Visconti, présente tous les caractères de l'authenticité, et l'on puisera dans cet examen une juste idée sur les divergences de style que l'art peut introduire dans l'interprétation d'un portrait (1), dans la reproduction d'une figure humaine.

A ces admirables monnaies de Mithridate I^er^, évidemment gravées par d'habiles artistes de l'école grecque, il est curieux de comparer d'autres tétradrachmes du même roi, bien certainement fabriqués suivant le goût parthe. Ces pièces ont le type des drachmes ordinaires : d'un côté le buste d'Arsace VI, barbu, ceint de bandelettes, tourné à gauche, les épaules couvertes de la candys ou manteau royal des Perses; au revers, Arsace I^er^, imberbe, coiffé du bonnet recourbé, assis sur l'omphalos et tenant un arc à la main: la légende de ces monnaies est : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ. Le Σ final de βασιλέως est sur l'une d'elles combiné de manière à former le M initial de μεγάλου. En dehors de l'inscription, on voit une grande palme ou peut-être un cyprès. Ces pièces, dont les empreintes m'avaient été envoyées de Constantinople par M. de Cadalvène, ont été depuis cédées par cet antiquaire au cabinet des médailles de Paris.

L'une d'elles, gravée avec beaucoup de soin et de finesse, porte le différent ΤΥ; le titre du métal semble très-bon; la seconde, frappée sur un flaon grisâtre, qui paraît cassant, est assez rudement exécutée. Le roi y est représenté avec une barbe plus longue. Néanmoins, les deux tétradrachmes

(1) *Iconog. grecque*, t. II, p. 268, pl. XLV, n° 9.

qui ont pour type Arsace assis sur l'*omphalos*, doivent être antérieurs aux drachmes au revers desquelles un trône remplace cet omphalos ; changement qui fut suivi de l'introduction du titre **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ**. Ce titre ne paraît que sur des monnaies qui représentent Mithridate fort âgé, ainsi que j'aurai lieu de l'examiner plus loin.

Le différent **ΤΥ** désigne sans doute la ville de Tyba située près de l'Euphrate, dans laquelle s'établit Pacorus, fils d'Orode, lorsqu'il s'apprêtait à envahir la Syrie et la Palestine. La position exacte de cette ville est inconnue; mais Cicéron, qui la nomme (1), était bien informé, et d'ailleurs nous en sommes réduits à de pareils renseignements pour beaucoup d'autres villes de l'antiquité.

La numismatique ne nous fournit encore aucune indication chronologique pour les règnes des trois Arsaces qui se succédèrent après Mithridate I^er^. Les monnaies de ces princes qui nous sont parvenues sont des drachmes dont on trouve la description dans mon second *Mémoire*. Longuerue, Vaillant, et, après eux, tous ceux qui se sont occupés des Parthes, ont donné le dixième rang parmi les Arsacides à un personnage dont l'histoire est tout à fait inconnue.

Lucien, dans ses *Longævi*, mentionne un roi des Parthes, nommé Mnascirès, dont aucun autre auteur n'a parlé. Le célèbre écrivain de Samosate n'indique point, au reste, à quelle époque ce prince a régné. Vaillant, pour combler le vide que présente la suite des rois Arsacides après la mort de Mithridate II, n'a pas hésité à y faire entrer le roi Mnascirès. « On ne sait, dit-il, si Mithridate II, en mourant, laissa

(1) Cicer., *Epist.* I, lib. XV.

des fils ; on ne sait pas davantage qui lui succéda. Trogue Pompée et Plutarque rapportent qu'il y eut alors des guerres civiles, et que le trône fut occupé par divers rois. Lucien nomme dans ses *Macrobii* Mnaskirès, roi des Parthes, qui *paraît* avoir gouverné les peuples vers cette époque. C'est pourquoi, en tenant compte de l'âge de ce Mnaskirès, nous supposons qu'il était fils de Phraate Ier (1). »

Phraate Ier laissa l'empire à son frère Mithridate, surnommé *Deus,* et mourut vers 173 avant Jésus-Christ. Si Mnascirès, qui vécut quatre-vingt-seize ans, fut, comme l'assure Vaillant, le prédécesseur de Sanatrucès, qui commença de régner en l'an 77 avant Jésus-Christ, le premier de ces princes n'aurait été âgé que d'une année lorsque Phraate Ier mourut ; et cette circonstance pourrait expliquer pourquoi il aurait été privé du trône au profit de son oncle Mithridate, si toutefois on le rattache, sans plus de preuves, à la famille Arsacide, en se plaçant au point de vue de Vaillant, que je n'adopte pas. J'accepte sans difficulté, au contraire, le témoignage de Lucien, que les monuments confirment si souvent ; mais je pense que nous ne sommes, jusqu'à présent, pas autorisés à dire que Mnascirès ait été reconnu comme *grand roi* des Parthes, et surtout qu'il ait été de la race Arsacide. Cependant, une découverte toute récente de M. de Bartholomaei me paraît jeter quelque lumière sur cette question fort obscure, que Vaillant a tranchée avec une inconcevable hardiesse. Le savant colonel russe a trouvé en Orient un tétradrachme imité des monnaies des Séleucides, sur lequel, au revers d'une tête encore jeune tournée à droite, on voit un

(1) *Arsacidarum imperium*, t. I, p. 73.

Apollon assis sur l'omphalos, avec la légende : **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΙΣΚΙΡΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ** (1). M. de Bartholomaei a été frappé du rapport qu'offre le nom Camniscirès avec celui du prince dont parle Lucien ; mais en même temps la fabrique, le style, le type de la monnaie lui ont paru trop anciens pour convenir au Ier siècle avant l'ère chrétienne (ce qui est incontestable). Il en conclut que Camniscirès est un de ces petits princes d'Asie dont l'histoire n'a pas conservé le souvenir.

Néanmoins, peut-être l'identité du roi, dont la monnaie vient d'être retrouvée, pourrait-elle être établie.

Lucien, après avoir cité un grand nombre de rois qui sont parvenus à un très-grand âge, arrive enfin au passage sur lequel Vaillant a fondé son opinion, et qui est ainsi conçu : Ἀρτάβαζος δὲ ὁ μετὰ Τίραιον ἕβδομος βασιλεύσας ἐξ καὶ ὀγδοήκοντα ἐτῶν καταχθεὶς ἀπὸ Πάρθων ἐβασίλευσε. ΚΑΙ ΜΝΑΣΚΙΡΗΣ δὲ βασιλεὺς Παρθυαίων ἐξ καὶ ἐνενήκοντα ἔζησεν ἔτη (2). On comprend immédiatement comment, à l'époque où dans les manuscrits écrits en capitales les mots n'étaient pas séparés, on a pu faire : Καὶ Μνασκίρης de Καμνασκίρης ; d'autant plus que ce nom devait paraître passablement long et barbare à des copistes grecs. Mnascirès n'est pas le dernier roi *longævus* cité par Lucien ; après lui viennent encore Massinissa, Asandre et Goæsus ; la particule καὶ n'a donc aucune utilité. En la supprimant pour compléter et restituer le nom de Camnascirès, on n'altère en nulle ma-

(1) *Mém. de la Société impériale d'archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1852, t. VI, p. 173, pl. XXI, n° 1. Il serait possible que le frottement, l'oxydation, ou quelque autre accident, ait altéré la forme de la cinquième lettre du nom royal, qui est peut-être un A, ainsi qu'on le voit sur les monnaies décrites plus loin.

(2) *Longævi*, 16.

nière la phrase de Lucien ; ainsi, l'identité de nom paraît bien probable. Mais l'argument tiré du style de la monnaie subsiste dans toute sa force. Aussi devons-nous remarquer que Camnascirès n'a pas sur cette monnaie quatre-vingts ans passés, ainsi qu'il serait nécessaire, si elle eût été frappée après la mort de Mithridate II. Si l'on accepte la conjecture de Vaillant touchant l'époque à laquelle Camnascirès a régné sur les Parthes, ce prince serait mort en l'an 76 avant Jésus-Christ ; et nous savons par Lucien qu'il atteignit l'âge de quatre-vingt-seize ans ; il serait donc né en 172 ou 173.

La monnaie découverte par M. de Bartholomaei semble une imitation des tétradrachmes de Ptolémée VI Philométor (181-146 avant Jésus-Christ), pour la tête, et de ceux de Démétrius I Soter (163-151 avant Jésus-Christ), pour le revers (1). L'épithète *Nicéphore,* adoptée vraisemblablement, comme les autres titres des Parthes à l'imitation des Séleucides, appartient au roi de Syrie Alexandre Bala (151-146 avant Jésus-Christ). Or, lors de la mort de Ptolémée Philométor et d'Alexandre Bala, en 136, Camnascirès aurait été âgé de vingt-sept ans, ce qui s'accorde parfaitement bien avec le visage que porte la pièce du savant antiquaire russe.

Tout ce qui précède était écrit lorsque, ayant voulu faire une dernière révision des monnaies orientales conservées au British-Museum, j'ai trouvé dans le médaillier de cet admirable établissement deux tétradrachmes de coin différent, mais évidemment frappés à des époques fort rapprochées,

(1) J'ai décrit, dans la notice des médailles de M. de Magnoncour, un tétradrachme de Démétrius, au revers duquel on voit Apollon assis sur l'omphalos ; cette précieuse monnaie a été achetée par le département des médailles de la Bibliothèque impériale, après avoir appartenu à M. Révil.

sur lesquels on voit les bustes d'un roi très-âgé et d'une reine, tous deux tournés à gauche ; derrière les bustes on remarque le monogramme ⋈ assez peu distinct, et ce symbole auquel j'ai donné autrefois le nom de mandragore (1). Au revers, Jupiter Nicéphore, assis à gauche, est entouré de la légende **ΒΑCΙΛΕΩC ΚΑΜΝΑCΚΙΡ□Υ ΚΑΙ ΒΑCΙΛΙCCΗC ΑΝΖΑΖΗC**, disposée en cadre. Ces monnaies rappellent le beau tétradrachme d'Eucratide, roi de la Bactriane, au revers duquel on voit les bustes d'Hélioclès et de Laodice, avec la légende **ΗΛΙΟΚΛΕΟΥΣ ΚΑΙ ΛΑΟΔΙΚΗΣ** (2). Un demi-siècle auparavant, Antiochus VIII, roi de Syrie, frappait des monnaies avec la tête de sa mère réunie à la sienne, et la légende **ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΝΤΙΟΧΟΥ** (3). Ici, le roi Camnascirès présente tous les caractères d'une extrême vieillesse, et nous acquérons une

(1) *Description des médailles du cabinet de M. de Magnancour,* 1840, p. 88, n° 690. Voy. au sujet de cette plante singulière : PLINE, XXV, 94. — DIOSCORIDE, IV, 76. — COLUMELLE, X, v. 20; et MATTIOLI, *Comment. ad Diosc.*, l. IV, 76.

(2) *Journal of the asiat. Society of Bengal;* Calcutta, 1838, pag. 638, pl. XXVII, n° 1. — Ce tétradrachme a été reproduit dans les *Proceedings of the numismatic Society,* London, 1838, p. 255; et dans l'ouvrage de M. H. H. Wilson, intitulé *Ariana antiqua,* London, 1841, p. 267, pl. XXI, n° 7.

(3) VAILLANT, *Seleucidarum imperium,* 1681, p. 335 et suiv. Démétrius I Soter a frappé aussi des tétradrachmes, sur lesquels son buste est accompagné de celui de sa femme Laodice; mais le nom de la reine ne se trouve pas sur ces monnaies. Allier de Hauteroche a, le premier, publié une de ces pièces dans l'appendice à son *Essai sur l'explication d'un tessère antique portant deux dates;* Paris, 1820. Millingen en a fait connaître une seconde dans son livre intitulé *Ancient coins of greek cities and kings;* London (Paris, impr. de Didot), 1831, p. 76, pl. V, n° 21. Le savant antiquaire anglais a cru décrire le tétradrachme précédemment publié par Allier de Hauteroche; mais il est constant que les deux monnaies diffèrent, tant par la disposition des mots de la légende que par les symboles et monogrammes figurés au revers.

preuve irrécusable de la véracité de Lucien. Je ne trouve, du reste, aucun obstacle à reconnaître dans ce roi nonagénaire le même prince qui, soixante ou soixante-cinq ans plus tôt, a fait frapper le tétradrachme au type de l'Apollon assis. Les dernières monnaies sont encore des imitations des tétradrachmes séleucides, au type du Jupiter Nicéphore, type parfaitement approprié pour suppléer le titre ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ, retranché, vraisemblablement, dans le dessein de faire place au nom de la reine Anzazé.

Je retrouve encore les traits bien caractérisés du vieux Camnascirès sur deux grandes monnaies de bronze conservées au Musée Britannique, monnaies dont l'une n'est peut-être qu'une répétition d'un grand bronze attribué par M. de Bartholomaei à Arsace VI, Mithridate Ier (1). Dans tous les cas, cette dernière pièce doit sans hésitation être restituée à Camnascirès. La légende quadrilatère qu'on y remarque est à peu près illisible. On n'aperçoit d'ailleurs, sur celle de Londres, que des caractères auxquels il est assez difficile de donner un sens bien arrêté. On pourrait y voir .....ΓΑΣ ΗΡΑΚΛΗΣ .....ΛΣΚ.....; mais le buste d'Hercule, qui forme le type du revers de cette monnaie, tout en donnant quelque apparence de possibilité à cette lecture, ne suffit pas pour la faire adopter. Quant au second grand bronze du British Museum, il serait inutile de chercher dans son revers autre chose qu'une imitation grossière d'une légende grecque, incomprise de ceux-là même qui étaient chargés de graver les coins. J'ai réuni sur la même planche plusieurs autres monnaies de cuivre qui me semblent appartenir à Camnascirès ;

(1) *Mém. de la Soc. imp. d'archéol. de St-Pétersb.*, 1848, t. II, pl. II, n° 28.

toutes portent le symbole de la mandragore, plante qui est originaire de la Babylonie, représentée ici en raison de quelque idée religieuse, et sans doute aussi à cause de sa ressemblance avec l'ancre des Séleucides, qui se trouve sur des drachmes parthes de Phraate II, transportée derrière le buste royal. L'une de ces monnaies de cuivre présente la tête du roi, de face ; j'en ai trouvé deux exemplaires exactement semblables dans le cabinet des médailles de Munich et dans celui de la Bibliothèque impériale de Paris. Les points allongés qui sont régulièrement semés sur le revers resteraient incompréhensibles, si l'on n'avait sous les yeux les grandes pièces de cuivre du British Museum, qui nous font voir que ces points remplacent une légende grecque. Un autre petit bronze, du cabinet des médailles de Paris, nous montre, au revers de la tête du roi coiffée d'une tiare, un buste de ville, accompagné de la légende [illegible]. Le British Museum possède une pièce de même fabrique, dont le revers a pour type une figure de Diane. Il est plus que probable que ce sont deux pièces semblables, sinon les mêmes exemplaires, sur lesquels Sestini a lu ΒΑCΙΛΕѠC ΑΡΤΑΒΑΝΟΥ (1). Cette assimilation, faite en dépit de gravures très-nettement exécutées, étonnera peut-être ; mais on n'oubliera pas avec quelle légèreté Sestini a introduit dans la science des leçons imaginaires, auxquelles ses planches donnent une apparence de réalité des plus dangereuses, et l'on comprendra le scepticisme que nous inspirent les publications du rival de Goltzius.

(1) *Descrizione delle medagl. ant. greche del mus. Hedervariano;* Firenze, 1829, t. III, pl. XXXII, n° 18. On sait que la collection formée à Hederwar, par le comte Wiczay, a été vendue à M. Rollin, qui en a cédé la plus grande partie à la Bibliothèque impériale de Paris.

Le tétradrachme de M. de Bartholomaei porte derrière le buste du roi un monogramme composé des caractères AE, qui paraissent indiquer la ville de Aeipolis Ἀείπολις, mentionnée dans Isidore de Charax. Ce lieu était situé sur la rive occidentale de l'Euphrate, à quelque distance au nord-ouest de Séleucie. Quant au monogramme figuré sur les tétradrachmes représentant Camnascirès et la reine Anzazé, il est assez difficile à déterminer d'une façon très-précise, parce que les monnaies ont été légèrement altérées en cet endroit par l'addition d'une bélière soudée à une époque récente, suivant l'usage habituel des Orientaux, qui font avec les médailles antiques des objets de parure ; je crois cependant y reconnaître les lettres B A Y Λ, qui conviennent au nom de Babylone. Camnascirès a pu commencer par régner sur quelques tribus des environs de l'Euphrate inférieur ; puis, par suite des victoires que le titre νικηφορος indique positivement, ce prince aura étendu sa domination vers l'Est et le Sud, ce qui justifierait les expressions de βασιλεὺς Παρθυαίων employées par Lucien, qui, il ne faut pas l'oublier, n'a pu se tromper à l'égard de faits accomplis pour ainsi dire dans sa patrie. Bien que nous devions, je le crois, admettre Camnascirès dans la série des rois des Parthes, il faut néanmoins observer que ses monnaies ne lui donnent pas le nom d'Arsace, et cette circonstance doit nous tenir en garde contre la filiation créée par Vaillant. L'attachement des descendants de Tiridate le Grand pour le nom d'Arsace avait frappé les étrangers eux-mêmes : *Omnes exinde reges suos Arsacis nomine noncupent,* dit Trogue Pompée (1) ; et Strabon s'ex-

(1) JUSTIN, XLI, 5, 6.

prime de la même manière : Ἀρσάκαι γὰρ καλοῦνται πάντες (1). On sait encore qu'après la mort de Phraatace, les seigneurs de la Perse envoyèrent des députés offrir la couronne à Orode, personnage du sang royal, parce qu'il fallait, dit Josèphe, que le roi fût de la race Arsacide (2). Si donc Camnascirès a pu devenir βασιλεὺς Παρθυαίων, ce n'a dû être qu'à la faveur des troubles qui déchirèrent l'empire des Parthes, affaibli par les conquêtes de Tigrane. Tout en maintenant donc ce prince dans le rang chronologique qui lui a été assigné par Vaillant, on ne peut le conserver parmi les Arsacides; il faut donc modifier, à partir de ce règne, le chiffre ordinal.

Le premier tétradrachme qui se présente ensuite a été frappé pour Arsace XII, Mithridate III. Cette pièce unique, dont M. le duc de Luynes a enrichi sa précieuse collection de monnaies des rois grecs, et qu'il a bien voulu me permettre de publier, représente d'un côté un buste diadémé tourné à gauche: le roi paraît jeune; sa barbe courte est taillée comme celle de Vologèse Ier et de son fils. Au revers, Arsace, tourné à droite, sur un trône, et tenant un grand arc, est entouré de la légende quadrilatère: **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚ ΚΑΙ ΚΤΙΣΤΟΥ**. Comme le personnage assis que représente cette monnaie porte le bonnet d'étoffe recourbé et le costume donné, au revers des

(1) Lib. XV, p. 702.

(2) *Ant. Jud.*, lib. XVIII, 11, 4. Ammien Marcellin, qui connaît si bien la Perse, dit : Ad nostri memoriam non, nisi Arsacides is sit, quisquam in suscipiendo regno cunctis anteponatur. Lib. XXIII, 6; — et Strabon dit, en parlant de Phraate IV éloignant ses fils : Ἤδει γὰρ μηδένα ἰσχύσοντα καθ' ἑαυτὸν, ἂν μήτινα ὑπολάβῃ τοῦ Ἀρσακίου γένους διὰ τὸ εἶναι σφόδρα φιλάρσακας τοὺς Παρθυαίους. Lib. XVI, p. 748.

plus anciennes monnaies parthes, à la figure assise sur l'omphalos, on pourrait supposer que le titre κτίστης se rapporte au *fondateur* de la monarchie; mais la construction même de la légende me paraît en opposition manifeste avec cette hypothèse; l'épithète κτίστης est inséparable des autres titres, et ceux-ci appartiennent bien évidemment au prince pour lequel a été frappée la monnaie. Dès lors cette épithète doit être considérée comme un témoignage de reconnaissance donné à Mithridate III par une ville qu'il avait fondée ou rétablie. Malheureusement, aucun monogramme, aucun signe particulier ne peut nous aider à découvrir quelle était cette ville. La numismatique des rois grecs fournit un autre exemple du titre κτίστης donné à un prince vivant, sans que le nom de la ville où la monnaie a été frappée soit indiqué (1).

Sur une drachme d'Archélaüs, roi de Cappadoce, on lit: **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΧΕΛΑΟΥ ΦΙΛΟΠΑΤΡΙΔΟΣ ΤΟΥ ΚΤΙΣΤΟΥ.**

Visconti pense que là le titre de κτίστης (fondateur) a rapport à la ville de Sébasté, située dans une île opposée à la côte de Cilicie et embellie par Archélaüs, qui lui avait donné le nom d'Auguste, et où il avait établi sa résidence (2). La massue, qui forme le type de cette monnaie, fait allusion à l'origine d'Archélaüs, qui descendait de la race des Téménides, issue d'Hercule. « Des prétentions de cette espèce,

(1) Dans la numismatique des villes, ce titre est beaucoup moins rare; on le trouve attribué non-seulement à des dieux tels que Bacchus, Mercure, Hercule, ou à des personnages héroïques, comme Pergamus, Tomus, Menestheus, Midas, Alexandre; mais aussi à des empereurs : Auguste, Tibère, Adrien. V. Eckhel, *Doct. num.*, t. IV, p. 347 sq.

(2) *Icon. grecq.*, t. II, p. 240. — Et Joseph. *Ant. jud.*, lib. XVI, cap. 4, 6. — *De bell. Jud.*, lib. I, cap. XXIV, 2. — Strab., lib. XII, p. 537.

ajoute le savant antiquaire, existaient alors dans toutes les familles de l'Asie qui s'étaient alliées par quelque mariage avec la famille des Séleucides, ou avec d'autres familles déjà illustrées par la même alliance (1). » C'est ainsi que Mithridate Ier a pu adopter le type d'Hercule lors de son alliance avec Démétrius Nicator. Nous verrons plus loin que Phraate II, fils de Mithridate, fit représenter sur ses drachmes l'ancre des Séleucides, lorsqu'il eut épousé une fille de ce même roi de Syrie; et qu'Orode marqua ses monnaies d'un signe pareil après son mariage avec la fille d'Antiochus.

Comme je ne fais point ici une histoire suivie des Parthes, et que je ne discute les faits rapportés par les auteurs qu'autant que les monnaies peuvent servir à les préciser ou à les classer, je ne m'arrêterai pas à la biographie de Mithridate III. Mais les drachmes de ce prince me fourniront l'occasion de parler des agitations politiques qui signalèrent son règne, inauguré par un parricide.

J'arrive enfin au règne d'Arsace XIII, Orode, à partir duquel les tétradrachmes forment une série régulière jusqu'à

(1) M. l'abbé Celestino Cavedoni a proposé une autre explication pour ce type, qui, suivant lui, exprime qu'Archélaüs appartenait à la race royale des grands prêtres de Comana, *Spicilegio numism.*, p. 258. — La figure d'Enyo, la déesse de Comana, trouvée par Millingen sur une monnaie de cette ville (*Anc. Coins of gr. cit. and. kings*, p. 67, pl. V, n° 4), paraît être une image *panthée*. Cette déesse tient le bouclier de Mars, la massue d'Hercule; sa tête est entourée des rayons solaires d'Apollon et non pas de rayons lunaires, comme l'a pensé l'antiquaire anglais; car dans un culte persique, comme celui qui avait été adopté à Comana, le soleil, qui était féminin, devait être représenté sous les traits d'une femme. Cette massue, donnée comme attribut à la déesse Enyo, a pu conduire ses prêtres à se servir d'un tronc d'arbre, κορμὸς, ainsi que le dit Strabon (lib. XV, p. 733), pour immoler les victimes; mais tout cela ne me paraît pas détruire l'observation de Visconti.

la fin de la monarchie parthe. Sans égaler, sous le rapport du style, les magnifiques tétradrachmes grecs de Mithridate Ier, les monnaies d'Orode, ce prince dont Plutarque a écrit : ἦν γὰρ οὔτε φωνῆς οὔτε γραμμάτων Ὑρώδης ἑλληνικῶν ἄπειρος (1), sont cependant fort belles. Jusqu'à présent on ne connaissait pour les monnaies de ce roi qu'un seul revers, Arsace Nicéphore assis à gauche. M. de Cadalvène m'a envoyé de Constantinople l'empreinte d'un tétradrachme de très-grand module, au revers duquel on voit Orode assis à droite, tendant la main à une ville agenouillée devant lui; la légende est : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝ[ΟΣ]; dans le champ, au-dessus de la figure de ville, un monogramme qui paraît composé des caractères ΓΛΤ. Cette monnaie appartient actuellement à M. le baron Behr, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Constantinople, dont la collection renferme des séries de monnaies arsacides et sassanides, qui, pour le nombre et l'importance des monuments, prennent place après celles des grands cabinets publics.

On sait qu'après la défaite de Crassus, qui eut lieu au milieu de l'été de l'année 53 avant Jésus-Christ, Orode s'empara de la Mésopotamie et de la Babylonie, que Mithridate III, son frère, était parvenu à conserver. La physionomie relativement jeune donnée à Arsace XIII, sur le médaillon que je viens de décrire, me porte à croire que cette monnaie a été frappée au commencement de son règne, et que c'est la ville de Séleucie qui se voit représentée à genoux aux pieds du prince, faisant sa soumission, demandant l'*aman*, comme dirait un annaliste arabe.

(1) *Crassus*, cap. 33, 1.

L'un des tétradrachmes d'Orode publiés par Visconti, et sur lequel le roi paraît avec une barbe touffue et des traits plus accusés, présente une particularité qui n'a pas été signalée par mon illustre prédécesseur, et qui cependant me paraît avoir une importance réelle. Sous le trône de l'Arsace Nicéphore on voit un 𐤇, que le graveur de l'*Iconographie grecque* avait pris pour les lettres IA. Tychsen, remarquant cette particularité, qui lui paraissait au reste douteuse, parce qu'il ne la retrouvait pas sur l'empreinte de soufre de Mionnet, a pensé qu'elle pourrait indiquer la onzième année du règne d'Orode, ou plutôt le nom d'un magistrat.

Plus heureux que le savant académicien de Göttingue, j'ai pu comparer la pièce originale avec la gravure de Visconti, m'assurer de la complète identité des empreintes dans les moindres détails, et reconnaître que là où l'artiste employé par Visconti avait vu IA, il y a un 𐤇 très-nettement formé. Or, pour peu qu'on se soit occupé de la numismatique antique de l'Orient, on sait que ce signe existe sur presque toutes les monnaies autonomes et impériales de la ville de Gaza. C'est, ainsi qu'Eckhel l'a fort bien dit, un type caractéristique, comme le *murex* pour la ville de Tyr, ou la feuille de persil pour Sélinonte (1). Sur une monnaie autonome contemporaine d'Orode, puisqu'elle porte une date d'ère locale qui correspond à l'an 45 avant Jésus-Christ, le 𐤇 de grande dimension forme le type unique du revers (2).

(1) *Doctrina num. vet.*, t. III, p. 448.

(2) Pellerin, *Rec. de méd. de peuples et de villes*, tom. II, pl. LXXXIV, n° 14. — Stark, *Gaza und die philistäische Küste*, Jena, 1852, pl. n° 1. L'abbé Mignot écrivait, en 1766, à propos des monnaies de Gaza : « La plupart des médailles grecques portent sur le champ du revers un *mem* phénicien, dont j'ignore la signification. » *VI^e mémoire sur les Phéniciens, continuation de la descript. géogr. et histor. de la*

Rappelons-nous ici que les monnaies d'Alexandre et des rois qui lui succédèrent montrent fréquemment, près du type principal, de petits symboles ou des monogrammes qui indiquent dans quelles villes ces monnaies ont été fabriquées. C'est le plus souvent le type local réduit à l'état de *différent* monétaire. On ne pourra pas s'étonner de nous voir attribuer à Gaza le tétradrachme d'Orode qui porte le signe , si l'on n'oublie pas que la figure Nicéphore, représentée au revers, est une imitation du Jupiter assis que portent les tétradrachmes des derniers rois séleucides.

Le fils d'Orode, Pacorus, s'était emparé, en l'an 40, de *toute la Syrie* jusqu'aux confins de l'Égypte, à l'exception de la ville de Tyr, parce que les Parthes n'avaient pas de flotte. La Syrie entière étant conquise, Pacorus se dirigea vers la Palestine (1). Il suivit la côte, tandis que son général Barsapharnes marchait dans l'intérieur des terres. Les habitants de Sidon et de Ptolémaïs laissèrent prendre leurs villes par le prince parthe, qui entra bientôt à Jérusalem (2). Là, Pacorus eut à intervenir dans les querelles de partis qui divisaient la nation juive, et on conçoit sans peine qu'il ait profité de la prépondérance qu'il devait à ses armes, pour faire frapper monnaie au nom de son père dans une de ces villes phéniciennes, où existaient tant d'artistes habiles à travailler les métaux. On objectera peut-être que le *mim* de l'alphabet parthique ayant la forme phénicienne, ainsi que

côte de Phénicie et des monum. qui s'y trouvent, dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXIV, p. 346. — L'abbé Cavedoni voit dans ce signe le symbole du dieu Marnas; en effet, lorsque le nom du dieu est exprimé en toutes lettres sur la monnaie, le *mim* phénicien ne s'y présente pas. *Spicilegio numismatico;* Modena, 1838, p. 286.

(1) Dion. Cass., lib. XLVIII, 26.

(2) Joseph. *Ant. judaic.*, XIV, 13, 3. — *De bell. Jud.*, I, 13, 1.

le montrent les drachmes de Mithridate V, des trois derniers Vologèse et d'Artaban V, la marque que je signale sur le tétradrachme d'Orode pourrait être l'indice d'une ville située à l'orient du Tigre ou de l'Euphrate. Mais je crois qu'il faut tenir compte de la différence des époques ; et je ne vois pas que nous soyons, quant à présent du moins, autorisés à penser qu'avant l'ère chrétienne les *grands rois* arsacides aient fait usage de l'écriture parthique. D'ailleurs, il serait singulier que celle des monnaies d'Orode, qui se fait remarquer entre toutes par la beauté de son style grec, eût été fabriquée dans une ville barbare de la Médie ou de la Parthyène. Il faut encore observer que ce tétradrachme paraît être le premier sur lequel on trouve l'indication d'un mois ; car on y lit : ΔΑΙ, abrégé de *Dæsius*, sans que l'année soit marquée. Cette innovation, analogue à celle de la date qu'Arsace VI fit inscrire sur ses monnaies après la capture de Démétrius, doit se rapporter à quelque événement très-considérable, comme l'était en effet la conquête de la Syrie et de la Palestine, ce que le type du roi *Nicéphore* exprime aussi assez clairement. Tous ces détails grecs ramènent l'esprit vers l'Occident, et de ce côté on ne trouve que Gaza à qui le *mim* puisse convenir.

M. le marquis de Lagoy possède un tétradrachme d'Orode offrant au revers un Γ placé au-dessous de la petite Victoire que porte l'Arsace assis ; le caractère Υ occupe la même place sur un tétradrachme du cabinet de M. le baron Behr. Ces lettres isolées sont bien probablement des indices d'ateliers monétaires. La pièce portant le différent Υ appartient certainement aux derniers temps du règne d'Orode ; car le visage du roi, dont la barbe est devenue fort épaisse, offre

des traits beaucoup plus accusés que nous ne les voyons sur le tétradrachme frappé à Gaza, trois ans avant la mort de ce prince.

Quelques tétradrachmes nous montrent Orode Ier et son fils Phraate IV, revêtus d'une candys ou manteau royal, ornée de figures d'aigles ou d'éperviers. Ce détail rappelle le passage de Q. Curce où, parlant du roi Achéménide, l'historien d'Alexandre s'exprime ainsi : « *Cultus regis inter omnia luxuria notabatur: purpureæ tunicæ medium album intextum erat: pallam auro distinctam aurei accipitres, velut rostris inter se corruerent, adornabant* (1). » Il est assez probable que Q. Curce décrivait dans ce passage le costume de quelque roi parthe, qu'il devait mieux connaître que celui de Darius; car les anciens n'étaient guère plus archéologues que les gens du moyen âge, et l'on sait comment ces derniers entendaient la vérité historique en fait de costumes. Cependant il serait fort possible que la candys décorée de figures d'éperviers eût été transmise aux Arsacides par la dynastie qui les avait précédés, comme il est probable qu'elle fut encore en usage sous les Sassanides. Les étoffes tissées d'or et de soie, et représentant des animaux opposés l'un à l'autre, ont évidemment une origine très-ancienne, car on y reconnaît le plus souvent des sujets empruntés aux antiques religions asiatiques, sujets dont on retrouverait le prototype dans les ornements qui décorent les vêtements des rois Assyriens. C'est là une matière presque neuve encore, mais dont on peut déjà entreprendre l'étude depuis que le P. Arthur Martin a publié d'excellents *fac-simile* de tissus orientaux (2).

(1) Lib. IV, c. III.

(2) *Mélanges d'archéologie*, vol. II, pl. 12 à 14, vol. III, pl. 16, 20, 28.

Dans un très-intéressant mémoire, M. Ch. Lenormant a démontré la filiation des types employés dans la fabrication des étoffes sassanides et arabes (1). On ne saurait douter de la transmission de ces types, qui se sont traditionnellement perpétués dans les fabriques de la Mésopotamie, de l'Égypte et de la Sicile, depuis les temps les plus reculés jusqu'au moment où les caprices de la mode occidentale imposèrent aux Orientaux eux-mêmes des changements que l'islamisme même n'avait pu introduire. Quant à la position des éperviers, qui, selon Q. Curce, étaient placés en face l'un de l'autre, « *velut rostris inter se corruerent*, » cela tient au mode de tissage dans lequel le *retour* produit, à partir de la moitié du lé, un dessin identique (en sens inverse) à celui qui décore la première moitié; en sorte que si un oiseau a le bec tourné vers le centre de l'étoffe et touchant au fil du milieu, il semble becqueter un second oiseau, qui n'est en quelque sorte que sa contre-épreuve. Je puis citer comme un excellent échantillon de ces tissus, l'étoffe arabe de St-Sernin de Toulouse, représentant deux oiseaux au-dessous desquels une inscription tracée deux fois en sens contraires, ne laisse aucun doute sur la méthode de *lisage* adoptée par le tisseur (2).

Le fils chéri d'Orode, Pacorus, qui s'était distingué dans les guerres contre les Romains, fut tué dans une bataille en l'an 39 avant Jésus-Christ. Justin, Florus, Tacite, donnent à ce prince le titre de roi, et il est probable que l'on retrouvera quelque jour des monnaies dont la date, conjointe-

(1) *Anciennes étoffes du Mans et de Chinon*, inséré dans les *Mélanges d'archéol.*, t. III, p. 116, pl. XIII.

(2) Voy. le dessin de cette étoffe publié par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, 1853, t. XX, p. 48.

ment avec une effigie jeune et cependant analogue à celle d'Orode, permettront de ranger Pacorus dans la série des rois parthes (1).

Visconti et Tychsen ont publié un tétradrachme rapporté d'Orient par le célèbre voyageur Olivier, qui l'avait trouvé près des ruines de Ctésiphon. Cette pièce, qui est remarquablement bien conservée, représente, d'un côté, le buste du roi encore presque imberbe.

Au revers, on voit le prince arsacide, tenant de la main droite un arc, et assis de côté sur un trône posé de face (2). Ces détails n'ont pas encore été consignés, ni reproduits dans les gravures de Visconti et de Tychsen; mais j'ai été examiner le tétradrachme dans le cabinet des médailles de Munich, où il se trouve aujourd'hui conservé, et j'en ai rapporté une empreinte qui me permet d'en donner une description complétement exacte.

Devant le roi assis, une femme tenant une corne d'abondance élève une couronne; sous le trône, on reconnaît la date ΓΟΣ 276 (37 avant Jésus-Christ). La légende est : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. A l'exergue on lit : ΓΟΡΠ. Cette

(1) Depuis que ce mémoire a été écrit et lu à la Société des antiquaires de France, j'ai trouvé, parmi les monnaies incertaines des Parthes conservées au British Museum, une drachme qui m'a paru convenir de tous points au fils d'Orode I. On la trouvera décrite plus loin dans mon mémoire sur les drachmes arsacides.

(2) En sorte que le dossier du trône dépasse le corps du roi aussi bien en avant que par derrière. Cette singularité est assez difficile à expliquer. Au revers des monnaies d'Orode, on aperçoit, au-dessus de l'épaule *fuyante* de l'Arsacide assis, la boule qui surmonte le second angle du dossier; mais il y a encore loin de là au trône posé complétement de face, sur lequel le roi est assis de profil; particularité dont je ne trouve d'exemples que sur les monnaies de Phraate IV.

notation indique le mois *Gorpiæus*, le dernier de l'année syro-macédonienne, mais qui occupe le sixième rang dans le calendrier de Bostra, à l'époque de la domination romaine, aussi bien que dans celui des Parthes.

Cette monnaie a été attribuée à Arsace XV, Phraate IV, fils d'Orode. D'après le témoignage de Dion Cassius, Orode est mort en l'année 37 avant Jésus-Christ (1), et le tétradrachme du cabinet de Munich est probablement la *pièce d'avénement* du jeune Phraate IV (septembre 37).

Visconti a fort bien remarqué que, sur ce tétradrachme, Phraate ne porte pas au front la verrue ou caroncule qu'il avait héritée de son père, et que ses autres monnaies présentent. Le savant antiquaire attribuait l'absence de ce signe caractéristique au frottement qui aurait altéré la surface du tétradrachme; mais, quoiqu'il m'en coûte de n'être pas du même avis qu'un homme à la mémoire duquel j'ai voué le plus grand respect, je suis obligé de dire que l'état de la médaille doit faire chercher une autre cause à l'omission de la verrue héréditaire.

Visconti, qui envisageait la collection des monnaies parthes au point de vue de l'iconographie, ne s'est pas beaucoup préoccupé du classement chronologique des tétradrachmes de Phraate IV; il n'en a d'ailleurs décrit que quatre variétés (la cinquième n'appartenant pas à ce roi, mais à son fils Phraatace, comme on le verra plus loin), parmi lesquelles trois seulement portent des dates.

Tychsen, qui n'a pas eu les monuments originaux sous

(1) Sous le consulat de M. Agrippa et de L. Gallus. Dion. Cass., *Hist.*, lib. XLIX, 23.

les yeux, et qui a bien souvent accepté des descriptions fautives fournies par les auteurs qui, avant lui, s'étaient occupés de ce sujet, n'a tenu compte ni de la fabrique ni de l'ordre des types.

Je vais donc indiquer sommairement les différents revers adoptés pour les monnaies de Phraate IV, en faisant observer que dans ce système, qui s'appuie sur les dates, les effigies du roi parthe se trouvent rangées de telle façon qu'on y reconnaît les progrès de l'âge.

Quatre ans après son avénement, nous voyons Arsace XV frapper monnaie au type adopté par son père, le roi nicéphore assis à gauche; la date ΠΣ 280 (33 avant Jésus-Christ) est écrite sous le trône; à l'exergue on voit le nom du mois Artémisius. Le roi porte encore la barbe très-courte; et le beau style de la monnaie montre qu'elle a été émise dans une ville où régnaient les arts de la Grèce. La verrue que Phraate avait à la tempe est ici très-apparente.

Ce n'est pas le seul type de revers qui ait été employé pour cette année 280. J'ai sous les yeux l'empreinte d'un tétradrachme (1) où l'on voit Arsace XV assis à droite; une femme tourrelée, debout devant lui, lui présente une palme de la main droite, et tient sur le bras gauche une corne d'abondance. Dans la partie supérieure du champ, entre le roi et la Tyché, on voit un croissant. Sous le trône, la date ΠC; le nom du mois est resté en dehors du flaon; on aperçoit seulement la partie horizontale d'un Π ou d'un T. La légende est la même que celle du tétradrachme de 276. Au droit, sur la candys de Phraate, le graveur a figuré un génie tenant une palme.

(1) J'ignore où se trouve actuellement la monnaie originale.

Antoine fait la guerre au roi Phraate ; mais il en est fort maltraité, et se voit obligé d'abandonner le pays. « *Huic Antonius, propter auxilium adversus se et Cæsarem latum, bellum cum sedecim validissimis legionibus intulit : sed graviter multis prœliis vexatus, a Parthia refugit.* » Ainsi s'exprime Justin, ajoutant qu'enflé par ce succès, Phraate devint cruel, et fut obligé d'abandonner le gouvernement : « *Qua victoria insolentior Phrahates redditus, quum multa crudeliter consuleret, in exsilium a populo suo pellitur* (1). » Il est vraisemblable que le roi des Parthes se retira vers l'extrémité septentrionale de son empire.

Les Parthes proclamèrent roi Tiridate : *Hoc absente, regem Parthi Tiridatem quemdam constituerant* (2). D'après ce qui a été déjà exposé plus haut au sujet de l'attachement exclusif de ce peuple pour la descendance d'Arsace, on peut conclure que Tiridate appartenait à la famille du fondateur de la dynastie. Il se pourrait même que ce personnage fût un des frères de Phraate. Justin assure bien qu'il les avait massacrés tous les trente ; mais il paraît avoir compté en nombre rond, ne marchandant pas quelques crimes de plus au parricide. Selon lui, après la mort du vaillant Pacorus, il restait trente fils au vieux Orode, qui ne savait lequel d'entre eux choisir pour son successeur. Le malheur voulut qu'il désignât Phraate, et celui-ci, dit Justin, assassina son père et égorgea ses trente frères : *Alia sollicitudo miserandum senem invadit, quem ex numero XXX filiorum in locum Pacori regem destinet. Multæ pellices, ex quibus generata tanta juventus erat, pro suis quæque sollicitæ, animum senis obside-*

(1) Just., lib. XLII, 5. (2) Lib. XLII, 5.

bant. Sed fatum Parthiæ fecit, in qua jam quasi solenne est reges parricidas habere, ut sceleratissimus omnium, et ipse Phrahates nomine, rex statueretur. Itaque statim, quasi nollet mori, patrem interfecit; fratres quoque XXX trucidat (1). Pour être complétement exact, Justin aurait dû écrire vingt-neuf au lieu de trente. Il ne faut donc pas, dans cette partie du récit, s'en tenir à la lettre. On conçoit bien du reste que si un des fils d'Orode, ayant du vivant de son père des prétentions au trône, est parvenu à échapper au massacre général, il aura saisi la première occasion qui se sera offerte à lui de supplanter le meurtrier. Justin, qui n'avait aucun renseignement, à ce qu'il semble, sur le rival de Phraate, le nomme *Tiridates quidam*, et cette expression se retrouve dans Dion : καὶ ΤΙΝΟΣ Τηριδάτου τῷ Φραάτῃ ἐπαναστάντος, κ. τ. λ. Cela tient peut-être à ce que les historiens occidentaux se sont mépris sur le sens du mot *servus*, que Phraate emploie dans la demande qu'il adressa à Auguste : « *Servum suum Tiridatem et filium remitti sibi postulat* (2). » Mais ce n'est là qu'une injure; et c'est ainsi que, dans une occasion tout à fait analogue, Gotarzès, lorsque Méherdate, petit-fils de Phraate IV, fut tombé en son pouvoir après lui avoir disputé l'empire, refusa de reconnaître ce prince pour un Arsacide, et ne voyant en lui qu'un vil étranger, lui fit couper les oreilles, et le laissa vivre ainsi mutilé (3).

(1) Lib. XLII, 4 et 5. — Dion Cassius, en rapportant le même fait, ne marque pas le nombre des frères que Phraate fit périr. Il semble indiquer seulement que Phraate fut poussé à ce crime par la jalousie que lui inspirait la naissance plus noble de ses frères, qui étaient fils d'une princesse séleucide. Dion. Cass., *Hist.*, lib. XLIX, 23.

(2) Justin, lib. XLII, 5.

(3) Tacite, *Annal.*, lib. XII, 14.

Phraate ayant, par ses obsessions, déterminé les Scythes à mettre à sa disposition des forces considérables, Tiridate n'osa pas l'attendre, et s'en alla, accompagné d'un grand nombre de Parthes, trouver Auguste, qui faisait alors la guerre en Espagne, et à qui il remit, comme otage, un jeune fils de son ennemi qu'il avait enlevé. Auguste ne consentit pas à replacer Tiridate sur le trône, mais il lui offrit, s'il voulait habiter parmi les Romains, une opulente hospitalité (1). Il est assez difficile de savoir au juste combien de temps dura l'absence de Phraate et le pouvoir de Tiridate. Le récit de Dion Cassius diffère un peu de celui de Justin; mais il nous fournit quelques notions chronologiques de plus. Suivant cet auteur, l'insurrection de Tiridate eut lieu alors que les affaires d'Antoine se maintenaient encore. Le texte paraît incomplet en cet endroit, et l'expression πρότερον μὲν indique un certain espace de temps écoulé, ou la mention de plusieurs insurrections. Il ne faut pas oublier que déjà, en l'an 34, le roi des Mèdes annonçait à M. Antoine que l'empire des Parthes était en proie à des dissensions intérieures (2). Après la mort de ce triumvir, Tiridate, vaincu, s'enfuit en Syrie. Phraate envoya une ambassade à Auguste, qui fit une réponse amicale, ne promit aucun secours à Tiridate, mais l'autorisa à demeurer en Syrie, emmenant à Rome le jeune fils de Phraate, que Tiridate lui avait livré (3). Il est probable, en effet, que Tiridate ne re-

(1) Tiridati quoad manere apud Romanos vellet, opulentum sumtum præberi jussit. JUSTIN, lib. XLII, 5.

(2) PLUTARQ., in *Vita M. Anton.*, § 53.

(3) DIO CASS., lib. LI, 18. Nous savons, par le texte grec du monument d'Ancyre, que ce jeune prince portait le même nom que son père : Πρὸς ἐμὲ ἱκέται κατέφυγον βασιλεῖς Πάρθων μὲν Τιριδάτης καὶ μετέπειτα Φραάτης βασιλέως

nonça pas immédiatement à ses prétentions, car on trouve dans Isidore de Charax un fait qui paraît indiquer la continuation des hostilités. Après avoir nommé Belesibiblada, l'auteur des *Stathmes parthiques* ajoute : Ἔνθεν νῆσος κατὰ τὸν Εὐφράτην, ἐνταῦθα γάζα ἦν Φραάτου τοῦ ἀποσφάξαντος τὰς παλλακίδας, ἣ Τιριδάτης φυγὰς ὢν εἰσέβαλεν (1). Ainsi, alors même qu'il était proscrit, Tiridate faisant irruption dans un château de Phraate, ce dernier avait pris le parti d'égorger ses femmes, pour les soustraire à son ennemi.

M. Saint-Martin, combinant, après Longuerue et Vaillant, les témoignages de Dion et de Tacite, admet le voyage de Tiridate en Espagne et deux soulèvements contre Phraate. Son système se peut réduire, en tableau chronologique, de la manière que voici :

Insurrection de Tiridate.	An 32 av. J. C.	(ΑΠΣ 281 Sél.)
Défaite de Tiridate dans une bataille.	30	(ΓΠΣ 283 —)
Révolte des Parthes, rappel de Tiridate.	28	(ΕΠΣ 285 —)
Retraite de Phraate, près des Scythes.	27	(ϚΠΣ 286 —)
Tiridate s'enfuit en Espagne.	26 ou 25	(ΖΠΣ ou ΗΠΣ 287-288)

Φρα[άτου υἱός], ce que la partie latine de l'inscription : *Ad me supplices confuge... reges Parthorum Tirida..... ..... regis Phratis....* malheureusement très-mutilée en cet endroit, n'avait pas permis de reconnaître. V. Chishull, *Ant. asiat.*, 165 sq. — Franz, dans le *Archäologische Zeitung* de E. Gerhard, 1843, p. 20 sqq. — W. J. Hamilton, *Researches in Asia minor*, t. I, p. 420 sq. — Boeckh, *Corp. insc. græc.*, vol. III, p. 89, n° 4040.

(1) *Mans. Parth.*, ed. Miller, p. 249. Dans les notes jointes à ce livre, M. Miller (p. 265) donne, à propos du passage qui vient d'être cité, la biographie de Tiridate I, le second Arsacide. En admettant cette assimilation, il serait impossible de comprendre le texte d'Isidore, car le premier roi du nom de Phraate est Arsace V. La cruauté de Phraate IV, au contraire, justifie parfaitement l'imputation d'Isidore. Visconti, en 1811, se plaignait déjà de ce

Longuerue et Vaillant placent le soulèvement de Tiridate en l'an 31. Le premier de ces auteurs fait fuir ce personnage en l'an 24, le second en l'an 26. Mais M. Saint-Martin s'est décidé pour l'an 25, parce que c'est vers la fin de cette année qu'Auguste retourna à Rome, et que Tiridate paraît s'être présenté à lui peu de temps avant son départ.

De toutes façons, les trois chronologistes sont parfaitement d'accord sur un point : c'est que Tiridate fut souverain des Parthes pendant les années 28 et 27 avant l'ère chrétienne (285 et 286 des Séleucides). Or il existe des tétradrachmes qui, avec ces dates, portent en outre, sur leur face principale, une effigie qui ne peut être celle de Phraate IV, et qui, par conséquent, est celle de Tiridate. Le portrait de ce roi est très-caractérisé : un œil très-ouvert, un nez d'aigle lui donnent un air résolu, audacieux, qui convient admirablement au rôle historique du personnage. Le cou est entouré d'un collier entièrement circulaire, et non pas en spirale terminée par une figure d'animal, comme celui que portent Orode et Phraate IV. La légende du revers est la même que celle d'Orode, légende qui (excepté pour Artaban III) est commune à tous les Arsacides, jusqu'au partage de l'empire entre Vologèse III et Pacorus II.

Mais ce ne sont pas seulement les dates 285 et 286 que je retrouve sur les monnaies ; un tétradrachme de ma collection porte l'effigie que je viens d'indiquer et la date ΘΟΕ 279, qui correspond à l'an 34 avant l'ère chrétienne. Il suffit, pour se convaincre que cette pièce ne présente pas le portrait de

que Dodwel, dans sa dissertation de *Isidoro Characeno*, méconnaît les personnages auxquels ces faits se rapportent.

Phraate IV, de la comparer avec les tétradrachmes de 276 et de 280, entre lesquels elle se place chronologiquement. L'épreuve est décisive. Ce tétradrachme a donc été fabriqué lors des premiers troubles auxquels Dion fait allusion, et dont Plutarque précise le temps. Notre médaille nous enseigne, en outre, que ces troubles avaient pour cause les prétentions de Tiridate à la couronne.

Le revers de cette monnaie a pour type Tiridate assis à gauche sur un trône sans dossier, tenant de la main droite un grand arc, et de la gauche une haste, si haute qu'elle coupe le mot ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Dans le champ, un monogramme tourné à gauche, composé des lettres ΠΛΡ ; entre les jambes du roi, la lettre Α. La date ΘΟΕ est gravée sous le siége ; à l'exergue, on lit le nom du mois ΑΡΤΕΜΙΣ (Artemisius). Une pièce appartenant à la Bibliothèque impériale, et une autre qui est chez M. Rollin, ont, au lieu de la date, un Α qu'il faut peut-être réunir à la lettre Α.

Le second type de Tiridate II (que j'aie encore pu observer) est imité des monnaies d'Orode et de Phraate IV : le roi, assis à gauche sur un trône *sans dossier,* tient sur la main droite une Victoire, et repose la gauche sur une haste ; sous le siége, la date ΕΠΣ 285 (21 avant Jésus-Christ) (1). J'ai dans ma collection un tétradrachme à ce type, avec le nom du mois ΞΑΝΔΙ (Xanthicus) ; M. Camille Rollin m'en a communiqué un autre, qui porte ΑΡΤΕ (Artemisius). Enfin, la Bibliothèque impériale et M. Rollin possèdent des exem-

(1) Un tétradrachme, avec le même type, sans nom de mois, a été, pour la première fois, publié par Grivaud de la Vincelle, *Dissertation sur une médaille inédite d'Arsace XV, Phraate IV, roi des Parthes,* insérée dans les *Annales encyclop.,* 1817.

plaires de cette monnaie sur lesquels on lit le nom du mois ΟΔΑΙΣΙ (Dæsius). On doit se rappeler ici que le mois Loüs se trouve écrit ΟΛΩΙΟΥ sur des tétradrachmes de Phraate IV, de Vardane Ier, et de Pacorus II.

Vient ensuite le type du roi, assis à droite sur un trône à dossier, recevant une palme que lui présente une femme coiffée d'un modius, et tenant une corne d'abondance. Dans la partie supérieure du champ, ϚΠΣ 286 (27 avant Jésus-Christ). Un exemplaire de la monnaie à ce type, que j'ai dans ma collection, porte à l'exergue le nom du mois Gorpiæus ΓΟΡΠΙ. De plus, la Tyché tient, de la main qui supporte la corne d'abondance, un parazonium ou un court sceptre.

Le quatrième type se voit sur un tétradrachme du cabinet de M. le baron Behr, pièce qui existe également chez M. Camille Rollin et dans ma collection. La Tyché, offrant une palme à Tiridate assis, tient, au lieu d'une corne d'abondance, une longue haste; elle est voilée. Dans la partie supérieure du champ, à la place qu'occupe assez souvent la date, est un monogramme composé des caractères ΠΛΡ. En bas, près des pieds du roi et de la Tyché, les deux lettres ΑΠ; sous le trône, ΥΑ; et à l'exergue, le nom du mois [Α]ΡΤΕΜ, Artemisius. La date, qui précédait vraisemblablement le nom de ce mois, s'est trouvée, dans la fabrication, hors de la circonférence de la monnaie.

Khevenhüller, Visconti et Tychsen ont fait graver un tétradrachme frappé au mois Hyperberetæus de l'année 286, avec le type de la Tyché tenant une haste; dans le champ, on lit les caractères ΣΑ (1). L'effigie que porte cette mon-

(1) *Regum vet. num. anecd. aut per- rara*, tab. I, n° x. — *Icon. grecq.*,

naie est en si mauvais état, que, n'ayant pas vu le monument original, je m'abstiendrai d'en parler. Visconti a conjecturé, avec beaucoup de raison, que les caractères ΣA sont la marque de Sabata, ville de la Sittacène. Je crois que les lettres AΠ et AΛ, tracées sur les monnaies qui viennent d'être décrites, indiquent Apamia, ville située sur le Tigre, près de Zeugma, et Alagma de Mésopotamie (1).

Avant de laisser la numismatique de Tiridate II, je dois faire remarquer que, bien qu'essentiellement différents, les portraits de ce roi et ceux de Phraate IV offrent cependant certains rapports de physionomie qui, s'ils ne permettent pas sans doute d'affirmer que ces deux personnages ont été frères, constituent cependant de graves présomptions en faveur de cette opinion. Ce qui a fait, très-probablement, qu'on a confondu les deux portraits, c'est que Tiridate et Phraate ont la barbe taillée de la même façon; mais on peut observer que Phraatace, Vononès Ier, Orode II, Artaban III, ont adopté également la même mode: c'est donc dans les traits du visage qu'il faut surtout chercher les éléments de distinction. On reconnaîtra, d'ailleurs, que, sur les drachmes, la barbe des deux rois, plus prononcée dans sa coupe, ne permet aucune hésitation.

Tiridate ayant quitté l'Orient, Phraate put reprendre possession de ses États. Cette restauration du roi Arsacide, qu'Horace mentionne ainsi :

Redditum Cyri solio Phraatem,

pl. XLIX, n° 24. — *De Num. vet. Persar. comm. IV*, tab. V, n° 9. — Cf. Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 530 et 531.

(1) V. la mention de ces trois villes dans Pline, *Hist. nat.*, VI, 31, 6. — et Isid. Char., *Stathm. parth.*, ed. Miller, p. 147.

était accomplie en l'an 26 de notre ère ; car il existe des monnaies de Phraate portant la date ΖΠΣ 287. Un tétradrachme de ma collection, au type d'Arsace, assis de côté sur un trône posé de face, recevant une palme que lui présente une femme tenant une corne d'abondance, porte cette date ΖΠΣ écrite en caractères microscopiques sous le siége ; à l'exergue, le nom du mois Panémus, exprimé ainsi : ΠΑΑΝ. La date ΞΑΝ ΖΠ[Σ] se lit à l'exergue d'un tétradrachme appartenant à M. le baron Behr ; sur cette pièce, le trône est représenté de profil. Pendant les sept années qui se sont écoulées depuis la fabrication des monnaies à la date ΠΣ, Phraate a beaucoup vieilli ; ses traits sont fort accentués, sa barbe s'est allongée ; la verrue héréditaire se trouve toujours bien marquée à la tempe gauche.

Au mois Audynæus de la même année 287, un très-beau tétradrachme de la Bibliothèque impériale, qui a été autrefois publié par Pellerin (1), nous montre un changement dans le type du revers. La Tyché offre au roi une couronne. Sur le côté de ce revers, au-dessous du mot ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ, on lit ΜΗΝΟ, et à l'exergue, Σ ΑΥΔΥ ΖΠΣ ; c'est-à-dire μηνὸς Αὐδυναίου ἔτους ΖΠΣ.

Au commencement de l'année suivante (25 avant Jésus-Christ), le type des tétradrachmes est encore Arsace XV assis, recevant une palme. J'ai dans ma collection une pièce avec la date ΗΠΣ, en caractères microscopiques, placée sous le siége royal ; M. le baron Behr en possède une autre, qui montre de plus le nom du mois Xanthicus : ΞΑΝΔ. Le mois d'après, ΗΠΣ..ΡΤΕ .. (Artémisius, 288), nous amène

(1) *Lettres de l'aut. du Rec. de méd. de p. v.* et *r.*, p. 68.

une modification : Phraate revient au type de son avénement; au revers du tétradrachme conservé à la Bibliothèque impériale, on voit le roi parthe assis, tenant un arc, recevant une couronne qui lui est présentée par une femme.

Jusqu'à présent, je crois, on n'a pas publié de monnaie de Phraate, frappée en l'an 289. Cela tient à ce que, pendant cette année, la date, gravée en tête de la ligne de caractères placée à l'exergue, est presque toujours restée en dehors du flaon pendant la fabrication. Mais il suffit de quelques exemplaires plus heureusement frappés pour nous aider à distinguer ceux d'entre les tétradrachmes qui ont été émis à cette époque.

Pour l'année 289, Phraate a fait usage de deux types, soit successivement, ce qui, jusqu'à présent, paraît être le cas, soit simultanément dans des villes différentes. Ce n'est que lorsque les monnaies parthes auront été recueillies avec méthode que de pareils points pourront être éclaircis.

Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède un tétradrachme frappé en l'année ΘΠΕ, 289 (24 avant Jésus-Christ), pendant le mois Hyperbérétæus. Au revers, Arsace, assis à droite, reçoit une couronne d'une femme casquée, tenant une lance (1). Une autre monnaie au même type, avec le nom du mois Oloüs, a été publiée par Visconti. On n'y voit plus que les chiffres ...ΠΕ, la lettre des uni-

(1) Frœlich, *Numismat. regum*, p. 57, et l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, p. 678, ont lu sur un tétradrachme au même type la date ΑΠΣ; et cela tient à ce que cette date, placée à l'angle inférieur d'une légende quadrilatère, est presque toujours fortement altérée. L'exemplaire de la Bibliothèque impériale de Paris, que je cite ici, est le seul où j'aie pu distinguer le Θ. Vaillant, *Arsacid. imperium*, p. 8, voyait ΑΠΟ sur une pièce semblable, qu'il attribuait à Arsace I.

tés manquant, par la raison qui a été donnée. Cette pièce n'avait pu être attribuée à une époque exacte, et le savant antiquaire a pensé que la femme casquée représente Minerve, protectrice de la ville grecque où la monnaie a été frappée. Comme il paraît que c'est en cette année 24 avant Jésus-Christ qu'Auguste renvoya au roi des Parthes le jeune fils que Tiridate lui avait enlevé pour le livrer aux Romains, il se pourrait faire que la femme casquée indiquât la ville de Rome. Phraate n'aurait, en cette occasion, fait qu'imiter les Romains, qui s'empressaient toujours de célébrer, par le type de leurs monnaies, les moindres avantages qu'ils obtenaient, soit par la voie des armes, sait par des négociations. Une pièce au même type, avec la date ...ΠΣ ΓΟΡΠΙΑΙ, appartient à M. le baron Behr. Pellerin en a publié une, sur laquelle on lit ΑΡΤΕΜΙΣΙ (1); Ennery en possédait une avec le mois ΔΑΙ (Dæsius). Enfin, M. Camille Rollin m'en a communiqué une où l'on voit : ...Σ ΠΑΝΗΜ. La série des monnaies au type de la femme casquée comprend donc les mois Artémisius, Dæsius, Panémus, Loüs, Gorpiæus et Hyperbérétæus, et s'arrête au septième mois.

J'ai trouvé, dans le cabinet de M. Behr, un tétradrachme ayant pour type du revers Phraate assis sur un trône de profil, recevant une palme de la main d'une femme qui porte une corne d'abondance, et dont la tête est entièrement nue, sans tourelles ni modius; à l'exergue, ΘΠΕ ΑΠΕ (Apellæus). Il existe dans ma collection une monnaie toute semblable pour le buste, le type et le style; on y lit à l'exergue ...ΠΣ

(1) *Recueil de méd. de rois*, 1762, pl. XV, p. 152. Il l'attribue à Arsace XIII, Mithridate III.

ΔΥΣΤ (Dystrus). Cette pièce est bien certainement aussi de l'an 289, et l'on voit que, pendant les neuvième et douzième mois, les monnayeurs d'Arsace XV ont fait usage du type qui est le dernier que nous ayons de ce roi.

Afin que l'on puisse saisir dans son ensemble la chronologie des règnes de Phraate IV et de Tiridate II, telle qu'en ce moment les médailles nous la montrent, je présente ici une sorte de calendrier numismatique, abrégé autant que possible, dans lequel on trouvera indiqués en capitales grecques les mois qui sont inscrits sur les tétradrachmes.

	Ère des Sél.			An de Rome.	av. J. C.
	276. —	Xanthicus,	avril (1).	— 717.	— 37.
		Artémisius,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
Phraate IV.	—	ΓΟΡΠ	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 718.	— 36.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	277. —	Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 719.	— 35.
	278. —	Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 720.	— 34.

(1) Le mois de Xanthicus commençant à l'équinoxe du printemps, le *Norouz*, ou premier jour de l'année, tombe au 22 mars; mais la plus grande partie du mois Xanthicus coïncide avec le mois d'avril, et d'ailleurs l'intercalation des cinq jours épagomènes rétablit presque exactement le parallélisme des mois perses et romains.

	Ère des Sél.			An de Rome.	Av. J. C.
	279.	— Xanthicus,	avril.		
Tiridate II.		— APTEMI,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
		Gorpiæus,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Appellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 721.	— 33.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	280.	— Xanthicus,	avril.		
Phraate IV.		— APTE,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
		Gorpiæus,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 722.	— 32.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	281.	— Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 723.	— 31.
	282.	— Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 724.	— 30.
	283.	— Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 725.	— 29.
	284.	— Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 726.	— 28.
Tiridate II.	— 285.	— ΞΑΝΔΙ,	avril.		
		APTEMI,	mai.		

	Ère des Sél.		An de Rome. Av. J C
Tiridate II.	— ΟΔΑΙΣΙ,	juin.	
	Panémus,	juillet.	
	Loüs,	août.	
	Gorpiæus,	septembre.	
	Hyperbérétæus,	octobre.	
	Dius,	novembre.	
	Apellæus,	décembre.	
	Audynæus,	janvier.	— 727. — 27.
	Péritius,	février.	
	Dystrus,	mars.	
	286. — Xanthicus,	avril.	
	Artémisus,	mai.	
	Dæsius,	juin.	
	Panémus,	juillet.	
	Loüs,	août.	
	ΓΟΡΠΙ,	septembre.	
	Hyperbérétæus,	octobre.	
	Dius,	novembre.	
	Apellæus,	décembre.	
	Audynæus,	janvier.	— 728. — 26.
	Péritius,	février.	
	Dystrus,	mars.	
Phraate IV. —	287. — ΞΑΝ,	avril.	
	Artémisius,	mai.	
	Dæsius,	juin.	
	ΠΑΑΝ,	juillet.	
	Loüs,	août.	
	Gorpiæus,	septembre.	
	Hyperbérétæus,	octobre.	
	Dius,	novembre.	
	Apellæus,	décembre.	
	ΑΥΔΥ,	janvier.	— 729. — 25.
	Péritius,	février.	
	Dystrus,	mars.	

	Ère des Sél.			An de Rome.	Av. J. C.
Phraate IV.	— 288.	— ΞΑΝΔ,	avril.		
		ΑΡΤΕ,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
		Gorpiæus,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus.	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 730.	— 24.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	289. —	Xanthicus,	avril.		
		ΑΡΤΕΜΙΣΙ,	mai.		
		ΔΑΙ,	juin.		
		ΠΑΝΗΜ,	juillet.		
		ΟΛΩΙΟΥ,	août.		
		ΓΟΡΠΙΑΙ,	septembre.		
		ΥΠΕΡΒ,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		ΑΠΕ,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 731.	— 23.
		Péritius,	février.		
		ΔΥΣΤ,	mars.		
	290. —	Xanthicus,	avril.		

Un jour viendra, il faut l'espérer, où nos successeurs pourront, grâce aux découvertes de monnaies qui auront lieu en Perse, suivre mois par mois les phases politiques de cette époque. Dès à présent, si l'on voit tout ce qui manque encore, on se peut, du moins, déjà faire une idée de la date qu'il faut assigner aux principaux événements amenés par la lutte des deux rois.

Je n'ai jusqu'à présent pas rencontré de tétradrachmes de Phraate IV, portant des dates plus récentes.

Il existe donc ici une lacune de vingt années dans la numismatique arsacide, lacune que quelques démêlés avec les Romains ne justifieraient pas suffisamment.

Nous manquons de renseignements sur ce qui se passa en Orient après le départ de Tiridate. Auguste renvoya à Phraate le fils qui lui avait été enlevé : Phraati filium *sine pretio* remisit (1). Ce ne fut que quatre années plus tard (2) qu'Auguste étant venu en Syrie, intimida le roi des Parthes au point de lui faire restituer les enseignes militaires conquises sur Crassus, Statianus, et M. Antoine.

Quum in Syriam, ad componendum Orientis statum venisset, metum Phraati incussit, ne bellum Parthiæ vellet inferre. Itaque tota Parthia captivi ex Crassiano sive Antonii exercitu recollecti, signaque cum his militaria Augusto remissa (3). Dans l'inscription d'Ancyre, Auguste lui-même s'exprime ainsi :

PARTHOS . TRIVM . EXERCITVVM . ROMANORVM . SPOLIA . ET . SIGNA. [restituere] MIHI . SVPPLICESQVE . AMICITIAM . POPVLI . ROMANI . PETERE . COEGI.

ΠΑΡΘΟΥΣ ΤΡΙΩΝ ΣΤΡΑΤΕΥΜΑΤΩΝ ΡΩΜΑΙΩΝ ΣΚΥΛΑ ΚΑΙ ΣΗΜΕΑΣ ΑΠΟΔΟΥΝΑΙ ΕΜΟΙ ΙΚΕΤΑΣ ΤΕ ΦΙΛΙΑΝ ΔΗΜΟΥ ΡΩΜΑΙΩΝ ΑΞΙΩΣΑΙ ΗΝΑΓΚΑΣΑ.

Le mot *supplices* qu'Auguste emploie aussi, lorsque dans

(1) Just., *Epit. Trog.*, lib. XLII, 5.

(2) Cette date est déterminée par la numismatique d'Auguste. V. Eckhel, *Doct. num.*, t. VI, p. 94 sq.

(3) Just., *Epit. Trog.*, lib. XLII, 5.

la même inscription il rappelle Tiridate implorant son secours, et le mot *coegi*, permettent de supposer que Phraate se trouvait sous le coup d'une cruelle nécessité lorsqu'il consentit à se dépouiller des trophées de trois victoires (1). Peut-être le sanguinaire fils d'Orode était-il alors gravement menacé par des factions intérieures, et n'avait-il pas, dans cette conjoncture, d'autre ressource que de faire avec les Romains une paix à tout prix. Dion a évidemment confondu des faits appartenant à deux époques, lorsqu'il dit qu'Auguste n'avait renvoyé le jeune Phraate à son père, qu'en faisant de la restitution des enseignes une condition de cet acte de générosité (2). Quoi qu'il en soit, les rois parthes ont frappé monnaie dans des circonstances beaucoup plus critiques, et il est probable que des découvertes ultérieures viendront combler le vide que je constate, en le signalant à l'attention des voyageurs qui exploreront la Perse.

A la vérité, Pellerin a décrit un tétradrachme de Phraate IV, au type du roi assis à droite, recevant une palme que lui présente une femme, et sur lequel il trouve la date ΑϥΣ 291 (3). Eckhel, Tychsen, et Sestini dans ses *Classes generales*, ont enregistré cette date sans commentaire. Avec quelque réflexion on reconnaîtra qu'il faut la rejeter. Le

(1) Quelques vers d'Horace font allusion à la contrainte qu'Auguste exerça sur les Asiatiques.

Icci, beatis nunc Arabum invides
Gazis : et acrem militiam paras :
Non ante devictis Sabeæ
Regibus, horribilique Medo
Nectis catenas.....

Od., lib. I, 29, *ad Iccium.*

(2) Τὸν δὲ υἱὸν αὐτῷ ὃν πρότερον παρ' ἐκείνου λαβὼν εἶχεν, ἀπέπεμψεν· ἐπὶ τῷ τούς τε αἰχμαλώτους, καὶ τὰ σημεῖα τὰ στρατιωτικὰ τὰ ἔν τε τῇ τοῦ Κράσσου καὶ ἐν τῇ τοῦ Ἀντωνίου συμφορᾷ ἁλόντα κομίσασθαι. Lib. LIII, 33.

(3) *Lettres de l'auteur des Recueils de médailles de rois, de peuples et de villes*, 1770, pag. 79, et pl. I, n° 2.

nom du mois ΑΥΔΥΝαίος qui se voit à l'exergue du tétradrachme est précédé des lettres ΠΣ (la lettre exprimant l'unité est restée en dehors du flaon). La monnaie ne peut pas porter deux dates différentes; et quand on s'aperçoit encore que les mots ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ et ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ se trouvent doublés, que la palme présentée au roi est doublée aussi, ce qui fait qu'Eckhel et après lui Tychsen y ont vu *deux épis* dont Pellerin n'avait pas parlé, on demeure convaincu que le tétradrachme présente ce qu'en terme de monnayage on nomme une empreinte tréflée. La prétendue date ΑϥΣ, qui occuperait une place insolite, n'est donc autre chose qu'une répétition peu distincte des lettres ΒΑΣ de ΒΑΣΙΛΕΩΝ, répétition causée par le ressaut du coin. Pellerin, d'ailleurs, s'est exprimé ainsi: « Il paroît trois lettres dans le champ du revers au-dessus de la tête du Roi, dont il n'y a que la première qui soit bien apparente, c'est un A. Les deux suivantes ont été en partie effacées par le frai, ou par quelque accident (1). »

Visconti, de son côté, attribue à Phraate une monnaie sur laquelle on voit la date ΑΙΤ 311 (1 av. J. C.), et il ajoute que cette année est une des dernières du règne de Phraate, dont Vaillant et Tillemont placent la mort en l'an 4 après l'ère chrétienne, tandis que Saint-Martin, s'appuyant sur un passage de Moïse de Khoren, recule cet événement

(1) Sestini classe au règne de Phraate IV un tétradrachme au type du roi nicéphore assis à gauche, monnaie qui porterait la date ΕΙΤ, inscrite sous le trône. V. *Descriz. delle medagl. ant. del mus. Hederv.*, t. III, p. 136, n° 4. Si cette date existait réellement, elle appartiendrait au règne du successeur de Phraate IV; mais il s'agit là de l'année ΕΠΣ, mal vue par l'antiquaire italien.

jusqu'à l'an 9. Je dirai tout à l'heure pourquoi je ne puis accepter ces diverses opinions. Je dois d'abord examiner une autre assertion de l'auteur de l'*Histoire des Arsacides*.

« Il paraît, dit M. Saint-Martin, que, quelques années avant l'ère chrétienne, il y eut des troubles dans l'empire des Parthes, et qu'un certain Volagèse ou Vologèse prit le titre de roi, sans doute à la suite d'une révolte. On connaît une médaille arsacide où se lit le nom de ce prince avec la date 308, qui correspond à l'an 3 ou 2 avant J. C. Par suite du système qu'il avait adopté, Vaillant rapporte cette pièce à l'an 52 de J. C., et l'attribue à Vologèse, qui régnait à cette époque. Aucun historien ne fait mention du prince dont l'existence nous est révélée par la médaille dont nous parlons, et qui est *parfaitement authentique*. Selon toute probabilité, ce prince était un rebelle qui, comme Tiridate, et sous le même règne, usurpa le titre de roi des rois, soutenu peut-être par les Romains, qui, vers cette époque, firent la guerre aux Parthes au sujet de l'Arménie (1). »

Vaillant, en effet, a donné la gravure fort incorrecte d'un tétradrachme sur lequel on lit le nom ΒΟΛΑΓΑΣΟΥ, que l'original ne portait certainement pas ainsi orthographié, et la date ΗΤ.

Malgré l'étrangeté du dessin, on reconnaît facilement que la monnaie a été frappée sous Vologèse III, qui a régné de 389 à 460, et nullement sous Vologèse I, dont, au reste, nous connaissons des monnaies depuis l'an 362 jusqu'à l'an 365, ainsi qu'on le verra plus loin. Dire quelle était la nota-

(1) *Frag. d'une hist. des Arsac.*, t. II, p. 153. — Dans le tableau chronologique des rois arsacides, placé à la fin de ce volume, l'usurpateur Vologèse est placé à l'an 52 ou 53 *après* l'ère chrétienne, sous le règne de Vologèse I.

tion que le graveur de Vaillant a si considérablement altérée, serait chose assez difficile. Seulement, comme elle se compose de deux caractères, on peut supposer que c'était HY 408 (96 de J. C.), MY 440 (128 de J. C.), NY 450 (138 de J. C.), ou enfin ΞY, 460 (148 de J. C.), dates qui appartiennent au règne de Vologèse III, comme l'examen des monnaies nous le fera connaître. Nous sommes, comme on voit, bien loin du règne de Phraate IV ; et il est à regretter qu'un éminent érudit comme Saint-Martin se soit contenté d'un si faible indice accepté avec une si grande facilité, pour introduire dans l'histoire des Arsacides un fait qui donnait lieu, de sa part, à tant de suppositions (1). Dans tous les cas, il nous sera permis de faire remarquer que, sans la connaissance pratique des monuments, il est difficile de se garder contre des erreurs préjudiciables, et que si, comme nous le croyons fermement, les médailles ont une importance immense dans les recherches historiques, c'est à la condition qu'elles seront appréciées par des antiquaires qui apportent dans leur étude le bénéfice d'une longue expérience.

J'ai déjà dit que M. Saint-Martin plaçait la mort de Phraate IV en l'an 9 après J. C. Voici sur quoi il se fonde : « Nous avons vu, dit-il, que le roi des Parthes appelé Archez par Moïse de Khoren est le même qu'Orode Ier, qui mourut l'an 37 av. J. C., et qui eut pour successeur son fils Arschévir, le même certainement que Phraate IV. Arschévir mou-

(1) Il est évident que M. Saint-Martin s'appuyait sur une conjecture de Fréret, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XIX, p. 113. — Mais il aurait dû tenir compte des objections de Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXII, p. 675; car des doutes sur la leçon de la médaille, émis par un antiquaire tel que Barthélemy, devaient être pris en sérieuse considération.

rut après un règne de quarante-six ans : c'est exactement le nombre d'années que nous assignons au règne de Phraate IV ; sa mort arriva donc l'an 9 de J. C. (1). » C'est donc à cette époque qu'il faudrait placer l'avénement de Phraatace, qui était, au rapport de Josèphe, dit M. Saint-Martin, accusé d'avoir, avec sa mère, un commerce incestueux. Quelques pages plus haut, l'auteur de l'*Histoire des Arsacides* s'exprime ainsi : « Au nombre des présents que Jules César avait jadis envoyés à Phraate, se trouvait, au rapport de Josèphe, une fort belle esclave née en Italie, et appelée Thermusa. Le roi, épris de son extrême beauté, la mit au nombre de ses concubines ; il en eut un fils nommé Phraatacès, et finit par l'élever au rang d'épouse légitime (2). » Or, il faut remarquer que Jules César ayant quitté l'Orient en l'an 46, et étant mort en 44, si Thermusa avait été âgée seulement de 15 ans lorsqu'elle fut envoyée à Phraate, elle aurait eu 70 ans lors de la mort de ce prince, et, dans ce cas, l'accusation que Josèphe fait peser sur son fils paraîtrait au moins invraisemblable ; d'autant plus que le crime du fils et de la mère, ne cessant pas après l'avénement, aurait été la cause de la révolte qui mit fin au règne de Phraatace. Évidemment, M. Saint-Martin n'avait pas fait le calcul que je viens d'établir. Vaillant y avait pensé, assurément ; car, sans s'inquiéter du dire de Josèphe, qui, en effet, nomme Jules César dans le passage allégué (si toutefois *Jules* n'est pas une interpolation récente due à un copiste qui ne savait pas que tous les empereurs sont des *césars*), Vaillant, dis-je, attribue à Auguste le pré-

(1) *Frag. d'une hist. des Arsac.*, t. II, p. 148.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 162.

sent de la belle esclave, place son départ d'Italie en l'année 24 avant Jésus-Christ, et son union avec Phraate en l'an 20. « Augustus, dit-il, ancillam generis Italici, Thermusam nomine, inter alia munera Phraati dedit, forsan ut in itinere parvuli Phraatis filii curam haberet (1). » Quoi qu'il en soit de l'explication très-morale de Vaillant, toujours est-il que nous ne connaissons aucun texte qui puisse l'appuyer ou la faire rejetter.

Mais quant au terme du règne de Phraate IV, on pouvait déjà trouver, dans l'Iconographie de Visconti, l'indication d'un texte qui résolvait en partie la question. Parmi les fragments du LV^e^ livre de Dion Cassius, publiés par Jacques Morelli, bibliothécaire de Venise, le savant antiquaire avait remarqué le passage suivant, qu'il n'a cependant pas reproduit, et qu'en conséquence je crois devoir transcrire ici :

Οὐ μέν τοι καὶ πλέον τι τῷ ἔτει ἐκείνῳ ὑπ' αὐτοῦ ἐπράχθη· διὰ γὰρ τὸν Παρθικὸν πόλεμον ὑπόγυιον ὄντα, οὐδεμία αὐτῶν ἐπιστροφὴ τότε ἐγένετο. Οὐ μὴν οὐδὲ τοῖς Πάρθοις ἐπολεμήθη. Ὁ γὰρ Φρατάκης τὸν Γαΐον ἔν τε τῇ Συρίᾳ ὄντα καὶ ὑπατεύοντα ἀκούσας, καὶ προσέτι καὶ τὰ οἰκεῖα μηδὲ πρότερον εὐνοϊκῶς οἱ ἔχοντα ὑποτοπήσας, προκατηλλάγη ἐπὶ τῷ αὐτός τε τῆς Ἀρμενίας ἀποστῆναι, καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ πέραν θαλάσσης εἶναι. [Auguste] ne fit plus rien cette année-là ; car, comme la guerre avec les Parthes paraissait imminente, il ne se tourna pas contre eux (les Germains). La guerre contre les Parthes n'eut point lieu non plus ; car *Phraatace* ayant appris que Caïus était en Syrie et qu'il avait la dignité de consul, et comme en outre il soupçonnait sa famille de lui être peu favorable, il songea à faire la paix, à cette condition qu'il s'éloignerait de l'Ar-

(1) *Arsacidar. imperium*, p. 174.

ménie, mais que ses frères demeureraient au delà de la mer (à Rome). Dion ajoute : Les Arméniens, cependant, en vinrent aux armes l'année suivante, P. Vinicius et P. Varus étant consuls (c'est-à-dire en 755 de Rome, 2 après J. C.).

Nous sommes assurés, d'après cela, qu'en l'an 754 de Rome, Caïus traita avec Phraatace; or, l'année 754 commence, d'après le calcul qui m'a paru le plus probable, trois mois avant l'an 313 des Séleucides. Il reste encore à déterminer quelle fut la durée du règne du fils de Musa, et dès à présent les monnaies nous offrent quelques secours à cet égard.

On se rappelle que Visconti attribue à Phraate IV un tétradrachme frappé au mois Artemisius de l'année 311 (mai 752); je vais maintenant m'occuper de ce monument.

D'un côté, on y voit un buste au nez droit et long, à l'oreille découverte, et que couronnent deux Victoires volant dans le champ de la monnaie. Au revers, le type des drachmes, Arsace, assis à droite, coiffé d'un bonnet recourbé, tenant un arc. Autour, la légende ordinaire de ces temps : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Dans le champ, la date ΑΙΤ placée ainsi ΑΙ devant la jambe d'Arsace, et à l'exergue, [ΑΡΤΕ]ΜΙΣΙΟΥ. Un tétradrachme de ma collection ne diffère de celui-ci qu'en ce qu'il porte le nom de mois ΠΑΝΗΜΟΥ. Tychsen a déjà pensé que les monnaies frappées en cette année devaient être restituées à Phraatace, et il aurait désiré que sa conjecture fût contrôlée par Visconti. Après en avoir soigneusement examiné plusieurs exemplaires, je crois qu'il ne faut pas hésiter à rendre ces médailles à Phraatace. Quelques-unes d'entre elles sont de très-mauvais aloi

et d'un style barbare, ce qui donne à l'effigie royale une apparence de vieillesse de nature à induire en erreur. Peut-être ces monnaies grossières à si bas titre sont-elles fabriquées par des faussaires contemporains d'Arsace XVI. Mais, pour se faire une juste idée de la monnaie de Phraatace, il faut voir un très-beau tétradrachme de la collection de M. le baron Behr, frappé au mois Audynæus (10e mois) de 311 (janvier, 753 de R.) La Bibliothèque impériale de Paris possède une variété de cette monnaie, qui a été rapportée de Perse et donnée par M. Fonfride. La pièce, qui porte la date ΑΙΤ ΔΙΟΥ (novembre 752), a beaucoup souffert des injures du temps; mais elle est remarquable par l'air de jeunesse dont le profil royal est empreint. J'en dirai autant d'un tétradrachme de ma collection, qui est peut-être du même coin que celui qui a été recueilli par M. Fonfride, et qui porte, comme les deux dernières pièces qui viennent d'être citées, la date ΑΙΤ, placée, non pas dans le sens vertical devant la jambe d'Arsace, mais horizontalement entre le bras et la cuisse de ce personnage. Lorsque la date est ainsi tracée, le siége d'Arsace est sans dossier.

Enfin, on ne peut séparer de ces monuments deux tétradrachmes conservés au British-Museum, datés de l'an ΙΤ 310, au revers desquels Phraatace, assis à gauche, reçoit une couronne que lui présente une femme, debout, tenant une corne d'abondance. Ces deux pièces ne diffèrent entre elles que par le sens dans lequel a été gravé le mot ΔΙΚΑΙΟΥ. L'une est du mois Gorpiæus; l'autre, du mois Hyperbérétæus (?).

Tychsen, dans le chapitre intitulé *De epocha in tetradrachmis parthicis*, semble revenir sur l'opinion qu'il avait

émise quelques pages plus haut. Mais il ajoute que, si le tétradrachme de l'an 311 devait être laissé à Phraate IV, ce serait la dernière monnaie qu'il eût frappée. En considérant les tétradrachmes certains d'Arsace XV, on s'aperçoit qu'à mesure que le roi vieillit, son profil devient plus accusé, son nez prend une forme recourbée très-marquée. Puis, lorsqu'on arrive à l'an 310, on voit apparaître un visage tout différent, un nez droit et fort allongé, une chevelure disposée d'une manière nouvelle ; enfin, sur les monnaies de l'an 311, ces deux Victoires qui couronnent le buste, et dont Visconti ne peut expliquer la présence qu'en disant qu'elles font allusion à la défaite de Tiridate, qui remontait à près de trente années, car la fin du règne de Phraate IV fut peu glorieuse, ainsi que le démontre suffisamment la restitution des enseignes romaines, qu'Auguste présenta solennellement au peuple comme un trophée de sa puissance. Des génies ailés, couronnant le roi, s'expliquent très-bien à une époque voisine d'un avénement ; et, quelque odieuse que soit la manière dont Phraatace s'empara du trône, on ne peut s'étonner de le voir s'en glorifier sur les monnaies qu'il faisait frapper. C'est ainsi que Phraate IV, qui s'était aussi élevé à la dignité royale par le parricide, s'est fait représenter, sur la première monnaie de son règne, couronné par le génie local, comme nous l'avons vu précédemment.

Si l'on admet ces différents arguments, Phraatace a commencé de régner, au plus tard, en l'an 310, correspondant à 751 de Rome (3 avant J.-C.). C'est encore à Phraatace que j'attribue le beau tétradrachme qui représente, d'un côté, le buste d'un prince parthe, couronné par une Victoire ailée, et accompagné de la légende ΒΑCΙΛΕΩC ΒΑCΙ-

ΛΕΩΝ, et, de l'autre, l'effigie d'une reine, également couronnée par une Victoire, et entourée de ces mots ΘΕΑC ΟΥΡΑΝΙΑC ΜΟΥCΗC ΒΑCΙΛ[ισσας]. Je n'ai encore vu de cette monnaie que deux exemplaires : l'un, qui, de la collection de M. J. R. Stuart, a passé au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale; l'autre, dont l'état de conservation est très-remarquable, bien qu'à cause de cela, peut-être, le style en paraisse un peu plus sec, et qui appartient à M. le duc de Luynes. La drachme au même type a été l'objet de nombreuses observations; et l'on s'est accordé à y voir le portrait de la reine Thermuse, ou Thesmuse, citée par Josèphe (1). J'oserais, en passant, proposer de lire θεὰ Μοῦσα, au lieu de Θεσμοῦσα, dans le texte de cet auteur.

(1) *Antiq. Jud.*, lib. XVIII, cap. II, 4. — Un exemplaire de cette monnaie, fort altéré dans ses légendes, avait trompé Visconti, qui l'a publié comme représentant un roi *Mnaskyres* et sa mère *Arsé*, *Iconogr. grecq.*, tom. III, p. 313; mais l'illustre antiquaire ne tarda pas, grâce à la découverte de plusieurs monnaies mieux conservées, à proposer une meilleure attribution en restituant ces monuments à la reine que, sur la foi de Josèphe, il nomme *Thermuse; Journ. des sav.*, 1817, p. 735; cf. *Iconogr. grecq.*, édit. de Labus, t. III, p. 137. — Douze ans plus tard, Sestini, en publiant le catalogue du cabinet formé à Hédervar par le comte Wiczay, décrivit une drachme de la reine parthe, dont il lisait le nom ΘΕΡΜΟΥCΗC, ΒΑCΙΛ... ΘΕΑC ΟΥΡΑΝΙΑC; *Descriz delle medagl. ant. gr. del mus. Hederv.*, 1829, p. 137. Dans la dernière édition (1821) de ses *Classes generales*, le même auteur avait d'abord donné le mot BACIAICCHC complet, ajoutant ainsi au nom et au titre plusieurs syllabes qui n'existent pas sur les monnaies. — M. de Kœhler, à l'aide des drachmes du cabinet impérial de St-Pétersbourg, reconnut la véritable forme du nom de la reine Musa, *Mém. de l'Acad. imp. des sciences de St-Pétersb.*, 1836, tome III, p. 69. — Enfin, M. Raoul-Rochette a publié trois variétés de la même drachme dans le *Journ. des sav.*, 1836, p. 262, adoptant et confirmant la leçon *Musa*. — En 1844 cependant, M. Toby Prinsep reproduisait encore ainsi ΘΕΡΜΟΥΣΑΣ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΘΕΑΣ ΟΥΡΑΝΙΑΣ la légende d'une monnaie qu'il avait trouvée dans la collection de son frère. Il n'est pas inutile de faire observer que cette lecture, qui résulte de la préoccupation causée par le texte de

On a cru, jusqu'ici, que le buste masculin était celui de Phraate IV; mais les mêmes raisons iconographiques que j'ai fait valoir à propos des tétradrachmes des années 310 et 311, me déterminent à voir encore ici Phraatace, plaçant le portrait de sa mère sur sa monnaie, de même qu'on voit le buste d'Antonia au revers de Claude; le buste d'Agrippine au revers de Néron; celui de Julia Domna au revers de Caracalla; celui de Sœmias au revers d'Élagabale; celui de Mamæa au revers d'Alexandre Sévère (1). Les monnaies frappées en Syrie pendant les premières années du règne d'Antiochus VIII, représentent le buste de ce roi accolé à celui de sa mère Cléopâtre, qui lui avait assuré la couronne par le meurtre d'un époux et d'un fils. L'épithète ΘΕΑ ΟΥΡΑΝΙΑ, appliquée à Musa, peut n'être que l'effet d'une flatterie analogue à celle qui avait fait, un siècle auparavant, donner le titre de ΘΕΑ ΕΥΕΤΗΡΙΑ à la mère d'Antiochus VIII (2), et, à une époque beaucoup plus rapprochée de Musa, celui de ΘΕΑ ΝΕΩΤΕΡΑ à Cléopâtre, sur les monnaies où elle est figurée au revers d'Antoine. Il ne faut pas oublier que Musa était une femme de l'Occident, et que les beaux esprits d'une cour où l'on faisait usage de monnaies à légendes grecques ont bien pu chercher dans la mythologie hellénique une allusion qui trouvait en même temps son application dans la religion des Perses, des Assyriens et des

Josèphe, n'implique pas l'existence du nom *Thermusa* sur les monuments numismatiques, *Note on the hist. res. deduc. from. rec. discor. in Afghanistan*, p. 29.

(1) On peut rappeler ici que Néron et Caracalla ont été accusés d'inceste, comme Phraatace. V. Tacite, *Annal.* XIV, 2, Æl. Spartian., *Caracall.* X. — Cf. Aurel. Victor, *de Cæsarib.*, 5 et 21.

(2) Visconti, *Iconogr. grecq.*, suppl., p. 14., pl. A, n° 7.

Arabes (1). Le roi Phraatace pouvait aimer à s'entendre appeler fils de la muse Uranie,

Μούσης Οὐρανίης υἱὸν ἐϋστεφάνου (2).

Au reste, l'auteur du Livre des Maccabées fait allusion aux protocoles hyperboliques adoptés par les rois grecs d'Orient, lorsqu'il dit, en parlant d'Antiochus IV : τὸν .... τῶν ΟΥΡΑΝΙΩΝ ἄστρων ἅπτεσθαι δοκοῦντα παρακομίζειν κ. τ. λ. (3).

Dans tous les cas, l'apparition d'un buste de femme sur la monnaie des Perses était bien de nature à accréditer l'opinion que Josèphe nous a transmise au sujet des relations coupables de la mère et du fils : Ὥστε ἐπεβούλευε τῷ πατρὶ συμπράξει τῆς μητρὸς, ἥ δὴ καὶ συνεῖναι λόγος. Καὶ δι' ἀμφότερα μισηθεὶς, οὐδὲν ἧσσον τῆς πατροκτονίας τὸ μύσος τῆς μητρὸς ἔρωτος τιθεμένων τῶν ὑπηκόων, στάσει περιελαθεὶς πρότερον ἢ φῦναι μέγας ἐξέπιπτε τῶν πραγμάτων, καὶ οὕτω θνήσκει (4).

Par suite de la haine qu'inspirait son double crime, la

(1) *Herodot.*, lib. I, 131, parlant de la religion des Perses : Ἐπιμεμαθήκασι δὲ καὶ τῇ Οὐρανίῃ θύειν, παρά τε Ἀσσυρίων μαθόντες καὶ Ἀραβίων.

(2) Vers de l'épitaphe de Linus, conservé par Diogène Laërce, *Proœm.* Les monuments nous révèlent le rôle très-important d'Uranie dans la religion des Grecs. Sans entrer ici dans plus de détails à cet égard, je me contenterai d'indiquer les peintures du célèbre vase de Clytias et d'Ergotime, découvert près de Chiusi en 1844. Voy. *Monum. ined. del' Inst. archeol.*, vol. IV, tavv. LVI-LVII.

(3) *Macc.*, lib. II, cap. IX, 10.

(4) *Ant. Jud.*, lib. XVIII, cap. II, 4. Tout en reproduisant ici l'opinion de Josèphe sur les motifs qui amenèrent la chute de Phraatace, opinion qui jusqu'à présent n'a, je crois, soulevé aucune objection de la part des critiques modernes, il me sera permis de faire observer que l'historien des Juifs semble raisonner plutôt d'après ses propres sentiments que d'une manière conforme aux mœurs des Parthes. Quant au parricide, le peuple et les grands pouvaient y être accoutumés; Mithridate III, Orode et Phraate IV en avaient donné l'exemple à Phraatace, et j'ai déjà cité ces mots de Justin : (Parthia) in

nation parthe ne lui laissa pas le temps de s'affermir; il fut renversé par une sédition, et périt de la sorte. Josèphe dit encore expressément que la Perse était lasse de voir la majesté de l'empire outragée par une alliance avec

qua jam quasi solenne est reges parricidas habere.

On peut croire aussi que la domination d'une étrangère, d'une Grecque, choquait le peuple plus vivement que les relations de Phraatace avec Musa; car ces relations, coupables sans doute tant que Phraate IV vécut, avaient pu être légitimées par un mariage que ne défendaient pas les lois nationales, et qui pourrait expliquer la présence des Génies ailés couronnant les deux bustes sur les monnaies que je viens de décrire. C'est une croyance générale parmi les auteurs anciens, qu'il était permis aux Perses d'épouser leurs mères. Je citerai d'abord le médecin d'Artaxerce Longuemain : *Persas cum suis matribus misceri Ctesias refert,* Tertull., *Apologet,* IX. Minutius Felix (*oct.* ed. Ouzel. p. 35), en disant : ***Jus est apud Persas misceri cum matribus,*** s'exprime comme Sotion, cité par Diogène Laerce : τοῖς δὲ Μάγοις..... ὅσιον νομίζειν μητρὶ ἢ θύγατρι μίγνυσθαι (*proœmium*); et Strabon dit de même : τούτοις δὲ, καὶ μητράσι συνέρχεσθαι πάτριον νενόμισται (lib. XV, p. 735). Athénée, rapportant ce qu'Antisthène disait d'Alcibiade, συνεῖναι γὰρ φησὶν αὐτὸν καὶ μητρὶ, καὶ θυγατρὶ, καὶ ἀδελφῇ, ὡς Πέρσας (lib. V, 20), est d'accord avec saint Jérôme : ***Persæ, Medi... cum matribus et aviis, cum filiabus et neptibus copulantur*** (advers. Jovinian., lib. II, *s. Hier. op.* ed. Martianay. T. IV, p. 201). Enfin, on lit dans Philon le Juif : μητέρας γὰρ, οἱ ἐν τέλει Περσῶν, τὰς αὐτῶν ἄγονται, καὶ τοὺς φύοντας ἐκ τούτων, εὐγενεστάτους νομίζουσιν, καὶ βασιλείας τῆς μεγίστης, ὡς λόγος ἀξιοῦσιν. (De specialib. Legib., p. 778, ed. Mangey, p. 301); et dans Catulle :

Nascatur Magus ex Gelli, matrisque nefando
Conjugio, et discat Persarum haruspicium.
Nam Magus ex matre et gnato gignatur oportet,
Si vera est Persarum impia relligio.

Plutarque prétend bien qu'Alexandre, après avoir vaincu Darius, ordonna aux Perses de renoncer à cette coutume : Πέρσας σέβεσθαι μητέρας, ἀλλὰ μὴ γαμεῖν. (*De Alex. fortun.*, I, 5); mais il est douteux qu'une semblable inhibition ait prévalu sur des idées invétérées. D'ailleurs les Séleucides et les Lagides, tout Macédoniens qu'ils fussent, ne se firent aucun scrupule d'épouser leurs sœurs. — L'auteur du ***Modjmel al tewarik,*** parlant de l'union de la reine Homai avec son père Bahman, assure que « chez les Perses cela ne passait pas pour un crime; » v. la trad. publiée par M. Jules Mohl, *Journ. asiat.*, III^e^ sér., tom, XI, p. 162; et Firdousi, dans son *Schah-nameh,* rapportant le même fait, ajoute que cela « était conforme à la religion pehlvie. » *Ibid.* et *Sch. nam,* ed. Macan, p. 1247.

une courtisane italienne, et par les fruits d'une telle union : ἀπέχρη δὲ πολλάκις καὶ μέχρι νῦν περιῦβρίσθαι τὴν βασιλείαν ἔκ τε γάμων τῆς Ἰταλικῆς παλλακίδος καὶ γενέσεων.

Le fragment de Dion rapporté plus haut prouve que Phraatace fit un traité avec Caius vers la fin de l'an 312, ou dans les premiers mois de l'an 313. Après sa mort, les grands de la Perse, reconnaissant qu'ils ne pouvaient demeurer sans roi, et attendu qu'il fallait que le prince fût du sang arsacide, envoyèrent des députés pour offrir la couronne à Orode, personnage qui appartenait à la famille royale. Mais celui-ci était d'un caractère intraitable, et se livrait à d'horribles cruautés, par suite de son penchant à la colère ; il devint donc odieux au peuple, et, une conjuration s'étant formée, il fut assassiné dans un festin, ou, suivant une autre version, pendant une chasse (1). Certainement il s'est écoulé quelque temps entre la mort de Phraatace et celle d'Orode II. Car, pour que les cruautés révoltent le peuple perse, il est nécessaire qu'elles prennent des proportions considérables, qu'elles aient une durée capable d'impressionner des esprits accoutumés aux actions les plus barbares.

D'un autre côté, en supposant que Phraatace ait conclu son traité avec Caius César pendant les trois mois de l'année 312 qui appartiennent à l'an 754 de Rome (le prince parthe venait d'apprendre l'accession du petit-fils d'Auguste au consulat), et qu'il ait été renversé presque immédiatement après, j'admettrais sans difficulté qu'Orode II fut proclamé au mois Gorpiæus de l'année 313 (1 après J. C.) ; et j'attribue à ce roi les tétradrachmes dont voici la description :

(1) Joseph., *Ant. jud.*, lib. XVIII, 2, 4.

Tête barbue et diadémée, tournée à gauche.

Revers. [ΒΑΣΙΛΕΩΣ] ΒΑΣΙ[ΛΕΩΝ ΑΡ]ΣΑΚΟΥ [Ε]ΥΕΡ-ΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ [Ε]ΠΙΦΑΝΟΥΣ [ΦΙ]ΛΕΛΛΗΝΟΣ. Arsace assis à droite sur un trône, recevant une palme que lui présente une femme posée de face, tenant une corne d'abondance ; dans le champ, ΓΟΡ[πίαιος] ; à l'exergue, ΕΤΟΥΣ ΓΙΤ (313).

Jusqu'à présent je n'ai rencontré que deux pièces à ce type. La seconde a été récemment vendue à la Bibliothèque impériale de Paris par M. Garriri, de Smyrne. Les cheveux du roi y sont traités avec moins d'élégance que dans le tétradrachme anciennement connu. Au revers, le chiffre de l'année est presque effacé ; cependant on aperçoit le trait horizontal du Γ, ce qui suffit pour montrer que les deux coins ont été gravés dans la même année.

La première de ces deux médailles, longtemps restée unique, a singulièrement exercé la sagacité des antiquaires de notre temps. M. Mionnet, qui le premier en publia une description (1), prit pour une indication numérale les lettres ΓΟΡ, qui, il faut le dire, occupent à peu près la place assignée à l'année sur d'autres monnaies de la série parthe. On croyait donc alors que le tétradrachme avait été frappé en l'an 173 de l'ère des Séleucides, c'est-à-dire sous le règne de Mithridate Ier. Mais, comme l'a fort bien fait observer M. Lenormant dans un savant mémoire lu à l'Académie des inscriptions aux mois d'octobre et de décembre de l'année 1839, le portrait du roi, la fabrique et le style de la monnaie, le titre du métal, tout enfin s'opposait à ce qu'on

(1) *Descript. des méd. ant. gr. et rom.*, suppl. VIII, p. 432, n° 11.

assignât à ce monument une date aussi reculée; M. Lenormant pensait qu'il devait être attribué au règne d'Artaban III.

La question en était là, lorsqu'en rédigeant le catalogue de la collection de M. de Magnoncour, dont le tétradrachme faisait partie, je reconnus qu'à l'exergue, là où M. Mionnet avait vu ΖΟΥΣΓΑ, mot qui n'offre aucun sens, il y avait en réalité ΕΤΟΥΣ ΓΙΤ; les lettres ΓΟΡ, écrites dans le champ, étaient une abréviation du mois Gorpiæus. Seulement, imbu de l'idée, accréditée par Vaillant et Tillemont, que Phraate IV n'était mort qu'en l'an 4 après Jésus-Christ (1), j'ai attribué à ce prince la précieuse médaille du cabinet de M. de Magnoncour (2); erreur que je signale actuellement en toute humilité.

J'aurais dû être tenu en garde par l'effigie royale, qui diffère essentiellement de celle d'Arsace XV; mais à cette époque j'étais, je dois le dire, encore peu familiarisé avec les traits qui constituent la physionomie particulière de chacun des rois arsacides. M. Lenormant était infiniment plus près que moi de la vérité, lorsqu'il cherchait sur ce tétradrachme le portrait d'Artaban III.

Depuis treize ans j'ai étudié beaucoup de monnaies parthes dans les collections de France et de l'étranger; j'ai souvent examiné le tétradrachme dont il est ici question, et qui, de la collection de M. de Magnoncour, a passé dans le cabinet de M. Ferraõ de Castelbranco. J'ai pu me convaincre qu'il porte bien réellement la date ΓΙΤ (313), et qu'il représente un

(1) Longuerue place la mort de Phraatace et le règne d'Orode en l'an 18 de Jésus-Christ, 766 de Rome. *Ann. ars.*, p. 82.

(2) *Descript. des méd. du cab. Magnoncour*, 1840, p. 82, n° 649.

portrait qui n'est ni celui de Phraatace, ni celui de Vononès Ier, ni celui d'Artaban III. L'année coïncidant fort bien avec l'époque du règne d'Orode II, je crois pouvoir attribuer la monnaie au XVIIe Arsace, auquel, jusqu'à présent, les antiquaires n'en ont donné aucune autre. Je place encore ici, sous forme de calendrier numismatique, le résumé de ce qui vient d'être dit au sujet des tétradrachmes de Phraatace et d'Orode II.

	Ère des Sél.			An de Rome.	Av. J. C.
	310. —	Xanthicus,	avril.	— 751.	— 3.
		Artémisius,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
Phraatace. —	—	ΓΟΡΠ,	septembre.		
		ΥΠΕΡ,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 752.	— 2.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	311. —	Xanthicus,	avril.		
		ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΥ,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		ΠΑΝΗΜΟΥ,	juillet.		
		Loüs,	août.		
		Gorpiæus,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		ΔΙΟΥ,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		ΑΥΔΥ,	janvier.	— 753.	— 1.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		

	Ère des Sél.			Au de Rome.	Av. J. C.
	312. —	Xanthicus,	avril.		
		Artémisius,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
		Gorpiæus,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		Ap. J. C.
		Audynæus,	janvier.	— 754.	— 1.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	313. —	Xanthicus,	avril.		
		Artémisius,	mai.		
		Dæsius,	juin.		
		Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
Orode II. —		— ΓΟΡ,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 755.	— 2.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	314. —	Xanthicus,	avril.		

Les règnes de Phraatace et d'Orode II furent signalés par des troubles civils, sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. En général, les historiens grecs et latins n'ont connu que les résultats généraux des révolutions intérieures qui déchirèrent plus d'une fois l'empire des Parthes, à moins toutefois que quelqu'une des factions ne se soit adressée à Rome pour en obtenir du secours. Souvent aussi ils ne nous

ont pas conservé la moindre trace de faits accomplis dans les provinces éloignées du Tigre et de l'Euphrate. Ces faits, les monuments numismatiques peuvent nous permettre de les entrevoir, mais toutefois d'une manière peu explicite.

Ainsi, j'ai trouvé, parmi les monnaies incertaines du British Museum, une curieuse drachme dont je ne connais pas d'autre exemplaire, et qui, on en va pouvoir juger, mérite d'être étudiée avec soin.

Cette pièce représente d'un côté un buste royal barbu et mitré, tourné à gauche, derrière lequel on voit les lettres 𐡕𐡀 TA ; au revers, autour d'Arsace assis à droite, tenant un arc, est tracée la légende ΒΑCΙΛΕΥC ΜΕΓΑC CΙΝΑ::Η:: ; dans le champ, ΓΙΤ (313), et le grand monogramme ordinaire des drachmes, à partir de Phraate IV.

Il est rare de trouver sur la monnaie le nom des rois au nominatif; la numismatique des Parthes en offre cependant déjà deux exemples: ΒΑCΙΛΕΥC ΟΝΩΝΗC et ΓΩΤΕΡΖΗC. On connaît encore les monnaies bactriennes avec les légendes ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΕΥΚΡΑΤΙΔΗΣ — CΩΤΗΡ ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ — CΩΤΗΡ ΜΕΓΑΣ ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ, etc.

On lit sur des monnaies frappées en Arménie : ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΤΙΓΡΑΝΗC, et ΒΑCΙΛΕΥC ΜΕΓΑC ΝΕΟC ΤΙΓΡΑΝΗC ; et sur des monnaies d'Edesse, ΒΑCΙΛΕΥC ΜΑΝΝΟC, — ΒΑCΙΛΕΥC ΑΒΓΑΡΟC. La numismatique du Bosphore cimmérien nous fournit aussi les légendes ΒΑΣΙ-ΛΙΣΣΑ ΠΥΘΟΔΩΡΙΣ, — ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΙΣ, — ΒΑCΙΛΕΥC CΑΥΡΟΜΑΤΗC, etc. Enfin, des pièces de cuivre de la Commagène portent ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΜΕΓΑΣ ΑΝΤΙΟΧΟΣ et ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ ΙΩΤΑΠΗ.

Le nombre de ces exceptions, comparé à celui des monu-

ments qui présentent les noms royaux au cas oblique, est si petit, qu'on doit toujours donner quelque attention à tout exemple nouveau qui s'en découvre.

Malheureusement, dans la médaille que je publie, pendant que les titres, la partie la moins essentielle de la légende, sont fort distincts, le nom reste douteux. Je crois bien qu'il doit se lire CINAKHC ; mais le K est difficile à reconnaître, et l'on serait presque tenté de voir en sa place deux sigma lunaires très-rapprochés. Je dois faire remarquer que les caractères gravés sur cette monnaie sont tout à fait semblables, pour la forme, à ceux des tétradrachmes de Phraatace et d'Orode II. Cela s'accorde fort bien avec la date inscrite sur la drachme.

Mais quel est le Sinaces ou Sinnacès (1) qui, vers la seconde année de l'ère chrétienne, a pu prendre le titre de *grand roi*, titre dont il ne faut pas s'exagérer l'importance (quand on le voit porté par Tigrane IV, prince d'Arménie ; par Pharnace, roi de Pont ; par Timarque, roi de Babylonie ; par un des Abgare rois d'Édesse, et par Antiochus IV, de Commagène, ce roi si souvent détrôné), mais qui implique cependant l'exercice de la souveraineté? Les deux lettres parthiques placées derrière le buste royal se lisent TA, et paraissent être l'indice de Tapé, ville d'Hyrcanie. Le personnage dont nous voyons pour la première fois le portrait sur la monnaie d'argent qui vient d'être décrite, est-il un

(1) Quoique la monnaie, comme le texte de Josèphe, nous montre ce nom écrit avec un seul N, je crois cependant qu'on peut adopter la leçon de Tacite. Tant d'autres exemples nous prouvent que les anciens écrivaient souvent simples les consonnes que cependant ils prononçaient doubles. — Il faut encore tenir compte de la forme du nom de *Sinnaca*, lieu cité par Plutarque (*Crass.*, cap. XXIX, 5), comme étant près de Carrhæ.

roi de cette contrée, dont l'histoire est si mal connue, ou bien un chef qui, au moment où les Parthes se soulevèrent contre Orode II, eut la prétention d'occuper le trône des Arsacides? C'est ce que nous ne saurions dire, tant qu'on n'aura pas découvert de documents plus complets. Évidemment, ce ne peut être le Μιθριδάτης ὁ Σινάκης ὁ Παρθυαίων ἔπαρχος qui, suivant Josèphe, secourut Philippe, roi de Syrie, et fit prisonnier Démétrius, environ 90 ans avant notre ère (1).

Le second Sinnacès dont l'histoire fasse mention est un seigneur puissant par sa naissance et ses richesses, *Sinnaces, insigni familia, ac perinde opibus*, qui, sous le consulat de C. Cestius et de M. Servilius, c'est-à-dire en l'an 35 de Jésus-Christ, était, avec son père Abdagèse (2) et l'eunuque Abdus, à la tête d'un parti qui voulait renverser Artaban et lui substituer un des fils de Phraate IV, alors à Rome. Sinnacès n'était certainement pas un Arsacide, car sans cela il eût été proclamé roi; Tacite dit positivement: *quia neminem gentis Arsacidarum* summæ rei imponere poterant, interfectis ab Artabano plerisque aut nondum adultis, Phraaten, regis Phraatis filium, Roma poscebant (3). La suite du récit de Tacite montre bien que Sinnacès, qui d'abord se laissa gagner par les présents et les faveurs d'Artaban (Sinnacen dissimulatione ac donis, simul per negotia, moraretur (4), puis conduisit des troupes au secours de Tiridate, que Vitellius, gouverneur de Syrie, voulait mettre sur le trône (5), ne

(1) *Antiq. jud.*, lib. XIII, cap. XIV (22), 3.

(2) Cet Abdagèse est peut-être le même que nous voyons figurer avec le titre de chef des gardes d'Artaban: Ἀβδαγάσης τῶν αὐτοῦ στρατοπεδαρχῶν, dans un récit de Josèphe. *Ant. jud.*, lib. XVIII, cap. IX, 4.

(3) *Annal.*, lib. VI, 31.

(4) *Ibid.*, lib. VI, 32.

(5) *Ibid.*, lib. VI, 36, 37.

prétendait pas lui-même alors au titre royal. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la drachme du Musée britannique porte la date 313; qu'elle est par conséquent antérieure de trente-quatre années aux événements dont il vient d'être question, et que le roi dont elle présente l'effigie n'est déjà plus jeune. Si l'on observe encore que cette pièce offre, sous le rapport du style et de la fabrication, une certaine ressemblance avec ces monnaies indiennes que l'on recueille à Beghram (*Nicæa Paropamisi*) (1), on en conclura qu'elle a été frappée dans le nord-est de l'empire des Parthes, à Tapé, comme l'indiquent les deux caractères tracés près du buste. Tapé était une résidence royale: τὸ βασίλειον Τάπη, située à peu de distance de la mer Caspienne (2). Je préfère ce nom à celui de Tambrax, ville de Médie, dans laquelle ont été fabriquées beaucoup de drachmes des Arsacides (3); parce que je crois que, dans le système d'écriture des Parthes, système très-sobre de voyelles, on eût écrit TM.

Quant au type d'Arsace assis, il pourrait peut-être avoir été placé sur la drachme de Sinacès, par suite de cette imitation dont nous avons tant d'exemples dans la numismatique de l'antiquité et du moyen âge. L'Arsace assis sur l'*omphalos* adopté par les premiers rois parthes après leur révolte contre Antiochus II, n'était lui-même qu'une imitation de l'Apollon qui formait le type principal de la monnaie des Séleucides; fait sur lequel j'aurai plus loin l'occasion de revenir avec quelques détails.

(1) Wilson, *Ariana antiq.*, pl. XVII, nos 5, 7, 10, 11, 16, 18. Ces monnaies sont évidemment moins anciennes que celle de Sinacès. Aussi n'est-il question ici que du style de la fabrique.

(2) Strab., lib. XI, p. 508.

(3) Voyez plus loin, dans le Mémoire consacré à la description des drachmes, les monnaies d'Arsace III, Artaban Ier, qui portent les caractères grecs TAM.

Néanmoins il est plus naturel de supposer que Sinacès appartenait à quelque branche collatérale de la famille Arsacide, et avait droit par sa naissance à employer le type d'*Arsace*. Que si l'on tenait absolument à rattacher ce roi plus directement à la dynastie *historique*, on pourrait imaginer qu'il fut le père d'Artaban III, ce qui expliquerait ce passage de Tacite: Artabanus, Arsacidarum e sanguine, apud Dahas adultus... (1). Jusqu'à présent on n'a pu retrouver le nom de ce père. Mais j'avoue que j'hésiterai toujours à adopter des filiations fondées sur une si frêle base.

Un passage de l'inscription latine d'Ancyre, restitué par Chishull, pourrait donner à croire qu'Artaban était fils d'Artavasd et petit-fils d'Ariobarzane, et qu'il avait été fait roi des Mèdes par Auguste. Voici ce passage :

A.ME.GENTES.PARTHORVM.ET.MEDORVM [*petierunt per*] PRINCIPES.EARVM.GENTIVM.REGESQVE.PER.EOS.ACCEPERVNT.PA[*rthi Vononem regis Phra*]TIS.FILIVM.REGIS.ORODIS.NEPOTEM.MEDI.A[*rtabanum*] REGIS.ARTAVASDIS.FILIVM.REGIS.ARIOBARZANIS.NEP[*otem*].

Cependant, le texte grec retrouvé par M. W. J. Hamilton prouve qu'Auguste a parlé d'un roi Ariobarzane, fils d'Artabaze, dont il est déjà question dans une autre partie de la même inscription (colonne IV), et probablement aussi dans une ligne de la VI^e^ colonne, tout aussi mutilée dans la transcription grecque que dans le texte latin (2).

(1) *Annal.*, lib. II, cap. 3.

(2) Hamilton, *Research. in Asia Min.*, tom I^er^, p. 420, sq. *Archäol. Zeit.*, 1843, p. 19, sq.

Le nom d'Artaban figurant dans les copies de l'inscription d'Ancyre annexées à diverses éditions de Tite-Live et de Suétone, et par cela même très-répandues, il était essentiel de prévenir les objections qu'on en pourrait déduire encore, et qui deviennent impossibles en présence de ces lignes :

ΠΑΡ ΕΜΟΥ ΕΘΝΗ ΠΑΡΘΩΝ ΚΑΙ ΜΗΔΩΝ ΔΙΑ ΠΡΕΣΒΕΩΝ [τῶ]Ν ΠΑΡ ΑΥΤΟΙΣ ΠΡΩΤΩΝ ΒΑΣΙΛΕΙΣ ΑΙΤΗΣΑΜΕΝΟΙ ΕΛΑΒ[ον] ΠΑΡΘΟΙ ΟΥΟΝΩΝΗΝ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΦΡΑΤΟΥ ΥΙΟΝ ΒΑΣΙΛ[έως] ΩΡΩΔΟΥ ΥΙΩΝΟΝ ΜΗΔΟΙ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΗΝ Β[ασιλ]ΕΩς ΑΡΤΑΒΑΖΟΥ ΥΙΟΝ ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝ[ου (1) υἱω]ΝΟΝ.

Il ne paraîtra sans doute pas hors de propos de remarquer qu'il a pu exister, dans une des contrées situées au nord ou au nord-est de la Parthie, un roi du nom de Sinacès, puisque nous connaissons des monnaies frappées dans l'Arie, dans la Sogdiane ou dans le Paropamise, et qui portent les noms parthes des rois Arsace, Ononès, Pacorès et Abdagasès. Quant à ce dernier nom, qui est précisément celui du père du Sinnacès de Tacite, il a été lu très-incorrectement par divers écrivains. M. Wilson en fait

(1) M. Frantz, dans son édition du texte grec d'Ancyre, publiée dans le *Archäologische Zeitung*, en complétant le nom de l'aïeul du roi des Mèdes, a écrit Ἀριοβαρζάνους, et j'ai d'abord cru que c'était une faute typographique ; mais cette forme du génitif se retrouve dans le *Corpus inscript. græc.*, et je crois devoir faire observer que les monnaies de tous les Ariobarzane rois de Cappadoce portent ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΟΥ, leçon que fournissent encore les inscriptions publiées par l'abbé Belley dans les *Mém. de l'Acad. des inscript.*, XXIII, hist., p. 189, 198. Ἀριοβαρζάνους se trouve deux fois, il est vrai, dans les *éditions* de Xénophon, *hist. græc.*, V, 1, 28 ; VII, 1, 27 ; mais que peut-on opposer à des monuments antiques tels que ceux qui viennent d'être cités ?

Abagasus (1) ; et M. Toby Prinsep, qui voit sur les monnaies tantôt Abagasuset tantôt Abalgasus ou même Abalgasius (2), tire de ces fausses leçons l'origine de deux princes dont il place les règnes aux années 70 et 80 de notre ère, sans expliquer sur quoi repose ce système de dates.

De bonnes monnaies conservées à la Bibliothèque impériale de Paris ne laissent aucun doute sur la manière dont il faut lire le nom du roi qui les a fait frapper. Il y a bien distinctement ΒΑΣΙΛΕΥ□ΝΤ□Σ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΒΔΑΓΑΣ□Υ.

Après la mort d'Orode II, les seigneurs parthes envoyèrent demander à Auguste un des fils de Phraate IV, qui vivaient en otage à Rome. L'empereur fit partir Vononès, l'aîné de tous. Tillemont place, non sans raisons, cet événement en l'an 4 de Jésus-Christ. Saint-Martin et quelques autres préfèrent l'an 12, malgré le sentiment de Visconti, qui avait adopté l'opinion de Tillemont. Malheureusement les monnaies de Vononès ne portent aucune date qui puisse nous aider à éclaircir ce point de chronologie. En revanche elles nous donnent le nom particulier de cet Arsacide, car on y lit ΟΝΩΝΗC (3) ; et ce nom, inscrit également sur les drachmes

(1) *Ariana antiqua*, p. 254 et 344.

(2) *Hist. res. deduc. from. rec. discov.*, pl. VIII, nos 10, 11, 12 et page 103. Il existe bien des monnaies sur lesquelles on voit ΑΛΓΑΣΙΟΥ, mais ce sont des pièces barbares dont il ne faut pas tenir compte, puisque les caractères de leurs légendes sont déformés.

(3) Dans le texte grec du monument d'Ancyre, ce nom est écrit Οὐονώνης;

et sur les tétradrachmes, est un des éléments qui nous ont servi à établir la comparaison des styles qui distinguent ces monnaies, plus différentes encore par le dessin et la fabrique que par la valeur. La drachme de Vononès contient même deux fois le nom de ce roi; une fois autour du buste, et une seconde fois dans la légende du revers : **ΒΑCΙΛΕΥC ΟΝΩΝΗC ΝΕΙΚΗCΑC ΑΡΤΑΒΑΝΟΝ**, *le roi Vononès vainqueur d'Artaban.* C'est qu'en effet Artaban, roi de Médie, au dire de Josèphe (1), avait cherché à s'emparer du trône des Parthes après l'assassinat qui mit fin aux jours d'Orode II.

Quant au tétradrachme de Vononès, monnaie dont je ne connais qu'un seul exemplaire, que possède la Bibliothèque impériale de Paris, il porte, comme la drachme, un buste barbu tourné à gauche, au-dessus duquel on lit: **ΒΑCΙ-ΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΟΝΩΝΗC**; au revers, au lieu d'une Victoire tournée à droite et tenant une palme qui forme le type de la drachme, on voit une Victoire tournée à gauche et tenant une couronne; la légende est : **ΒΑCΙΛΕ[ΩC] ΒΑCΙΛΕ[ΩΝ] ΑΡCΑΚΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑ-ΝΟΥC ΦΙΛΕΛΛΗΝΟC.**

Le style de cette monnaie est remarquablement fin; on a déjà fait observer que l'introduction du nom de Vononès autour du buste, et le type de la Victoire qui remplace, au revers, la figure assise ordinaire, sont des innovations qu'il faut attribuer à l'éducation toute romaine du fils de Phraate IV.

Les Parthes se lassèrent bientôt de Vononès et de ses mœurs étrangères: « subit pudor, degeneravisse Parthos, pe-

ainsi qu'on le voit dans le fragment qui a été reproduit précédemment (page 89); mais c'est bien certainement une transcription de la forme latine *Vononès*.

(1) *Ant. Jud.*, lib. XVIII, cap. II, 4.

t tum alio ex orbe regem, hostium artibus infectum, » dit Tacite (1). Ils appelèrent donc Artaban, et Vononès prit la fuite.

La chronologie du règne d'Artaban III est extrêmement obscure encore. La découverte de tétradrachmes nombreux pourra seule nous venir en aide à cet égard. Visconti n'avait retrouvé qu'une seule monnaie de ce roi; elle porte la date de 338 (26 apr. J. C.). M. Mionnet en a publié une autre datée de 334 (22 de J. C.), avec le nom du mois Xanthicus. Voici la description de cette pièce:

D'un côté, tête d'Artaban tournée à gauche; devant, la date ΔΛΤ. Au revers, le roi, assis sur son trône, tourné à gauche, reçoit une palme que lui présente une femme debout devant lui. Aux pieds de ce roi, un homme agenouillé, vêtu du costume parthe, la tête ceinte d'un diadème, lui tend une couronne. Dans le champ, la date ΔΛΤ. Autour, la légende ΒΑCΙΛΕΩC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ ΑΡCΑΚΟΥ; à l'exergue, [Ξ] ΑΝΔΙΚΟΥ.

Un autre tétradrachme au même type existe encore au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale de Paris. Il ne porte pas de date dans le champ du revers, et les figures, quoique dans la même attitude, offrent de grandes différences de dessin.

Une troisième pièce au même type se trouve au British Museum. Quoique assez effacée, elle laisse voir devant le buste royal la trace des lettres numérales ΔΛΤ; à l'exergue du revers on lit le nom du mois [Υ]ΠΕΡΒΕ[ΡΕΤΑΙΟΥ] *hyperberetæus*. Ici, le personnage agenouillé est plus grand et plus distinct que sur les deux tétradrachmes de Paris. Je suis fort porté à croire que ce personnage, dont

(1) *Annal.*, lib. II, 2.

la tête est ceinte des bandelettes royales, représente Vononès, ainsi figuré par représailles de l'inscription ΝΕΙΚΗCΑC ΑΡΤΑΒΑΝΟΝ, qu'il avait fait placer sur ses drachmes. Le type de la Victoire et cette légende même étaient fort insolites sur la monnaie des Parthes, et c'était peut-être là un de ces traits de mœurs romaines qui avaient tant déplu au peuple. Aussi Artaban, agissant en véritable Arsacide, se sera-t-il borné à faire représenter son ennemi prosterné et lui cédant la couronne, sans y ajouter un commentaire écrit.

Le tétradrachme publié par Visconti offre un buste barbu de face, la tête ceinte de bandelettes, dont le nœud, suivant la coutume un peu naïve des artistes parthes, est répété de chaque côté de la tête, bien que sa place réelle fût derrière, et ne permît pas de l'apercevoir.

Au revers, on voit le roi à cheval, recevant une palme que lui présente une femme qui de la main gauche tient une épée. Sous le cheval, le monogramme ΑΔΙ ; dans le champ, la date ΤΛΗ 338 (26 de J. C.). Le groupe est encadré par la légende : ΒΑCΙΛΕΩC ΑΡCΑΚΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥC. On remarquera que le roi qui a fait fabriquer toutes ces monnaies s'abstient soigneusement de prendre le titre de φιλέλλην, et cette circonstance seule suffirait pour les faire attribuer à Artaban III. Les Persans, aussi bien que les Arabes, ont toujours considéré les Romains et les Grecs comme ne formant qu'un seul peuple. Le type du roi à cheval est encore une satire muette des mœurs de Vononès, dont Tacite a dit : « diversus a majorum institutis, raro venatu, *segni equorum cura* (1). »

M. Raoul-Rochette a déjà fait observer, à propos des mon-

(1) *Annal.*, lib. II, 2.

naies de la Bactriane sur lesquelles on voit représenté un roi à cheval, que « ce type fut suggéré par le voisinage des nations scythiques (1). » Cette remarque si juste peut s'appliquer encore au type choisi par Artaban, *Artabanum*, *Scythas inter eductum*, suivant le mot de Tacite (2). Le style de ce tétradrachme fournit un point de comparaison tout à fait précieux pour la classification des monnaies au type du cavalier frappées dans les contrées à l'ouest de l'Indus par les successeurs du roi Azès; car le cheval et le cavalier gravés sur les monnaies d'Hyndophérès (Gyndiphérès et Gondopharès), d'Arsace, d'Aoadas, d'Abdagasès, sont identiques à ceux que représente la monnaie d'Artaban. On a déjà vu plus haut la description de la monnaie d'Abdagèse; et quant à celle d'Aoadas, dont la légende est : ΒΑCΙΛΕV ΑΟΑΔΑ ΓVΝΔΙΦΕΡΟ ΑΔΕΛΦΙΔΕωC, on reconnaîtra qu'outre son type,

elle offre un nom qui était en usage à l'époque d'Artaban, puisque Tacite mentionne un Abdus parmi les ennemis de ce prince (3).

Le tétradrachme d'Artaban III, avec la tête de face, existe dans le cabinet des médailles de Paris, au British Museum et chez M. le baron Behr, qui possède aussi un bel exemplaire du médaillon de l'an 334. Il est assez extraordinaire que,

(1) *Journ. des sav.*, 1836, p. 139.
(2) *Annal.*, VI, 41. — Cf. lib. II, 3, Artabanus apud Dahas adultus.
(3) *Ibid.*, VI, 31, 32.

pendant que l'on a retrouvé à diverses reprises des monnaies d'Artaban III, avec les dates 334 et 338, et qui sont de coins différents, il ne se soit pas produit de monnaies du même règne offrant d'autres dates.

M. Saint-Martin place la mort d'Artaban III en l'an 43 de Jésus-Christ (1). Selon M. Lassen, cet événement aurait eu lieu en l'an 41 (2), et en effet nous connaissons des monnaies de Vardane, fils puîné d'Artaban, qu'il avait désigné pour lui succéder, avec la date ΓΝΤ 353, correspondant à l'an 41 de Jésus-Christ, et j'en ai retrouvé des quatre années suivantes jusqu'à 357 inclusivement. Vardane, sur ses monnaies, porte au front une verrue, ce qui, bien probablement, indique qu'il descendait d'Orode Ier.

Le revers de ces tétradrachmes est uniforme; le roi assis à droite, recevant une palme que lui offre une femme tenant une corne d'abondance. C'est, comme on le voit, la reproduction du type de Phraate IV et de Tiridate II.

La palme indique la victoire, et on ne la rencontre en effet sur la monnaie qu'aux époques où, à tort ou à raison, les rois parthes se glorifiaient des avantages remportés sur leurs compétiteurs ou leurs ennemis du dehors. Nul prince plus que Vardane Ier n'eut droit à adopter ce symbole, si l'on en croit Tacite (3).

La légende est tout à fait celle d'Orode Ier et de Phraate IV. Sur un tétradrachme de l'an 353, le premier de ce règne qui soit connu, on voit le nom du mois Loüs orthographié ΟΛΩΙΟΥ comme sur le tétradrachme de Phraate IV, décrit plus haut.

(1) *Fragm. d'une hist. des Arsac.*, t. II, p. 190.

(2) *Zur Gesch. der Griech. und Indoskyth. Kön. in Backtrien, etc.*, Bonn, 1838, p. 270.

(3) *Annal.*, lib. XI, 10.

Une autre pièce de l'année ΔNT 354, appartenant à la Bibliothèque impériale, porte le nom du mois Hyperberetæus sous la forme [ΥΠ]ΕΡΒΑΡΕΤΑΙΟΥ.

Un tétradrachme du Musée britannique offre, outre la date ZNT 357 (45 de J. C.), le nom du mois Panémus ΠΑΝΗΜΟΥ.

La même date ZNT et le nom du même mois ΠΑΝΗΜΟΥ se lisent sur un tétradrachme de Gotarzès, conservé dans le médaillier de la Bibliothèque impériale. Il n'en faudrait pas conclure définitivement que le mois de juillet de l'an 45 vit à la fois mourir Vardane Ier et Gotarzès recueillir l'héritage de son frère. Il est plus probable que les deux tétradrachmes ont été frappés simultanément, alors que la lutte des deux princes durait encore; car, bien qu'un accommodement eût été conclu, et que Gotarzès se fût engagé à se retirer chez les Hyrcaniens (1), ce dernier cependant ne tarda pas à se repentir d'avoir accepté cette convention, et tenta de ressaisir la couronne. Il fut vaincu, à la vérité; mais bientôt Vardane ayant été tué par ses propres sujets, son frère régna sur la partie occidentale de l'empire, et put se rendre maître sans beaucoup de peine de Méherdate, nouveau prétendant qu'appuyaient les Romains. Le tétradrachme de Gotarzès, daté de Panemus 357, aura été frappé soit par des partisans de cet Arsacide, soit par lui-même dans la Parthie orientale ; car il ne faut pas s'en tenir à l'opinion exclusive suivant laquelle tous les tétradrachmes auraient été émis dans les villes grecques des environs de l'Euphrate. Toutefois il est assez probable qu'on ne retrouvera pas de monnaies de Vardane Ier portant des dates postérieures de plus d'une

(1) Tacit., *Annal.*, lib. XI, 9.

année à la pièce qui vient d'être citée. Tacite place la mort de Vardane sous le consulat de Claude (IV) et de Vitellius, c'est-à-dire en l'an 47 de notre ère. Les calculs de Longuerue s'accordent parfaitement avec les monuments numismatiques, que cependant cet auteur ne connaissait pas. Quant à M. Saint-Martin, il alloue bien environ cinq ans de règne à Vardane, mais il fait commencer cette période à l'an 44 seulement (1); système qui ne peut résister à l'évidence de preuves matérielles.

Le tétradrachme de Panémus 357 est la plus ancienne monnaie de Gotarzès que l'on ait encore découverte. J'ai réuni la description de tétradrachmes du même roi portant la date des cinq années suivantes jusqu'au mois Dæsius de l'an 362. Le portrait de Gotarzès est certain, car nous connaissons une drachme de ce roi au revers de laquelle on lit: ΓΩΤΕΡΖΗC [BACIΛEYC] BACIΛEΩ[N] AP[CAKOY] YOC KE KAΛOYMENOC APTABANOY. Sa longue barbe empêche qu'on le confonde avec ses compétiteurs. Le revers de ses tétradrachmes est fort simple, et toujours le même: le roi assis à droite, à qui une femme portant une corne d'abondance offre une couronne.

Au mois Hyperbérétæus de la même année ΒΞΤ 362 (50 de J. C.), l'effigie et le revers des monnaies parthes changent. Au lieu du buste à cheveux bouclés, à la barbe longue, au nez légèrement recourbé, on voit une tête au nez court, à barbe courte aussi, aux cheveux disposés en mèches. Le revers nous montre un roi assis *à gauche,* auquel une femme qui ne porte pas de corne d'abondance présente une cou-

(1) *Fragm. d'une hist. des Arz.*, t. II, p. 195.

ronne. Ce type du roi tourné à gauche, qui n'avait pas reparu depuis le règne d'Artaban III, subsiste jusqu'à la fin de la dynastie. Les tétradrachmes portant l'effigie qui vient d'être décrite se continuent sans lacunes pendant trois années encore jusqu'en 365 (53 de J. C.), si toutefois la date ΕΞΤ, que je crois lire avec le nom du mois Dius sur une monnaie du Musée britannique, n'est pas la date ΒΞΤ légèrement altérée par le temps. Dans ce cas, il faudrait s'en tenir à la date ΔΞΤ 364, qui est certaine.

Si les tétradrachmes que je viens d'indiquer sont faciles à distinguer, il faut reconnaître que leur attribution soulève d'assez graves difficultés. Nous sommes parvenus à une époque où l'histoire des Parthes, toujours assez obscure, présente des contradictions que la numismatique, dans l'état actuel de nos connaissances, ne peut faire disparaître entièrement. Cependant les monnaies existent, il faut absolument leur faire une place ; et l'on va voir quelles conséquences résultent de leur examen (1).

Suivant Tacite, Gotarzès eut pour successeur un Vononès qui régnait sur les Mèdes : Gotarzes morbo obiit, accitusque in regnum Vonones, Medos tum præsidens. Nulla huic prospera aut adversa quis memoraretur : brevi et inglorio imperio perfunctus est ; resque Parthorum in filium ejus Vologesen translatæ (2). Ce texte semble bien positif : Vologèse Ier était fils d'un prince nommé Vononès, qui a régné

(1) L'auteur de l'*Histoire des Arsacides* s'est arrêté à l'an 63 de l'ère chrétienne. D'autres travaux peuvent avoir empêché Saint-Martin de continuer cet ouvrage ; mais il est permis de penser que les difficultés croissantes de la question ont déterminé le savant orientaliste à interrompre une tâche dont il ne trouvait pas le moyen de s'acquitter d'une manière qui le satisfît lui-même.

(2) *Annal.*, XII, 14.

fort peu de temps. Aussi Longuerue et Vaillant ont-ils enregistré Vononès II au vingt-deuxième rang parmi les Arsacides de la Perse.

Cependant Josèphe, qui, « né dans l'Orient, dit M. Saint-Martin, fut en quelque sorte témoin de l'avénement et du règne de Vologèse Ier, et put, par conséquent, être mieux informé que l'historien romain (1), » paraît n'avoir pas connu Vononès, et donne pour successeur immédiat à Gotarzès, Vologèse Ier. Selon l'auteur des *Antiquités judaïques*, Vologèse était frère de Vardane, de Gotarzès, de Pacorus et de Tiridate, c'est-à-dire fils d'Artaban III. Voici, au reste, ses propres expressions:

. . . . Ἀρτάβανος τελευτᾷ, τὴν βασιλείαν τῷ παιδὶ Οὐαρδάνῃ καταλιπών . . . . μαθόντες γὰρ οἱ Πάρθοι τὴν διάνοιαν Οὐαρδάνου, καὶ ὡς ἐπὶ Ῥωμαίους στρατεύειν ἔκρινεν, αὐτὸν μὲν ἀναιροῦσι, τὴν ἀρχὴν δὲ τῷ ΑΔΕΛΦΩ Κοτάρδῃ παρεδόσαν. Καὶ τοῦτον δὲ μετ' οὐ πολὺν χρόνον ἐξ ἐπιβουλῆς τελευτήσαντα διαδέχεται Οὐολογέσης ὁ ΑΔΕΛΦΟΣ· ᾧ δὴ καὶ τοῖς ὁμομητρίοις δυσὶν ΑΔΕΛΦΟΙΣ δυναστείας ἐπιστευσε, Πακόρῳ μὲν τῷ πρεσβυτέρῳ τὴν Μηδων, Τιριδάτῃ δὲ τῷ νεωτέρῳ τὴν Ἀρμενίαν (2).

Dans Tacite, Vardane et Gotarzès ne sont point frères; le premier est fils et le second frère d'Artaban. Cela résulte de divers passages dont l'accord ne peut laisser aucun doute sur l'opinion de l'historien.

Tels que ceux-ci: Inter Gotarzis pleraque sæva, qui necem *fratri Artabano*, conjugique ac filio ejus præparaverat..... Plus loin, à propos de la réconciliation de Gotarzès avec Vardane:..... Cognitis popularium insidiis, quas Gotarzes *fratris filio* patefecerat. Les habitants de Séleucie s'étaient

(1) *Fragm. d'une hist. des Arsac.*, tom. II, p. 208.

(2) *Ant. jud.*, lib. XX, c. 3, 3.

révoltés contre Artaban, et plus tard Vardane est indigné de la conduite qu'ils ont tenue à l'égard de *son père*.... Solis Seleucensibus dominationem ejus abnuentibus; in quos, ut *patris sui* quoque defectores, ira, magis quam ex usu præsenti, accensus..... (1).

Pour mieux préciser l'état de la question, je réduis le texte de Tacite en tableau généalogique. On trouve ainsi :

Arsacide inconnu.

Artabanus III. — Gotarzes. — Vonones II.

Orodes. Vardanes. — Vologases I. Pacorus. Tiridates.

Or, d'après Josèphe, voici comment cette famille se présente :

Arsacide inconnu.

Artabanus III.

Orodes. Darius. Vardanes. Cotardes. Vologeses I. Pacorus. Tiridates.

Les auteurs modernes ne se sont pas fait faute d'introduire des changements dans cette généalogie, sans cependant discuter d'une façon bien complète les éléments de conviction sur lesquels reposent leurs opinions. Voici les résultats fournis par Vaillant :

(1) *Annal.*, lib. XI, cap. 8, 9. — Cf. les divers passages des *Annal.*, lib. VI, cap. 42, 44, et lib. XI, 8.

Arsacida cujus nomen ignoratur.

Artabanus III. — Vonones II.

Orodes. Darius. Gotarzes. — Bardanes. Vologeses I.

Pacorus. Tiridates.

De son côté, l'abbé de Longuerue dispose tous ces personnages de la manière suivante:

Artabanus *Arsacida*.

Vardanes. Gotarzes. Vonones. Arsaces. Horodes.

Tiridates. Pacorus. Vologeses I.

Artabanus.

Visconti avait conçu un autre système. Pour lui, Gotarzès, petit-fils d'Artaban III, était le neveu de Bardane et non son oncle, comme le dit Tacite. Je place ici le résumé de cette partie de l'Iconographie grecque:

Artaban III.

Arsace. Bardane. Darius.

Gotarzès. Artaban.

Vononès II.

Vologèse I^er^. Tiridate.

Artaban IV.

Enfin, en recueillant les données historiques qu'adopte

M. Saint-Martin par suite de diverses considérations qu'il serait trop long de rapporter ici (1), on forme ce tableau :

Arsacide inconnu.

Artaban III. Surena. Carrhene.

Gotarzès. Bardane. Vonones II. Vologese Ier. Pacorus. Tiridate.

Les différences qui viennent d'être signalées prouvent évidemment combien la matière est obscure, à quelles incertitudes nous réduisent les témoignages écrits, alors même qu'ils sont discutés par d'habiles critiques. Jusqu'à présent la numismatique n'avait pas offert de bien grandes ressources, mais elle n'avait non plus amené aucune complication.

A l'époque où écrivait Visconti, pour tout l'espace de temps compris entre les années 358 et 394 des Séleucides (46 et 82 de J. C.), on connaissait *une* monnaie datée, celle qui porte la marque de l'année 367 (55 de J. C.). Visconti, tout naturellement, attribuait cette pièce à Vologèse Ier, à qui les chronologistes accordaient alors un très-long règne. Suivant Vaillant, ce règne s'étendait de l'an 51 à l'an 90; Longuerue, qui le fait commencer en 50, avoue que le terme extrême en est tout à fait incertain, et qu'en 88 Artaban régnait sûrement. M. Tychsen a enregistré l'attribution à Vologèse Ier du tétradrachme de l'an 55; et Sestini, dans ses *Classes generales*, range aussi à ce règne des monnaies portant les dates ΗΞΤ 368 et ΘΞΤ 369. Ces monnaies en effet représentent, à n'en pas douter, le roi même dont le buste se voit sur la pièce publiée par Visconti; mais c'est là tout. Ce

(1) *Fragm. d'une hist. des Arsac.*, t. II, p. 189 à 204.

portrait ne se rencontre sur aucune monnaie antérieure à l'an 55, ou postérieure à l'an 57 (1). Les recherches de M. de Bartholomaei, comme celles que j'ai faites à ce sujet, n'ont encore produit aucun résultat; et cependant des monnaies datées des trois années 367, 368 et 369 (55 à 57) existent dans un certain nombre de collections; on en apporte de Perse de temps à autre, en sorte qu'on peut être persuadé qu'elles ne proviennent pas d'une trouvaille unique.

Voyons maintenant quels sont les monuments numismatiques survenus dans la discussion depuis la publication du travail de Visconti :

Cinq tétradrachmes de Gotarzès, portant les dates HNT 358 à BΞT 362;

Quatre tétradrachmes d'un autre roi, avec les dates BΞT 362 à EΞT 365 (ou seulement ΔΞT 364);

Après une lacune d'une année, la date ϚΞT ne s'étant pas encore rencontrée, trois tétradrachmes d'un roi portant une verrue à la tempe (Vologèse Ier de Visconti), avec les dates ZΞT 367 à ΘΞT 369 (mois Panémus);

Cinq tétradrachmes d'un autre roi plus jeune, à la barbe pointue, portant les dates ΔΠT 374 (mois Xanthicus) à ΘΠT 379 (monnaies que j'ai précédemment attribuées à Artaban IV) (2);

Deux tétradrachmes d'un Vologèse jeune, avec le nom du

(1) Dans le tome II du *Journal of the asiatic Soc. of Bengal*, 1833 (pl. V, n° 13), se trouve un tétradrachme tout à fait semblable à ceux dont il est ici question, mais *sans date*. S'il n'y a pas là une erreur du dessinateur, partagée par l'auteur du texte descriptif, le savant James Prinsep, cette pièce, qui appartient à la Société asiatique de Calcutta, constituerait une singularité frappante dans la série des tétradrachmes de cette époque.

(2) *Revue num.*, 1841, p. 245. Dans la *Description des monn. de la collect.*

roi, ΟΛΑΓΑΣΟΥ, et les dates ΘΠΤ 389 et ϘΤ 390 (le Vologèse II de Visconti);

Des monnaies de Pacorus avec les mêmes dates 389 et 390, dont je parlerai plus loin ;

Enfin, un tétradrachme d'Artaban, avec le nom du roi, ΑΡΤΑΒ, et la date ΒϘΤ 392.

Au premier coup d'œil, on s'aperçoit qu'il faut retrancher du règne de Vologèse Ier, tel que Vaillant l'avait calculé, les années qui lui ont été comptées à partir de 389 (77 de J. C.), puisque alors il existait un autre Vologèse, prince jeune, dont l'effigie ne peut être confondue avec celle d'aucun des rois qui le précèdent; tandis que son nom mentionné par les auteurs anciens, sans indication de chiffre ordinal comme c'est la coutume, a fait croire au prolongement de l'existence de Vologèse Ier.

J'ai autrefois attribué à Artaban IV les monnaies frappées de 374 à 379 ; mais aujourd'hui que je connais, par le tétradrachme de 392, le véritable portrait de cet Artaban cité par Zonaras, je ne saurais persister dans ma première opinion. D'ailleurs, à l'époque à laquelle ont été émises toutes les monnaies de cet Arsacide, les historiens parlent continuellement d'un Vologèse que l'on croit jusqu'ici être Vologèse Ier. Malheureusement nos monnaies ne portent que le nom banal d'Arsace ; mais je crois que le nom particulier du prince qu'elles représentent est aussi Vologèse, et j'en ferais un Vologèse II, auquel s'appliqueraient d'abord tous les actes rapportés par les auteurs comme s'étant accomplis entre les années 62 et 67 de Jésus-Christ. Attendu

Magnoncour, p. 86, j'avais seulement donné à ce roi le nom d'Arsace XXIV.

que les monnaies nous manquent, en premier lieu de 58 à 61, en second lieu de 68 à 76, on ne peut encore rien déterminer pour ces époques, à moins que des faits historiques bien clairement indiqués ne nous y conduisent; c'est ce que nous chercherons plus loin. Actuellement il nous reste encore à examiner à quels souverains appartiennent les monnaies frappées entre l'an 362 et l'an 369 (50 à 57 de J. C.). Les trois monnaies les plus récentes de cette série ont été jusqu'à présent, et par moi-même, attribuées à Vologèse Ier (1). Aussi la première idée qui m'est venue à l'esprit lorsque j'examinai les tétradrachmes frappés pendant les années 362, 363 et 364, pièces rapportées de Perse par M. Paul Daru et données par lui à la Bibliothèque impériale, c'est que ces trois tétradrachmes devaient représenter Vononès II. Les tétradrachmes du même roi que je vis au British Museum en 1842, et une très-belle pièce à la date ΓΞΤ, qui me fut envoyée du Mans par M. le colonel Quantin, me confirmèrent dans l'opinion que j'avais conçue; car plus les monnaies que j'avais sous les yeux étaient en bon état de conservation, plus je remarquais à quel point le visage du roi nouvellement découvert ressemble à celui du prince arsacide auquel je donnais le nom de Vologèse Ier. En rapprochant ces deux effigies, qui présentent toutefois assez de différences pour qu'on ne puisse pas les confondre, on reconnaît les rapports de physionomie qui doivent exister entre un père et un fils; or, Vononès II, dans le passage de Tacite cité plus haut, seul texte où il soit mentionné, est donné comme étant le père de Vologèse Ier.

(1) *Description des méd. du cab. Magnoncour*, p. 85. — *Rev. num*, 1841, p. 247.

Au dire de Tacite, Vologèse régnait certainement en l'an 50 de Jésus-Christ. D'abord il indique son accession au trône comme la conséquence d'événements accomplis sous le consulat de C. Pompéius et de Q. Véranius, c'est-à-dire en l'an 49 (1); puis, un peu plus loin, Claude et Orphitus étant consuls (an 51), il présente Vologèse, non pas comme arrivant au pouvoir, mais comme régnant déjà : Genti Parthorum Vologeses imperitabat (2). S'il s'agissait d'un nom déjà porté par d'autres rois, on pourrait croire qu'il y a eu peut-être confusion. Mais ce nom s'offrait pour la première fois à l'attention de l'historien (3) et dans des circonstances les plus graves : Bellum inter Armenios Iberosque exortum, Parthis quoque ac Romanis *gravissimorum* inter se *motuum* causa fuit.

Josèphe, comme il a été dit plus haut, donne Vologèse pour successeur immédiat à Gotarzès, dont la dernière monnaie est frappée au mois Dæsius de l'an 362 (juin 50 de J.-C.). Le nouveau roi qui battait monnaie, au mois Gorpiæus, septembre de la même année, doit être Vologèse Ier; ou bien autrement, si l'on veut que ce soit Vononès II, il faut accorder trois ou quatre ans de règne à un prince que Josèphe n'a pas même connu, et que Tacite, le seul qui le cite, dépeint comme ayant à peine régné.

(1) *Annal.*, lib. XII, 14.

(2) *Ibid.*, lib. XII, 44.

(3) En l'an 11 avant l'ère chrétienne, Lucius Pison avait vaincu les Besses, peuple de Thrace, qui avaient à leur tête Vologæse, prêtre de Bacchus; mais Tacite n'avait peut-être jamais entendu prononcer ce nom; Velléius Paterculus ne l'a pas mentionné en parlant de la victoire de Pison, et on ne le trouve que dans un auteur bien postérieur à Tacite. V. Dio Cass., lib. LIV, 34. — Florus, qui parle de la révolte des Besses, ne semble pas non plus avoir connu le nom de leur chef. *Epitom.*, lib. IV, 12.

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que le second Vononès n'a pas existé. Ce prince, qui, peut-être, a pendant trois mois régné sur les Parthes, a été roi des Mèdes, comme le dit Tacite. Il n'est pas étonnant que ses faits et gestes soient demeurés inconnus des Romains, qui ont ignoré jusqu'au nom de ces nombreux rois de la Bactriane, que la numismatique nous révèle.

Or, parmi les monnaies de la Bactriane, on observe des drachmes et des pièces carrées de bronze, qui portent le nom d'un roi Vononès : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑΛΟΥ ΟΝΩΝΟΥ (1). Ces médailles, assez rares encore, ont été recueillies dans l'Afghanistan. Ni leur style ni leurs types ne s'opposent à ce qu'on les attribue au second Vononès, cité par Tacite comme roi des Mèdes, et qui a pu l'être assez longtemps, car les mots « brevi et inglorio imperio perfunctus est » ne s'appliquent qu'au règne sur les Parthes. M. le professeur Lassen a, depuis longtemps, proposé l'attribution que j'indique ici (2) ; et, d'ailleurs, cette conjecture est appuyée par l'existence de monnaies de bronze sur lesquelles un buste à l'ajustement parthique est entouré de la légende ΒΑCΙΛΕΥC ΒΑCΙΛΕΩΝ ΜΕΓΑC ΓΑΚΟΡΗC. La légende arianienne du revers est la traduction du grec.

M. de Bartholomaei, qui possède une monnaie de cette nature probablement mal conservée, puisque l'inscription grecque est effacée, a pensé que le buste était imberbe ; et,

(1) Raoul-Rochette, *Notice sur qq. méd. grecq. inéd. des rois de la Bactr. Journ. des Sav.*, 1835, pl. II, n° 20, et 1836, pl. II, n° 10. — Ces pièces ont été reproduites par M. Wilson, *Ariana antiqua*, 1841, pl. VIII, nos 8 et 9.

(2) *Zur Geschichte der Griech. und Indoskyth. Kön. in Baktrien, Kabul und Indien*, 1838, p. 65 et suiv.

en conséquence, il attribue cette monnaie à Pacorus II, roi des Parthes (1). Je place ici la gravure de deux autres monnaies de ma collection, dont l'effigie barbue ne présente pas de ressemblance avec Pacorus II. C'est au frère de Vologèse

et de Tiridate qu'elles appartiennent, à celui que Tacite, d'accord avec Josèphe, dit avoir été roi des Mèdes avant même que Tiridate eût reçu l'Arménie, en retour de l'abandon qu'il faisait à Vologèse de l'empire des Parthes tout entier : nam Medos Pacorus anteceperat (2).

Ainsi que je l'ai déjà fait précédemment, je résume la discussion des faits dans un calendrier numismatique :

	Ère des Sél.		An de Rome.	Ap. J. C.
Vardane I^er^.	— 353.	— Xanthicus, avril.	— 794.	— 41.
		Artémisius, mai.		

(1) *Mém. de la Soc. d'archéol. de Saint-Pétersbourg*, 1848, p. 69. — Un dessin d'un bronze de Pacorès fort rogné a été publié en 1758 par Swinton, dans le tom. L des *Philosophical Transactions*, p. 175. Swinton attribuait cette pièce au roi Monnesès. Eckhel l'a restituée à la Bactriane, sans savoir à quel roi elle appartenait. *Doct. num.*, t. III, p. 562; et M. C. Ludw. Grotefend en a inséré la description, toujours sans nom de roi, dans l'ouvrage intitulé *die Münzen der Könige von Baktrien*, 1839, p. 39. — Enfin, en 1842, M. Cunningham a lu le nom de Pacorès sur une de ces monnaies qu'il a publiée dans le *Journ. of the asiat. Soc. of Bengal*, tom. XI, p. 134; mais cette pièce est en très-mauvais état, et les légendes en sont fort altérées par suite d'une surfrappe.

(2) *Annal.*, lib. XV, 2, 31. — Josèphe, *Ant. jud.*, lib. XX, c. III, 3.

Ère des Sél.			An de Rome.	Ap. J. C.
		Dæsius,	**juin.**	
		Panémus,	**juillet.**	
		ΟΛΩΙΟΥ,	**août.**	
		ΓΟΡΠΙΑ,	**septembre.**	
		Hyperbérétæus,	octobre.	
		Dius,	novembre.	
		Apellæus,	décembre.	
		Audynæus,	janvier. — 795.	— 42.
		Péritius,	février.	
		Dystrus,	mars.	
354.	—	Xanthicus,	avril.	
			janvier. — 796.	— 43.
355.	—	Xanthicus,	avril.	
			janvier. — 797.	— 44.
355.	—	Xanthicus,	avril.	
			janvier. — 796.	— 45.
357.	—	Xanthicus,	avril.	
		Artémisius,	mai.	
		Dæsius,	juin.	
		ΠΑΝΗΜΟΥ,	juillet.	
Gotarzès. —		— ΠΑΝΗΜΟΥ,		
		Loüs,	août.	
		ΓΟΡΠΙΑ,	septembre.	
		ΥΠΕΡΒΕ,	octobre.	
		Dius,	novembre.	
		Apellæus,	décembre.	
		Audynæus,	janvier. — 799.	— 46.
		Péritius,	février.	
		Dystrus,	mars.	
358.	—	Xanthicus,	avril.	
			janvier. — 800.	— 47.
359.	—	Xanthicus;	avril.	
			janvier. — 801.	— 48.
360.	—	Xanthicus,	avril.	

	Ère des Sél.			An de Rome.	Ap. J. C.
			janvier.	— 802.	— 49.
	361.	— Xanthicus,	avril.		
			janvier.	— 803.	— 50.
	362.	— Xanthicus,	avril.		
		Artémisius,	mai.		
		ΔΑΙΣΙΟΥ,	juin.		
Vonones II.	—	— Panémus,	juillet.		
		Loüs,	août.		
Vologèse Ier.	—	ΓΟΡΠΙ,	septembre.		
		Hyperbérétæus,	octobre.		
		Dius,	novembre.		
		Apellæus,	décembre.		
		Audynæus,	janvier.	— 804.	— 51.
		Péritius,	février.		
		Dystrus,	mars.		
	363.	— Xanthicus,	avril.		

L'attribution à Vologèse Ier des monnaies frappées pendant les années 362 et suivantes étant admise, il devient nécessaire de chercher quel est le prince arsacide représenté sur les tétradrachmes fabriqués pendant les trois années 367, 368 et 369. Voici ce qui me paraît le plus probable:

Sur la fin de l'année [807 de Rome, 54 de J.-C.], on reçut à Rome, dit Tacite, des nouvelles alarmantes; les Parthes avaient fait irruption en Arménie. Néron commande aux légions d'Orient de se rapprocher de ce royaume; deux anciens rois, Agrippa et Antiochus, reçoivent l'ordre de préparer des troupes, qui devront ensuite franchir la frontière des Parthes. Il fait jeter des ponts sur l'Euphrate, donne l'Arménie mineure à Aristobule, la Sophène à Sohémus, et les fait rois. Cependant, au lieu de soutenir ses prétentions

sur l'Arménie, ou de défendre son territoire menacé, Vologèse se retire tout à coup, et abandonne le théâtre de la guerre. C'est qu'il venait d'apprendre que son fils Vardane lui disputait le trône : exortusque in tempore æmulus Vologeso, filius Vardanes ; et abscessere Armenia Parthi, tanquam differrent bellum (1).

Certainement la révolte fut sérieuse ; et je suis porté à croire que Vardane a fait frapper les monnaies que, jusqu'à présent, on considérait généralement comme représentant Vologèse Ier, son père. Vardane II a pu se maintenir pendant trois années en s'enfermant dans quelques places fortes. Tout ce qu'on sait de l'histoire des Parthes nous prouve qu'ils étaient extrêmement inhabiles dans l'art des siéges, ce qui se conçoit facilement chez un peuple de cavaliers (2). On remarquera que Tacite ne dit pas que Vardane eût été proclamé à la place de son père, mais seulement qu'il cherchait à régner en même temps que lui. Le mot *æmulus* exprime fort bien cet état de choses. Aussi est-il probable que l'on retrouvera des monnaies de Vologèse Ier portant les mêmes dates que les tétradrachmes de son fils.

On comprend, au reste, que tout ce qui vient d'être exposé est subordonné au contrôle des découvertes futures. Si l'on venait à constater l'existence de monnaies offrant, avec l'effigie que je crois être celle de Vardane II, une série de dates telles que ΔΞΤ 364, ΕΞΤ 365, ϚΞΤ 366, il faudrait nécessairement restituer ces monuments à Vologèse Ier. Mais alors, comme on ne pourrait se dispenser d'attribuer à

(1) *Annal.*, lib. XIII, 7.

(2) Sed Partho ad exsequendas obsidiones nulla cominus audacia : raris sagittis, neque clausos exterret, et semet frustratur. TACIT., *Annal.*, XV, 4.

Vononès II les tétradrachmes frappés pendant les trois années 362, 363 et 364 (j'ai dit que la lecture de la date 365 est douteuse), il faudrait admettre que Tacite s'est gravement trompé lorsqu'il met en scène Vologèse Ier dans les événements si importants pour les Romains qui s'accomplirent pendant cette période.

Vologèse Ier, comme son frère Pacorès, roi des Mèdes, a le buste posé presque de face, et le cou orné d'un collier fermé sur le devant par une plaque carrée. Au revers, la Tyché présente une couronne au roi de la main droite, et tient, de la gauche, un sceptre ou *scipio* qui repose à terre. Cet attribut a pris la place de la corne d'abondance, qui ne reparaît plus sur la monnaie de la dynastie arsacide.

Vardane II est représenté avec une barbe très-courte, la moustache allongée, une verrue à la tempe, et des cheveux qui retombent sur le front, au-dessous du diadème. Le revers de ses monnaies est exactement le même que celui des monnaies de son père. Des tétradrachmes de la dernière année ΘΞΤ 369 (57 de J. C.) portent le nom du second mois ΑΡΤΕΜΙΤ (1), et du quatrième ΠΑΝΗΜ.

Entre la dernière année fournie par les monnaies jusqu'à présent connues de Vologèse Ier, et la plus ancienne date du prince que je nomme Vologèse II, il existe une lacune de neuf années qui doivent être comptées dans le règne du premier de ces deux rois. On sait qu'il n'a point été retrouvé de monnaies frappées pendant les vingt dernières années de Phraate IV et les treize dernières années d'Artaban III. Il en faut probablement accuser le hasard qui préside aux décou-

(1) Sestini, *Classes general.*, p. 161.

vertes numismatiques, et attendre, avec confiance, que la terre nous livre les monuments qu'elle recèle encore; cependant, on doit observer, au moins comme une circonstance singulière, que cette interruption dans les séries monétaires a lieu dans les dernières années des règnes.

Tacite attribue à Vologèse Ier tous les actes accomplis par le souverain des Parthes depuis l'an 50 jusqu'à l'an 70, et Dion ne dit rien qui puisse faire concevoir une opinion différente. Les écrivains modernes n'avaient aucun sujet de supposer l'existence de plusieurs rois là où on ne leur en montrait qu'un seul. Tacite, qui représente d'abord Vologèse Ier comme un personnage faible et irrésolu, *cunctator ingenio*, évitant, autant que possible, de faire la guerre aux Romains (1), qui nous montre Corbulon prenant Artaxata et Tigranocerte, les deux grandes villes de l'Arménie dont il semble entièrement le maître, nous laisse entrevoir ensuite un changement complet dans l'attitude des partis; le roi des Parthes prenant l'offensive, obligeant les Romains à se retirer, envoyant à Néron des ambassadeurs porteurs de paroles altières, forçant Pætus à capituler d'une façon honteuse, et sommant Corbulon d'évacuer les places fortes qu'il occupait sur la rive de l'Euphrate (2). Ces derniers faits prennent place dans les années 61 et 62 de notre ère. Ni Longuerue, ni Vaillant, ni aucun des écrivains qui se sont occupés spécialement de l'histoire des Parthes, n'ont discuté cette question obscure; mais un auteur excellent, doué du sens le plus consciencieux, Tillemont a dit : « Tacite, qui, assurément, ne démesle pas assez tout cela, nous dépeint aussi-tost après

(1) *Annal.*, lib. XV, 1.
(2) *Annal.*, lib. XIII, 6, 7, 9, 34; lib. XV, 1 à 17, 24.

Tigranocerta et toute l'Arménie comme un pays ennemi dont il falloit que les Romains se rendissent maistres par les armes, sans nous dire comment cela estoit arrivé (1). »

Or ce que Tacite, qui écrivait les *Annales* au moins un demi-siècle après tous ces événements, n'avait pas assez « démeslé, » s'explique, je crois, par la numismatique. C'est qu'à Vologèse Ier, ce roi plein d'hésitation, avait succédé un prince plus jeune et plus énergique, portant, du reste, le même nom que son prédécesseur. Les tétradrachmes de Vologèse II, avec les dates ΔΟΤ 374, ΕΟΤ 375, ϚΟΤ 376, ΖΟΤ 377, ΘΟΤ 379 (62 à 67 de J. C.), nous montrent le buste d'un prince assez jeune encore, dont le grand œil semble annoncer l'audace. Au revers, le roi, assis à gauche, reçoit une *palme*, symbole de victoire (2).

Au British Museum, j'ai observé sur un tétradrachme, avec la date ΔΟΤ, le nom du mois ΞΑΝΔΙΚ, Xanthicus ; ainsi donc la fabrication de cette pièce remonte au commencement de l'année 374.

Après l'année 379, il existe encore une lacune de neuf ans dans la numismatique arsacide ; mais l'histoire mentionne Vologèse à plusieurs reprises. Ainsi, en l'an 69 de notre ère (381 des Séleucides), lorsque Vespasien apprit à Alexandrie la mort de Vitellius, il avait près de lui les ambassadeurs de Vologèse, qui étaient venus lui proposer le secours de quarante mille cavaliers parthes (3). Suétone dit quarante mille archers.

En 70, lorsque Titus se rendit à Zeugma, sur l'Euphrate,

(1) *Histoire des empereurs*, etc., 1691, tom. I, p. 324.

(2) Voyez les remarques faites au sujet de ce type, *plus haut*, pag. 95.

(3) Tacite, *Hist.*, lib. IV, 51.

des envoyés de Vologèse vinrent féliciter le jeune César à l'occasion de la victoire qu'il avait remportée sur les Juifs, et lui offrirent une couronne d'or (1).

Au dire de Josèphe, dans la quatrième année du règne de Vespasien, c'est-à-dire en l'an 73 (385 des Séleucides), Antiochus, roi de Commagène, fut arrêté par Pætus, gouverneur de Syrie, et dénoncé à l'empereur comme ennemi des Romains ; Épiphane, fils d'Antiochus, s'était enfui près de Vologèse, roi des Parthes, qui écrivit à Vespasien en faveur du roi de Commagène (2).

L'historien de la guerre des Juifs nous donne ensuite quelques détails sur l'invasion des Alains, qui rançonnèrent Pacorus, roi des Mèdes, et dévastèrent l'Arménie, où régnait alors Tiridate (3). Josèphe, en cette occasion, ne parle pas du roi des Parthes ; mais Suétone nous apprend que Vologèse avait demandé à Vespasien du secours contre les Alains, et l'un de ses fils pour se mettre à la tête des troupes (4). Il est assez difficile d'établir en quelle année eut lieu l'invasion des Alains et les négociations qui en furent la conséquence. Dion mentionne, tout à la fin du règne de Vespasien, le refus de cet empereur aux Parthes, qui lui demandaient l'appui de ses armes (5); mais le nom du roi arsacide n'est pas indiqué ; et il se pourrait qu'il s'agît là de faits postérieurs à l'an 77, et, par conséquent, appartenant au règne de Vologèse III

(1) Josèph., *de bell. Jud.*, VII, 5, 2.

(2) *Ibid.*, lib. VII, cap. VII, 1, 2, 3.

(3) *Ibid.*, lib. VII, cap. VII, 4 (29).

(4) Nec tamen eo secius, quum Vologesus Parthorum rex, auxilia adversus Alanos, ducemque alterum ex Vespasiani liberis depoposcisset, omni ope contendit, ut ipse potissimum mitteretur. Et quia discussa res est, alios Orientis reges, ut idem postularent, donis ac pollicitationibus sollicitare tentavit. Suet., *Domitianus*, § 2.

(5) Lib. LXVI, 15. *Vesp.*, X.

et de Pacorus II. Je ne dois pas oublier de dire que plusieurs fois on m'a communiqué des tétradrachmes de Vologèse II, sur lesquels on avait cru lire des dates plus récentes que 379; mais cette opinion provenait de la confusion de l'*omicron* carré □ 70, avec le ⊓ 80. A la Bibliothèque impériale de Paris, comme au British-Museum et dans les collections particulières que j'ai pu étudier, il n'existe, jusqu'à présent, pas d'autres dates de Vologèse II que celles dont il a été question un peu plus haut.

L'introduction d'un nouveau Vologèse dans la série des rois parthes pourra paraître extraordinaire à quelques personnes accoutumées à la liste des Arsacides telle que la donnent l'*Iconographie grecque,* la *Description des médailles antiques* de Mionnet, et tous les *manuels* qui ont été publiés depuis trente ans. On ne devra cependant pas l'oublier : Longuerue et Vaillant, que l'étude des médailles ne guidait pas suffisamment, n'avaient reconnu dans l'histoire des Parthes que *trois* Vologèse, entre lesquels ils répartissaient tant bien que mal les faits qui, suivant les auteurs anciens, se sont accomplis entre les années 51 et 213 de notre ère.

L'abbé Barthélemy pensait que, dans une certaine hypothèse, « il faudroit admettre un quatrième Vologèse (1). »

Non-seulement Visconti démontra l'existence de ce quatrième Vologèse, mais il établit qu'un cinquième roi du même nom avait régné sur la Perse, toujours dans le même espace de temps; ajoutant, avec cette autorité que lui donnait son immense savoir et son profond jugement : « Quoique ce

(1) *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XXXII, p. 681.

soit la première fois que les faits que je viens d'indiquer se trouvent disposés dans cet ordre et présentés sous cet aspect, les documents sur lesquels je les appuie n'en sont pas moins certains; et les récits contraires ne sont fondés que sur de simples conjectures, ou sur l'ignorance absolue de ces monuments (1). »

Des médailles inconnues à Visconti viennent maintenant demander une place dans la collection arsacide ; et je crois avoir montré que la nouvelle division que je propose, en même temps qu'elle permet de classer ces monnaies, concourt à l'intelligence des événements historiques.

Vaillant, qui n'avait à sa disposition qu'un petit nombre de monuments numismatiques dont, la plupart du temps, il lisait assez mal les légendes, assigne à la mort de Vologèse Ier la date de l'an 90 de Jésus-Christ (843 de Rome) dans son *Canon chronologique*, tout en reconnaissant dans son Histoire que l'époque à laquelle eut lieu cet événement est incertaine. L'abbé de Longuerue, sans faire intervenir aucune autorité différente, incline pour l'année 88 (841 de Rome). Cependant, alors même qu'on ne connaissait pas les monnaies que nous venons de commenter, et qui retranchent tant d'années au règne du premier Vologèse, on ne pouvait trouver, dans les auteurs anciens, de raison pour prolonger au delà du règne de Vespasien la vie de ce prince, à laquelle M. Toby Prinsep donne pour terme l'an 85, opinion qui ne paraît reposer sur aucun fait échappé à l'attention des autres écrivains (2).

Quant à présent, rien ne s'oppose à ce que l'on fasse durer

(1) *Icon. grecque*, t. III, p. 129.

(2) *Note on the hist. res. deduc. from rec. discov. in Afghanistan*, p. 40.

le règne de Vologèse II jusqu'en l'année 76 (388 des Sél.); mais il serait téméraire de décider quel était le degré de parenté de cet Arsacide avec les princes qui l'ont précédé et suivi.

J'avais publié en 1841 (1) les tétradrachmes de Pacorus qui portent, avec le nom particulier de ce prince ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ ΠΑΚΟΡΟΥ, les dates ΘΠΤ 389 et ϘΤ 390 (77 et 78 de J. C.). Quelques mois plus tard, j'ai trouvé dans le médaillier du British Museum un tétradrachme de Vologèse III offrant la date ΘΠΤ; et dans la collection de M. John Robert Stuart, une monnaie du même module, et portant le buste et le nom du même prince ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ ΟΛΑΓΑΣΟΥ, avec la date ΦΤ (390). Je reviendrai plus loin sur les monnaies de Pacorus ; mais j'ai dû les citer ici dès à présent, pour faire voir que pendant les années 77 et 78 deux rois arsacides régnaient en même temps sur les Parthes. C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer, à ce que je crois, l'innovation qui consiste à joindre au nom patronymique *Arsace*, le nom distinctif des princes.

Les tétradrachmes de Vologèse III sont faciles à reconnaître: le buste du roi est légèrement barbu, coiffé d'une tiare sans fanons, munie d'une très-petite oreillette. Les cheveux sont assez courts, et disposés en mèches vers la nuque. Cette effigie se continue sans changements notables depuis l'an ΘΠΤ 389 jusqu'à l'an ΞΥ 460 (77 à 148 de J. C.) (2). Le

(1) *Revue numismatique*, tom. VI, p. 248.

(2) Je n'ai point vu en original la monnaie qui porte la date ΞΥ. C'est par erreur que Barthélemy l'indique comme existant dans le médaillier de Pellerin (*Mém. Acad. insc.*, XXXII, p. 679); ce dernier déclare en avoir emprunté le dessin à Vaillant, et celui-ci l'avait trouvée à Rome chez le commandeur dal Pozzo. Le dessin de Vaillant est, relativement au temps où il a été

nom du roi ne présente aucune variation; ainsi donc nous devons admettre ce fait, jusqu'à présent inconnu des historiens modernes, à savoir que Vologèse III a régné soixante-douze ans, comme Louis XIV, et deux années de plus que le roi Sassanide Sapor II, l'adversaire de Constance et de Julien. Mais ce long règne ne fut-il pas interrompu par quelque révolution? C'est ce qu'on peut entrevoir, quoiqu'il soit difficile de préciser ce fait jusqu'au moment où les monnaies nous apporteront leur secours. Quant à présent, nous n'avons pas retrouvé de tétradrachmes frappés pendant les quarante-une années qui se sont écoulées depuis l'an 79 jusqu'en 120. Mais est-ce à dire que pendant ce laps de temps nous n'avons à faire figurer aucune date monétaire dans notre tableau chronologique? Je ne le pense pas; et il me semble que les monnaies de cuivre attribuées généralement à Chosroès, celles du moins qui représentent le roi coiffé d'une tiare, doivent être restituées à Vologèse III. Ces monnaies nous fournissent les dates suivantes: ΓΚΥ 423 (111 de J. C.), ΔΚΥ 424, ΛΥ 430, ΑΛΥ 431 (119 de J. C.) (1), qui comprennent un espace de neuf années. Malheureusement, elles ne portent pas de légendes; mais la tête convient à Vologèse III, bien que la barbe soit, comme sur les drachmes de beaucoup de rois parthes, plus longue que sur les tétradrachmes. On verra plus loin que si j'enlève à Chosroès les monnaies qui lui ont été attribuées jusqu'ici, je lui rends en

exécuté, si exact, qu'on n'a réellement pas de motif pour douter de l'authenticité de la monnaie.

(1) La première de ces monnaies existe à la Bibliothèque impériale, au British Museum, et chez M. le baron Behr; la seconde, à la Bibliothèque impériale; la troisième, chez MM. de Bartholomaei et John Lindsay; la dernière enfin, dans la collection de M. le baron Behr.

échange une suite assez nombreuse de monnaies qui satisfont tout aussi bien aux conditions chronologiques de son règne. Ces monnaies sont aussi de cuivre pur, à l'exception d'une d'entre elles que M. de Bartholomaei a retrouvée au Musée impérial de l'Ermitage, et qui est plaquée d'une légère feuille d'argent. Le savant colonel pense que les révolutions, ainsi que les guerres désastreuses soutenues contre Rome, avaient épuisé les ressources pécuniaires de la Parthie au point de forcer les souverains à recourir à ce système de monnayage (1). Il est fort possible en effet que ce soit à l'état de troubles où se trouvaient les royaumes des Arsacides que nous devions attribuer la prépondérance du monnayage de cuivre. Il est certain que le coup porté à la puissance de ces princes par les armes romaines se ressent dans le titre des monnaies d'argent, qui ne cessa de décroître à partir du règne de Vologèse IV et jusqu'à la fin de la dynastie. Toutefois il ne faudrait pas prononcer trop promptement à l'égard du monnayage de cuivre de Vologèse III, car la numismatique des Parthes s'enrichit de monuments tout à fait inattendus. Ainsi, à l'époque où Visconti composait son *Iconographie*, on ne connaissait, pour le temps qui s'est écoulé entre les années 46 et 121 de Jésus-Christ, que deux monnaies d'argent datées ; à savoir : un tétradrachme de Vardane II de l'an 55, conservé à la Bibliothèque de Paris, et un tétradrachme de Pacorus frappé en l'année 82, qui faisait partie de la collection du comte de Northwich. Depuis ce temps, vingt-six tétradrachmes datés sont venus enrichir la numismatique des Parthes, mais aussi, nous devons le dire, compliquer singu-

(1) *Mém. de la Société impériale d'archéologie*, 1848, p. 72.

lièrement la tâche des antiquaires qui entreprennent de classer ces monuments.

C'est à partir de l'an 389 des Séleucides (77 de J. C.), que l'on voit apparaître sur les tétradrachmes parthes une lettre isolée placée derrière le buste royal. Je n'ai encore retrouvé que les cinq caractères A, B, Γ, Δ, E, dont il semble fort difficile d'expliquer la présence, si on ne les considère pas comme des marques numérales indiquant des ateliers monétaires. On arrive, au reste, à concevoir cette opinion par des raisons négatives que voici :

Ces caractères ne peuvent pas exprimer la valeur de la monnaie, puisqu'on les rencontre tous sur des pièces de même poids.

Ils ne peuvent pas être les initiales de villes, puisqu'on observe les mêmes signes sur des monnaies frappées par des princes rivaux ou contemporains, qui ne régnaient pas bien probablement dans les mêmes lieux.

Ils ne peuvent pas avoir une signification chronologique, puisqu'on trouve les mêmes marques pour des années différentes, et des marques différentes pour les mêmes années.

On sait d'ailleurs que, depuis le milieu du IIIe siècle, de pareilles notations ont été en usage dans les officines romaines.

Mais il faut encore remarquer que, pendant le règne des derniers Arsacides (les Arsace XXXIX, XLI et XLIII), la lettre B est de beaucoup la plus fréquente, et qu'on ne connaît que quelques rares exemples de la lettre A ; en sorte que le second atelier paraît avoir été considérablement plus actif que le premier.

La ressemblance de Vologèse III et de Pacorus, ressem-

blance que la différence d'âge ne rend pas d'abord sensible, et qui frappe surtout lorsqu'on rapproche du tétradrachme de Vologèse émis en ΘΠΤ 389, ΓΟΡΠ, celui de Pacorus fabriqué en ΔΥ 404, donne lieu de penser que ces deux princes étaient frères, et que, par suite d'une convention, ils s'étaient partagé l'empire. L'extrême jeunesse de Pacorus, en 77 (389 des Sél.), ne permet guère de supposer qu'il ait pu obtenir ce partage par la force des armes, à moins qu'il n'ait été soutenu par quelque chef expérimenté. C'est ainsi que le premier Pacorus, le fils chéri d'Orode, n'avait pu diriger l'armée à la tête de laquelle son père l'avait placé, que grâce à la présence d'Osacès, qui exerçait le commandement au nom du jeune prince (1).

De l'an 79 à l'an 110, il existe une lacune dans la numismatique de Vologèse III; mais je lis la date ϐϘΤ 392 (80 de J. C.) sur un très-curieux tétradrachme dont je possédais une empreinte provenant de la collection de M. Faure, de Villefranche (2); j'ai retrouvé tout récemment la monnaie originale dans le cabinet numismatique de M. l'abbé Greppo.

Outre sa date et une effigie qui n'est celle d'aucun des rois parthes déjà connus, cette monnaie porte au revers la légende ΒΑCΙΛΕΩC ΒΑCΙΛΕΩΝ ..... ΑΡΤΑΒ ..... ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥC ΦΙΛΕΛΛΗΝΟC; le type se compose du roi assis à gauche sur un trône, la main gauche posée sur la garde de son épée, et prenant de la droite une guirlande que lui présente une femme debout, la tête couronnée de tourelles.

Zonaras est le seul écrivain qui nous ait conservé le sou-

(1) Dio Cass., lib. XL, 29.

(2) La collection de médailles de M. Faure a été vendue à Paris au mois d'avril 1846.

venir du prince Arsacide auquel cette monnaie appartient incontestablement. Il raconte qu'un homme né en Asie, nommé Terentius Maximus, semblable à Néron par le visage et par la voix, car il chantait en s'accompagnant sur la cithare, se fit un parti, principalement vers les rives de l'Euphrate, et finit par s'enfuir près d'Artaban, roi des Parthes, qui, irrité contre Titus, accueillit très-bien le pseudo-Néron, et se décida cependant, ensuite, à le livrer aux Romains.

Le texte est très-positif: Ἐπὶ τούτου καὶ ὁ Ψευδονέρων ἐφάνη, ὃς Ἀσιανὸς ἦν, ἐκαλεῖτο δὲ Τερέντιος Μάξιμος· προστεοικὼς δὲ τῷ Νέρωνι καὶ τὸ εἶδος, καὶ τὴν φωνήν· καὶ γὰρ καὶ ἐκιθαρῴδει· ἔκ τε τῆς Ἀσίας τινὰς προσεποιήσατο, καὶ ἐπὶ τὸν Εὐφράτην προχωρῶν, πολλῷ πλείους ἀνητήσατο· καὶ τέλος πρὸς Ἀρτάβανον τὸν τῶν Πάρθων κατέφυγεν ἀρχηγόν· ὃς καὶ δι' ὀργῆς τὸν Τίτον ποιούμενος, ἐδέξατο τοῦτον, καὶ καταγαγεῖν ἐς Ῥώμην παρεσκευάζετο (1).

Un renseignement si clair n'a pas trouvé grâce devant Vaillant et Longuerue. Le premier rejette l'existence d'Artaban parmi les erreurs historiques; il veut que ce soit Vologèse qui ait livré Terentius Maximus, non pas à Titus, mais à Domitien (2); le second, tout en admettant Artaban parmi les rois parthes, ne consent pas à ce qu'il ait été l'ennemi de Titus (3). Tel n'était pas cependant l'avis de Casaubon, qui, dans son excellent commentaire de Suétone, a parfaitement éclairci la question (4). Tillemont, sans être aussi net, accepte

(1) *Annal.*, lib. XI, 18.

(2) *Arsac. Imperium*, p. 290. Cæterum imperante Tito Artabanum quempiam Parthorum regem indicare *videtur* Zonaras, at *manifesto errore*. Primum enim Titum dicere non debuit, sed Domitianum : ut ex Suetonii verbis colligitur. Deinde Artabanum male vocat, quem simpliciter nominare Arsacem debuit, etc. Les arguments que Vaillant emploie pour soutenir cette proposition n'ont plus aucune valeur en présence des monuments numismatiques récemment découverts.

(3) *Annales Arsacidarum*, p. 39.

(4) C. Suet. Tranq., etc., ed. *Ca-*

Artaban (1), que Visconti défend avec son intelligence habituelle (2).

Titus a régné de l'an 79 à l'an 81 de notre ère; le tétradrachme frappé au nom d'Artaban porte la date ΒϘΤ 392, qui correspond à l'an 80; on retrouvera peut-être d'autres monnaies qui donneront plus d'étendue au règne de cet Arsacide; mais, dès à présent, son existence est mise hors de doute; et si l'on reconnaît qu'il n'a joui du pouvoir que pendant cette année 80, ce n'est qu'à Titus qu'il a pu livrer le faux Néron. Toujours est-il que le récit de Zonaras, fort probablement emprunté à Dion Cassius, et qui présente tous les caractères d'authenticité désirables, acquiert une valeur toute nouvelle, et des droits à une confiance que l'on peut étendre à d'autres assertions du même annaliste.

Il est à remarquer que l'auteur du *Modjmel-al-tewarik* place à une époque que le calcul de la durée des règnes fait remonter à l'an 79 de notre ère, un roi nommé Ardewan, fils de Balaschan (Artaban, fils de Vologèse), auquel ce chroniqueur donne un règne de treize années (3). Les listes des rois parthes dressées par les musulmans ont paru jusqu'à présent inconciliables avec le témoignage des Occidentaux, et peu d'accord entre elles tant pour le nombre des princes que pour les noms qu'ils ont portés; mais on reconnaîtra

saub., 1596, p. 287. — *Idem, cum Is. Casaub. comment.*, ed. Fr. Aug. Wolf, 1802, tom. IV, p. 207.

(1) *Hist. des Empereurs*, t. I, p. 371.

(2) *Iconog. grecque*, t. III, p. 114. Il est difficile de comprendre comment Th. Chr. Tychsen, qui ordinairement suit Visconti pas à pas, s'est laissé séduire par les négations de Vaillant.

(3) Quatremère, *Journ. asiat.*, 3e série, t. VII, p. 270. La somme des règnes à partir de l'avénement du fils de Balaschan jusqu'à la mort du dernier Ardewan étant de 147 ans, et la mort d'Artaban V étant arrivée en l'an 226 de J. C., on voit qu'en retranchant 147 de 226, on obtient 79.

peut-être un jour qu'elles nous ont conservé la généalogie de souverains qui ont régné sur les Parthes à la faveur de ces partages, qu'il ne faut pas confondre avec la concession de satrapies.

En cherchant à combiner les listes des écrivains musulmans qui paraissent les avoir puisées à des sources antiques, ou à les assimiler aux séries royales extraites des historiens grecs et latins, on risquerait de s'éloigner de la vérité. Ainsi dans le texte d'Hérodote, tel du moins qu'il nous est parvenu, on trouve une généalogie de Xerxès altérée par le mélange de deux branches de la famille d'Achéménès; et c'est tout récemment qu'en étudiant les inscriptions de Bi-Soutoun, M. J. Oppert a pu montrer l'existence de ces deux branches collatérales (1).

A s'en tenir aux seuls textes anciens, le règne de Pacorus demeure enveloppé de ténèbres épaisses. « Illius gesta admodum obscura sunt, » dit Vaillant. En effet, de brèves mentions, telles que nous en fournissent au sujet de ce roi Martial (2), Pline le Jeune (3), Dion Cassius (4), Ammien Marcellin (5) et Suidas (6), suffisent sans doute, pour consta-

(1) *Journ. asiat.*, 4e série, t. XVII, p. 271.

(2) *Epigram.*, lib. IX, 36, vers 3. Le dernier et aussi le meilleur traducteur de Martial a tort quand il dit, dans une note : « Cette épigramme n'a pas été faite sous le règne de Domitien; car il n'y eut que deux rois du nom de Pacorus, dont le premier succéda à Vologèse en l'an de Rome 861, de l'ère chrétienne 108, et par conséquent douze ans après la mort de Domitien. » *Collect. des auteurs latins trad. en franç., publiée sous la dir. de M. Nisard;* Martial, 1842, p. 614. Cependant, dès 1817, Visconti avait publié deux monnaies de Pacorus frappées en l'an 82 de J. C., c'est-à-dire dans la deuxième année du règne de Domitien. L'histoire littéraire aussi a son profit à faire de la numismatique.

(3) Dans une lettre adressée à Trajan, *Epist.*, lib. X, 16.

(4) Dio Cass., lib. LXVIII, 17, 19.

(5) *Rer. gest.*, lib. XXIII.

(6) Sub. voc. ἐπίκλημα et Ὠτηνή.

ter son existence, mais ne permettent pas même de reconnaître avec précision en quel temps il a gouverné les Parthes. Vaillant, suivi par Deguignes (1), les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et Tychsen, donne pour limites extrêmes au règne de Pacorus les années 90 et 107 de Jésus-Christ. L'abbé de Longuerue, tout en adoptant la première des deux dates, se contente d'ajouter qu'il n'est pas probable que Pacorus soit mort avant l'an 100 de l'ère chrétienne (2). Visconti s'exprime ainsi : « La durée du règne de Pacorus est incertaine : on peut seulement assurer qu'il régnoit sur les Parthes vers l'an 84 de l'ère vulgaire, et qu'en l'an 112 il n'étoit plus. » Quant à M. Toby Prinsep, il fait régner Pacorus de 99 à 115 (3).

Dupleix avait apporté de Pondichéry un beau tétradrachme de Pacorus, pièce alors unique, qui fut achetée et commentée par Pellerin. Cette monnaie porte au revers, outre la légende : ΒΑCΙΛΕωC ΒΑCΙΛΕωN ΑΡCΑΚ□Υ ΠΑΚ□Ρ□Υ ΔΙΚΑΙ□Υ ΕΠΙΦΑΝ□ΥC ΦΙΛΕΛΛΗΝ□C, une date que le célèbre numismatiste lisait ΦΙ, 510 ; et en conséquence, il la croyait frappée par un fils de Vologèse III (notre Vologèse VI) en révolte contre son père, et qui se serait emparé de quelque partie du royaume. On pouvait le penser « d'autant plus, ajoute Pellerin, que Vologèse étoit un homme foible qui le gouvernoit mal, et qui, s'étant laissé surprendre par Septime Sévère dans Ctésiphon, sa ville capitale, prit aussitôt la fuite, sans qu'on sache ce qu'il est devenu depuis, aucun auteur ancien n'en faisant mention (4). » Il est bien en-

(1) *Histoire générale des Huns*, etc., tom. I^er^, 1756, p. 400.

(2) *Annales Arsacidarum*, p. 41.

(3) *Hist. result. dedus. from rec. discov. in Afghanistan*, p. 40.

(4) *Mélange de diverses médailles*, etc.,

tendu que cette faiblesse et ce mauvais gouvernement de Vologèse sont introduits ici pour les besoins de la cause; car nous ne savons rien de son règne, si ce n'est qu'attaqué dans Ctésiphon par Sévère, qui voulait à toute force gagner le titre de *Parthicus*, il résista assez longtemps pour mettre l'armée romaine en grand péril. Quoi qu'il en soit, l'abbé Barthélemy, après avoir examiné le tétradrachme de Pacorus, s'exprimait ainsi: « Cette médaille est du cabinet de M. Pellerin; je ne puis rien faire de mieux que de renvoyer à ce que ce savant antiquaire en a dit lui-même (1). » Eckhel, admettant aussi la lecture de la date ΦΙ, remarque que le silence des écrivains anciens ne permet pas de décider si ce Pacorus était un des fils de Vologèse ou quelque autre membre de la famille arsacide; et il rappelle qu'après la mort de Vologèse, les fils de ce prince se disputèrent longtemps la couronne (2). Dans tout cela, un élément de critique avait été complétement oublié, et c'était le plus essentiel. Visconti, avec son tact ordinaire, se préoccupa du style de la monnaie, et reconnut bien qu'il ne pouvait convenir aux derniers temps de la monarchie. Voici, du reste, ses propres paroles: « Si les lettres ΦΙ indiquoient une époque, ce seroit l'an 510 des Séleucides, 198 de Jésus-Christ; et Pacorus régnoit un siècle auparavant. Mais pour se convaincre que ce médaillon ne peut pas appartenir à la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, il suffit de le comparer avec les médaillons des Arsacides, frappés à la même époque. Le métal de ceux-

1765, t. I, p. 147, sqq. — Cf. le même dans son troisième *Suppl. aux six vol. de rec. des méd. de rois, de villes*, etc., 1767, p. 21.

(1) *Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres*, 1761, t. XXXII, p. 681.

(2) *Doct. num. vet.*, t. III, p. 539.

ci est si mêlé d'alliage, qu'on le prendroit presque pour du bronze; le tétradrachme de Pacorus est d'argent presque pur. Ce même tétradrachme est si différent des médaillons dont il s'agit pour le style de l'art, pour la fabrique, pour la disposition des caractères, et pour l'ajustement du portrait, qu'il est impossible d'attribuer ces médaillons à des monétaires du même temps et du même pays. Ainsi les caractères isolés du tétradrachme que nous examinons n'en peuvent pas désigner l'époque, et conséquemment nous empêcher de reconnoître sur ce monument le portrait de l'ennemi de Trajan, de Pacorus, dont on y lit distinctement le nom (1). » Néanmoins, Visconti commettait encore une erreur de détail lorsqu'il ajoute: « Si je croyois devoir proposer une conjecture sur les deux caractères ΦΙ de ce tétradrachme, je dirois qu'ils paroissent désigner le nom de la Philadelphène, région de l'Arabie Pétrée, où Pacorus avoit probablement fait une irruption dans le temps que les généraux de Trajan faisoient la guerre en Arabie, l'an 105 de l'ère vulgaire (2). »

Th. Ch. Tychsen, dans son mémoire de 1813, traduit fidèlement Visconti; mais il ajoute la description d'un autre tétradrachme de Pacorus qu'avait fait connaître Sestini, et sur lequel ce dernier trouvait la date 510 dans les caractères Δ·ΦΙ (3). Tout ce que Tychsen put faire, d'après la description de Sestini, ce fut de supposer que le tétradrachme (qui a pour type un roi à cheval) avait été frappé sous Artaban III (4).

(1) *Iconogr. grecque*, 1811, t. III, p. 115 et suiv.

(2) *Ibid.*, p. 116, note 2.

(3) *Lettere numismatiche*, t. II, p. 70, n° 88.

(4) *Comment. Soc. reg. scient. Gotting.*, t. III. *De num. vet. pers. comment.*, p. 40. — Voy. plus haut, p. 98,

Cependant Visconti ayant été en Angleterre, vit dans le cabinet de lord Northwich la monnaie même publiée par Sestini, et, sans connaître la mauvaise leçon fournie par son prédécesseur, il lut correctement la date ΔΦΤ 394. Il ne profita pas, toutefois, de cette découverte pour expliquer le médaillon précédemment discuté. Aussi lisons-nous dans son *Supplément:* « Lorsque j'ai annoncé que les lettres ΦΙ, empreintes sur le type d'un médaillon unique sur lequel on lisoit le nom et les titres d'Arsace Pacorus, ne marquoient pas une époque...., je n'imaginois pas qu'on découvrît sitôt un tétradrachme qui démontreroit sans réplique la vérité de mes conjectures (1). »

Dans mon mémoire de 1841, j'ai proposé de lire au revers de la monnaie de Pacorus: ΦΤ 390, au lieu de ΦΙ, en faisant remarquer que, sur la médaille de Pellerin que possède la Bibliothèque impériale, la barre horizontale du Τ étant légèrement déprimée, cette lettre pouvait facilement être prise pour un Ι (2). Cette opinion n'a point été contredite et ne saurait l'être, car elle ne s'appuie pas seulement sur une lecture dont on pourrait contester la valeur, mais bien encore sur l'existence de tétradrachmes au nom de Pacorus, avec les dates ΘΠΤ 389 et ΑΦΤ 391. Je puis d'ailleurs ajouter que M. Behr m'a montré, il y a quelques mois, un tétradrachme de Pacorus portant la date ΦΤ si nettement exprimée, que l'œil le moins exercé la reconnaîtrait sans peine.

Le médaillier de la Bibliothèque impériale s'est, depuis peu

la description du tétradrachme d'Artaban que Tychsen avait en vue, en proposant cette restitution.

(1) *Iconog. grecq., supp.*, 1817, p. 24.

(2) *Revue numismatiq.*, 1841, t. VI, p. 249.

d'années, enrichi de six tétradrachmes de Pacorus. Trois de ces pièces portent la date ΘΠΤ 389 (1), et le nom des mois Dæsius, Loüs et Hyperbérétæus. Un autre est frappé en 391 ΑΦΤ. Au British Museum on conserve des tétradrachmes de l'an ΑΦΤ 391 et de l'an ΓΦΤ 393. Sur cette dernière monnaie, Pacorus est encore complétement imberbe; mais au revers, au lieu du roi assis, nous le voyons à cheval, recevant une couronne que lui présente une femme suivie d'un personnage en costume parthe, portant au côté une épée, et appuyé sur un grand arc. C'est exactement le type du tétradrachme de l'année suivante ΔΦΤ 394, si judicieusement classé par Visconti; type que je retrouve encore sur un tétradrachme de la Bibliothèque impériale frappé en l'an ϚΦΤ 396. Mais il faut remarquer que sur ces deux dernières pièces Pacorus est légèrement barbu. L'histoire ne nous fournit absolument aucun renseignement à l'aide duquel on puisse expliquer la scène retracée au revers des tétradrachmes dont les dates embrassent (jusqu'à présent) quatre années (81 à 84 de J. C.). Nous ne pouvons guère attendre de lumières à cet égard que de la numismatique. Quelque petits que soient les personnages gravés au revers des monnaies parthes, leur tête est pourtant toujours fort exactement caractérisée; et au moyen de pièces bien conservées, il deviendra sans doute possible d'établir l'identité du prince qui fait sa soumission à Pacorus; car, au bandeau qui ceint sa tête, on reconnaît que ce n'est pas là un Parthe vulgaire. Il ne faudrait pas considérer l'épée, l'*acinace* que ce personnage porte à son côté, comme incompatible avec l'état de suppliant. Ainsi, nous

(1) Le tétradrachme de Pacorus, à la date 389, existe aussi dans la collection de M. le baron Behr.

savons que lorsque Tiridate, frère des rois Vologèse et Pacorus, se présenta dans Naples à Néron qui l'avait fait venir après lui avoir ôté la couronne d'Arménie, il s'humilia devant le césar, et l'adora comme un dieu : καίτοι καὶ ἐς γῆν τὸ γόνυ καθεὶς, καὶ τὰς χεῖρας ἐπαλλάξας, δεσπότην τε αὐτὸν ὀνομάσας καὶ προσκυνήσας; mais il ne voulut jamais déposer son épée, quoi qu'on pût lui dire pour l'engager à le faire ; seulement il cloua la lame au fourreau : οὐ μέντοι καὶ τὸν ἀκινάκην, ὅτε προσῄει αὐτῷ, καταθέσθαι, καίπερ κελευσθεὶς, ἠθέλησεν, ἀλλ' ἥλοις αὐτὸν τῷ κολεῷ προσέπηξε (1).

Il existe au musée impérial de l'Ermitage une petite monnaie de bronze de Pacorus, sans légende, mais sur laquelle le profil du roi est facile à reconnaître ; au revers, on voit une tête de ville tourrelée, type ordinaire des petites monnaies de ce temps. Visconti en a, comme on sait, publié une avec la date ΔΦΤ 394 (2). J'en ai trouvé une autre au même type avec la date ΕΦΤ 395, dans la collection du British Museum. La pièce conservée en Russie, dont je dois une empreinte à l'obligeance de M. de Gilles, directeur des musées, a été frappée en l'année ΗΦΤ 398. C'est la seule monnaie de Pacorus avec cette date que j'aie pu découvrir ; mais ce n'est pas la dernière que nous connaissions. Au mois de mai 1845, H. P. Borrell, cet habile numismatiste dont nous avons à déplorer la perte prématurée, m'adressait de Smyrne la description d'un tétradrachme unique de Pacorus, que je reproduis ici :

Buste du roi, tourné à gauche, portant la tiare, la tête ceinte de bandelettes ; derrière, la lettre Β.

(1) Dio Cassius, *Epit.*, lib. LXIII, 2.
(2) *Iconograph. grecq., suppl.*, p. 26, pl. A, n° 13.

℟. [Βασιλέως βασιλέων] ΑΡΣΑΚΟΥ ΠΑΚΟΡΟΥ ΔΙΚΑΙΟΥ ΕΠΙΦΑΝΟΥΣ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΣ. Le roi assis à gauche, tenant de sa main gauche une épée ; de la droite il prend une couronne que lui présente une femme debout devant lui ; au-dessus, ΔΥ 404 ; à l'exergue, ΔΑΙΣΙΟΥ.

Ainsi, cette curieuse monnaie a été frappée au mois Dæsius de l'an 404 des Séleucides, juin 92 de J. C. Elle était entrée dans la collection particulière de la Banque d'Angleterre ; mais, grâce à l'amitié de M. John Doubleday, j'en ai obtenu une excellente empreinte, qui m'a permis d'étudier et de publier un monument jusqu'à présent unique.

Le roi y est représenté barbu, et coiffé d'une tiare. Avec cet ajustement, il ressemble tellement à Vologèse III, tel que nous le montre le tétradrachme de ΘΠΤ 389, conservé au British Museum, qu'on est amené, ainsi que je l'ai déjà dit, à croire que Vologèse III et Pacorus étaient frères. On trouvera ces deux monnaies gravées dans les planches qui accompagnent ce mémoire.

Quoique le revers du tétradrachme de Pacorus ait été mal frappé, quelques parties du type étant altérées par le ressaut du coin, cependant, par une circonstance des plus heureuses, la date est extrêmement nette.

Dans une lettre adressée à Trajan, document cité précédemment, Pline le Jeune raconte les aventures d'un certain Callidromus qui, fait prisonnier dans la Mœsie par un chef des Daces, et envoyé en présent par leur roi Décébale à Pacorus, roi des Parthes, était parvenu à s'enfuir, et avait atteint Nicomédie, où des boulangers, chez lesquels il s'était mis en service, l'avaient retenu contre son gré. Pline, en adressant cet homme à l'empereur, annonce qu'il fait chercher une

pierre gravée représentant Pacorus orné de ses insignes royaux, *gemmam habentem imaginem Pacori, et quibus insignibus ornatus fuisset*, que Callidromus disait avoir apportée de Perse et lui avoir été soustraite. On sait que Pline fut nommé propréteur de Bithynie vers l'an 103 de notre ère, et qu'il conserva cette charge pendant deux années. Lorsque Callidromus fut envoyé par lui à Trajan, Pacorus vivait encore, et par conséquent l'empereur devait avoir quelque intérêt à recueillir des renseignements de la bouche de l'ancien esclave du prince arsacide, comme il pouvait éprouver un certain plaisir à connaître les traits d'un redoutable ennemi des Romains. Il est vraisemblable que, sur cette pierre gravée, Pacorus était représenté coiffé de la tiare et les épaules couvertes de la candys, ainsi que le montre le tétradrachme de l'an 404 (92 de J. C.), et que c'étaient ces *insignia* que Pline avait jugés propres à piquer la curiosité de Trajan.

Au reste, il paraît certain que sous le règne de cet empereur, et par conséquent postérieurement à l'an 97 de l'ère chrétienne, Pacorus avait été en guerre avec les Romains. Quelques lignes conservées par Suidas nous montrent que cet Arsacide avait adressé à Trajan diverses plaintes : Ὁ δὲ Πάκορος, ὁ Παρθυαίων βασιλεὺς, καὶ ἄλλα τινὰ ἐπικλήματα ἐπέφερε Τραϊανῷ τῷ βασιλεῖ ; et comme je crois que la citation qui vient après celle-ci dans Suidas se rapporte encore à la même circonstance, j'en infère que le roi parthe avait eu à combattre les légions qui tenaient garnison à la droite du Tigre, et qu'ayant conclu avec quelque commandant romain une trêve de trente jours, il lui reprochait d'avoir employé ce temps à se fortifier, contrairement aux conventions qui avaient été acceptées de

part et d'autre: καὶ τῷ δοκεῖν ἐπίκλημα ἐποιεῖτο κατὰ Ῥωμαίων, ὅτι δόξαν ἐντὸς λ' ἡμερῶν μηδέτερα παρὰ τὰ ξυγκείμενα ἐπιτελεῖν, οἱ δὲ οὐ κατὰ τὸ θεσπιθὲν ἐπιτειχίζουσιν (1).

Une petite monnaie de bronze du Musée britannique nous montre le buste de Pacorus, barbu et mitré, tourné à gauche, et, au revers, un buste de ville tourrelé, derrière lequel se trouve la date ΓΚΥ 423 (111 de J. C.), année qui se voit également sur des monnaies de bronze de Vologèse III et de Chosroès, frère et successeur de Pacorus. Cette monnaie, qui ne porte pas de légende, n'aurait pu recevoir d'attribution, si l'on n'avait comme point de comparaison le tétradrachme de la Banque d'Angleterre. On reconnaît sans peine que le petit bronze porte l'effigie de Pacorus un peu vieillie, mais toujours reconnaissable à la forme basse de sa tiare et à la largeur de son crâne, qui constitue le caractère le plus marquant de ses divers portraits.

Ainsi, le règne d'Arsace XXXIII, Pacorus II, embrasse 35 années, depuis 389 jusqu'à 423 des Séleucides (77 à 111 de J. C.).

On voit donc que l'opinion de Visconti, touchant l'époque qui doit être assignée à la fin du règne de Pacorus, se trouve maintenant complétement justifiée, non plus par un argument relatif, tel que la présence de la date 423 (111 de J. C.) sur les monnaies de Chosroès, mais par une preuve directe qui sera sans doute corroborée par l'apparition de quelque tétradrachme portant, non pas seulement, comme le petit bronze du Musée britannique, une date et un portrait, mais bien encore le nom de Pacorus.

Je dois maintenant m'occuper des monnaies frappées par

(1) Suidas, *sub voce* ἐπίκλημα.

le frère de ce roi, qui s'empara du trône au préjudice de son neveu Parthamasiris.

La chronologie du règne de Chosroès présente sans doute d'assez graves difficultés, car elle a donné lieu à des systèmes fort différents. Tillemont pense que ce prince a dû régner de l'an 106 à l'an 139 de Jésus-Christ. Vaillant se décide pour les années 108 et 133. Visconti, qui attribuait à Chosroès les monnaies de bronze que je viens de restituer à Vologèse III, avait trouvé sur ces monuments les dates extrêmes 112 et 121, et les considère comme les limites du règne. Tychsen, qui ordinairement suit Visconti, place l'avénement de Chosroès en l'année 107, tout en conservant 121, comme date de la mort du roi parthe. M. Toby Prinsep, enfin, donne la préférence aux dates 115 et 160, sans entrer dans aucune explication sur les motifs qui l'ont porté à se séparer si complétement de ses devanciers.

Il est à remarquer que Tillemont, par suite de la trop grande confiance qu'il accordait aux médailles fausses publiées par Occo, et à quelques récits des chrétiens d'ailleurs peu explicites, s'est vu obligé d'admettre que Trajan a fait deux expéditions contre les Parthes, l'une en l'an 106, l'autre en l'an 114; en sorte qu'ayant appliqué à la première campagne les préliminaires indiqués par les auteurs, il est forcé d'avouer qu'il ne connaît pas les causes de la seconde.

Mais le docte Eckhel a rigoureusement démontré que l'opinion professée par Tillemont est inconciliable avec l'existence des monuments, des monuments authentiques bien entendu; car divers écrivains ont fait intervenir dans la discussion de ce point chronologique des inscriptions, des médailles et des

textes ou fort altérés ou entièrement controuvés (1). Pline le Jeune nous a laissé dans son *Panégyrique* un document bien précieux sur les premières années du gouvernement de Trajan ; à part cela, le temps n'a guère respecté l'histoire de ce beau règne. Quelques pages tirées par Xiphilin de Dion Cassius, quelques phrases d'Aurélius Victor, de Spartien, d'Eutrope et de Malala, c'est à peu près tout ce qui, malheureusement pour l'honneur du nom romain, nous permet d'apprécier les actes du sage et vaillant successeur de Nerva. Dans les auteurs anciens qui se sont occupés de cette époque, les dates manquent encore plus que les faits ; mais l'épigraphie et la numismatique viennent à notre aide.

Par exemple, Dion Cassius raconte que Trajan fit élever une colonne qui devait lui servir de tombeau, et indiquer en même temps les travaux qu'il avait fait exécuter pour le nivellement de son forum, et il ajoute : Μετὰ δὲ ταῦτα ἐστράτευσεν ἐπ' Ἀρμενίους καὶ Πάρθους. C'est là pour la première fois qu'il est question d'une expédition contre les Arméniens et les Parthes, et c'est là cette guerre d'Orient qu'on a voulu placer en l'année 106. Mais l'inscription tracée sur la base de la colonne Trajane prouve que ce monument a été érigé pendant la dix-septième puissance tribunitienne (c'est-à-dire pendant la dix-septième année du règne) de Trajan, alors

(1) Dans son histoire de la Mésène et de la Characène (p. 246), M. Saint-Martin, qui n'avait certainement pas consulté Eckhel, cite encore une médaille de Trajan relative à la guerre des Parthes, dont il emprunte la description à Occo. Cette médaille est controuvée, et doit être ajoutée à la liste des monuments du règne de Trajan, inventés par Mezzabarba et Hardouin. — Joseph Scaliger, à l'occasion précisément de l'expédition de Trajan, cite huit médailles qui toutes sont fausses ; *Animadversiones in chronologica Eusebii*, Amsterdam, 1658, p. 206.

qu'il était consul pour la sixième fois, et ne portait encore que les titres de *Germanique* et de *Dacique*. Or la dix-septième puissance tribunitienne de Trajan n'a commencé qu'à l'automne de l'an 113 de Jésus-Christ; et si l'on veut s'autoriser du témoignage de Dion, au moins faut-il tenir compte des expressions employées par cet auteur; les mots μετὰ δὲ ταῦτα sont assez significatifs pour ne pas être négligés (1).

Si Trajan a fait une première expédition en l'an 106, on doit admettre qu'il fut repoussé avec perte par les Asiatiques; car on connaît l'empressement des Romains à célébrer par des monuments publics leurs moindres avantages, à interpréter en leur faveur les résultats de leurs entreprises, pour peu qu'ils ne fussent pas décidément malheureux; et l'on ne supposera pas qu'ils eussent passé sous silence un fait aussi important qu'une guerre conduite par l'empereur en personne, à moins que l'empereur n'ait été vaincu. Aucune des monnaies latines dont le type est relatif à l'expédition dirigée contre les Arsacides n'a été frappée avant l'an 868 de Rome (115 de J. C.) (2). Dion, d'un autre côté, après avoir dit que Trajan reçut le titre de Parthique, raconte la

(1) Dans le texte latin de la chronique d'Eusèbe de Césarée (le texte grec ne contient pas cette erreur), on trouve, à l'an 103, que Trajan s'empare de Séleucie, de Ctésiphon et de Babylone; puis, à l'an 113, que Trajan réduit en provinces l'Arménie, l'Assyrie et la Mésopotamie. Le tremblement de terre d'Antioche, dans lequel périt le consul Pedo, est rangé à l'an 114 (Pedo n'a été consul qu'en 115). Il est assez probable que, quant à la première allégation, il y a eu erreur de classification des faits, erreur causée par la ressemblance des chiffres CIII et CXIII. Voy. Eus. Pamph., *chronic. lib. post.*, ed. Scalig. *Amsterdam*, 1658, p. 165.

(2) Eckhel, *Doct. num. vet.*, t. VI, p. 437 *sq.*

mort du consul Pedo, qui, précisément, exerçait cette charge en l'année 115 (1).

Lorsqu'en l'année 114 Trajan arriva à Athènes, les ambassadeurs de Chosroès vinrent lui demander la paix et lui apporter des présents, que l'empereur n'accepta point.

Chosroès voulait être confirmé en qualité de roi des Parthes, et demandait à Trajan de donner l'Arménie à Parthamasiris, fils de son frère Pacorus, prétendant qu'Exédarès, roi d'Arménie, venait d'abdiquer (2). Trajan cependant ne voulut rien promettre, et s'avança vers l'Orient.

L'empereur s'empara de Ctésiphon, et conféra le diadème à Parthamaspate (3). Nous ne savons pas quel était le roi arsacide qui perdit alors sa capitale. A l'époque où l'on ne connaissait pas le fait de la division du royaume des Parthes entre plusieurs princes de la même famille, on a généralement pensé que ce fut Chosroès. Malgré le silence des historiens, cela semble probable, parce que plus tard Adrien rendit à Chosroès sa fille, que Trajan lui avait enlevée ainsi que son trône, et que l'une et l'autre avaient dû tomber au pouvoir de Trajan lors de la prise de Ctésiphon. D'ailleurs Chosroès s'était emparé des États de son frère Pacorus, qui possédait certainement cette ville : Ctesiphon, quam.... rex Pacorus incolarum viribus amplificatam et mœnibus, græco indito nomine, Persidis effecit specimen summum (4).

Toutefois, il ne paraît pas que Chosroès eût cessé d'être roi. C'est même à ce titre qu'Adrien lui offrit son amitié. Ce qui est constant, c'est que cet empereur délivra les Parthes

(1) Dio. Cass., *Hist. Rom.*, l. LXVIII, 25.

(2) Ibid., lib. LXVIII, 17.

(3) Ibid., lib. LXVIII, 30.

(4) Ammian. Marcellin., *Rer. gest.*, lib. XXIII.

du roi Parthamaspate, que Trajan leur avait imposé (1).

La *Chronographie* de Jean Malala contient un passage qu'il est très-important d'enregistrer ici, d'autant plus important que l'auteur syrien déclare avoir emprunté les détails qu'il contient à un livre d'Arrien, écrivain qui, on le sait, était contemporain de Trajan. Après avoir mentionné une persécution contre les chrétiens, Malala ajoute : « Vers la même époque, le roi des Perses, Méherdote, de la race parthe, frère d'Osdroès, roi des Arméniens, faisait la guerre aux Romains avec de grandes forces. Accompagné de son fils Sanatrucius, il s'empara de plusieurs villes et de plusieurs provinces. Tandis qu'il désolait les environs de l'Euphrate, il fit une chute de cheval qui occasionna sa mort; et, sur le point d'expirer, il nomma pour le remplacer son fils Sanatrucius, qu'il fit *Arsace,* c'est-à-dire roi : ἐποίησε τὸν υἱὸν αὐτοῦ τὸν Σανατρούκιον ἀρσάκην, ὅ ἐστι βασίλεα, ἀντ' αὐτοῦ.

Sanatrucius, devenu roi des Perses, poursuit la guerre contre les Romains; et Osdroès, roi des Arméniens, ayant appris la mort de son frère Méherdote, envoie son fils Parthamaspate au secours de son cousin Sanatrucius, roi des Perses, avec une armée considérable. L'empereur Trajan, informé de ces faits, part de Rome à la tête d'une armée, au mois d'octobre de la douzième année de son règne (109 de J. C.), et arrive à Séleucie de Syrie au mois de décembre. Les habitants d'Antioche avaient livré leur ville au roi parthe, qui y envoya une garnison de 3000 hommes sous la

(1) Æl. Spart., *Adrianus Cæsar*, 12 et 20. Toparchas et reges ad amicitiam invitavit, invitato etiam Cosdroe, rege Parthorum, remissaque illi filia quam Trajanus ceperat, ac promissa sella quæ itidem capta fuerat. — Parthos in amicitia semper habuit, quod inde regem retraxit quem Trajanus imposuerat.

conduite de deux généraux, Phurton et Gargaris; mais Trajan s'étant avancé vers la ville, et l'ayant menacée de la vengeance des Romains, les Antiochiens massacrèrent une partie de la garnison parthe et tuèrent les deux chefs. Cependant de graves dissentiments s'étant élevés entre Sanatrucius et son cousin Parthamaspate, Trajan attira à lui ce dernier en lui promettant l'empire des Parthes, et les deux princes réunis attaquèrent Sanatrucius, qui fut pris et mis à mort. C'est alors que l'empereur conféra la dignité royale à Parthamaspate, fils d'Osdroès (1).

L'existence du roi Méherdote ou Mithridate, et la véracité de Malala, sont attestées par des monnaies parthes, bien certainement contemporaines de Trajan, à en juger d'après leur style, sur lesquelles j'ai lu le nom du roi écrit en caractères araméens, ainsi qu'on le verra plus loin, lorsque je donnerai la description des drachmes. Aux monnaies d'argent qui nous font connaître le nom de Mithridate V dans sa forme nationale, il faut joindre un très-précieux petit bronze que j'ai trouvé en 1841 dans la collection formée par le colonel Mackenzie, et acquise par la Compagnie des Indes orientales (2). Cette monnaie n'a pas de légende; mais elle

(1) Johannis Malalæ *Chronographia*, lib. XI, ed. Oxf., p. 351 sq. — Ed. Dindorf, Bonn., 1831, p. 269 sq. Divers critiques ont déjà fait remarquer qu'il y avait une erreur dans la date assignée au départ de Trajan. On a proposé de lire cette date IE (15) au lieu de IB (12), et il est certain que dans les écritures antiques, notamment sur les monnaies parthes, il est parfois très-difficile de distinguer les caractères B et E. Mais l'erreur peut avoir eu lieu à une époque où les manuscrits étaient écrits en caractères cursifs, et alors, au lieu de ιϐ (12), il faudrait peut-être lire ιζ (17), ce qui s'accorderait avec la monnaie romaine frappée en l'an 114 de Jésus-Christ, sur laquelle on lit PROFECTIO AVGVSTI. Voy. Eckhel, *Doct. num.*, t. VI, p. 431.

(2) C'est grâce à la libérale obligeance du savant indianiste H. H. Wilson, con-

porte d'un côté une tête royale semblable à celle des drachmes, et au revers, un buste d'Hercule accompagné de la date ΔΚΥ 424 (112 de J. C.). Cette pièce, frappée deux ans avant le départ de Trajan pour l'Asie, n'est peut-être pas la dernière que Mithridate ait émise ; mais, dans tous les cas, elle prouve surabondamment que l'empereur, qui n'avait quitté Rome qu'après l'avénement de Sanatrucius, n'était pas entré en Syrie au mois de décembre 109.

Nous sommes donc forcé de faire une place dans l'histoire des Parthes aux deux Arsacides Mithridate V et Sanatrucius. Or nous avons vu que, depuis l'an 77, l'empire était partagé entre deux rois, Vologèse III et Pacorus II. Pacorus et son frère Chosroès régnèrent probablement à Ctésiphon et à Séleucie ; Vologèse III et Artaban IV, à Vologesocerta (1) ; Mithridate V et Sanatrucius, qui paraissent avoir été relativement voisins d'Antioche, occupaient sans doute les rives du haut Tigre, Ninive et Arbèles ; et nous apprenons en effet, par Dion Cassius, que Trajan tourna d'abord ses armes de ce côté (2). Quant à la division de l'empire des Parthes, elle se trouve clairement indiquée par cet historien dans le même passage, où il dit : ἅτε καὶ τῆς τῶν Πάρθων δυνάμεως ἐκ τῶν ἐμφυλίων πολέμων ἐφθαρμένης, καὶ τότε ἔτι στασιαζούσης.

Dion donne au roi des Arméniens le nom d'Exédarès, tandis que Malala le nomme Osdroès ; cela n'implique pas contradiction. Nous savons, par un mot de Lucien, que les Grecs ont écrit Oxyroès pour Chosroès : ἦν Ὀσρόης, τὸν οἱ Ἕλληνες

servateur des collections réunies à East-India-House, que j'ai pu, deux années de suite, prendre la description et les empreintes d'une très-grande quantité de monnaies antiques appartenant à ce magnifique établissement.

(1) C'est une question qui est examinée dans le mémoire sur les drachmes qu'on trouvera ci-après.

(2) Dio. Cass., lib. LXVIII, 26.

Ὀξυρόην ὀνομέουσι (1); les formes Osdroès et Cosdroès ont été employées par les auteurs grecs et latins, tels qu'Aurélius Victor, Spartien, Malala, Jules Capitolin, Lampride. Ammien Marcellin, Eutrope et Malala adoptent aussi la forme Osdroène pour la province dont Édesse était la capitale; d'un autre côté, Arrien donne au roi d'Arménie le nom d'Axidarès (2). On peut donc croire à l'existence de quelques altérations intermédiaires comme Oxydroès ou Oxidarès qui auront amené *Exédarès*. C'est ainsi que le nom perse de Xerxès, *Khsayarsa*, est devenu Ἀσσούερος, et *Ahasverus*. Quant à la suppression de la gutturale aspirée au commencement du nom d'Osroès, elle s'est tout naturellement produite sous la plume de Syriens tels que Lucien et Malala. De nos jours encore, on reconnaît un Syrien au vice de prononciation qui lui fait altérer si singulièrement les mots arabes et persans qui contiennent des gutturales. Mais quand un Perse ou un Arménien avait à écrire son propre nom même en grec, il en conservait la véritable orthographe. C'est ainsi que dans les syringes des rois, à Thèbes, on a retrouvé la signature Χοσρόης Ἀρμένιος (3).

Visconti et tous ceux qui l'ont suivi, en donnant l'an 121 pour limite extrême au règne de Chosroès, s'appuyaient sur l'existence des tétradrachmes portant cette date avec le nom de Vologèse III, qu'ils croyaient avoir été son successeur. Mais il est constant que ces deux personnages ont régné simultanément, en sorte que les tétradrachmes, de même que deux passages de Dion (4), relatifs à des actes de Vologèse

(1) Luc., *Quomodo hist. conscr. est*, 18.

(2) Suidas, *sub. voc.* Ἀμφίλογον et γνῶσις.

(3) Letronne, *Recueil des inscript. grecq. et lat. de l'Égypte*, tom. II, page 311, n° 303.

(4) Dio. Cass., lib. LXIX, 15.

qui doivent se rapporter aux dernières années du règne d'Adrien (134 à 138), ne nous apprennent rien sur la durée du règne de Chosroès. On doit toutefois remarquer un endroit de la vie d'Antonin le Pieux, dans Jules Capitolin, où il est dit que cet empereur refusa au roi des Parthes, qui le réclamait, le trône dont Trajan s'était emparé (lors de la prise de Ctésiphon) : Sellam regiam Parthorum regi repetenti, quam Trajanus ceperat, pernegavit (1). Comme on sait, par le récit de Spartien, qu'Adrien avait promis de restituer ce trône à Chosroès (2), on en pourrait conclure que c'était le même prince qui s'adressait à Antonin (par conséquent postérieurement à l'an 138) pour obtenir ce que ne lui avait pas accordé le successeur immédiat de Trajan.

Les monnaies datées que j'attribue à Chosroès sont toutes de bronze, et embrassent un espace de dix-sept années ; voici les dates que portent celles que j'ai pu retrouver, avec l'indication des collections où elles sont conservées :

ΓKY	423	(111 de J. C.).	— Musée de l'Ermitage, à St-Pétersbourg.
ΔKY	424	112.	— Cabinet de M. le duc de Blacas.
ϚKY	426	114.	— Bibliothèque impériale de Paris.
ZKY	427	115.	— Id.
HKY	428	116.	— British Museum.
ΘKY	429	117.	— Bibliothèque impériale.
ΡΛΥ	436	124.	— Cabinet de M. le baron Behr.
ZΛY	437	125.	— Id.
ΘΛY	439	127.	— British Museum.

En se reportant aux faits qui viennent d'être exposés, on

(1) *Antoninus Pius*, 9.
(2) Adrianus Cæsar, 12. Voy. plus haut, p. 139, note.

comprend que bien probablement nous n'avons pas là encore les dernières monnaies fabriquées par Chosroès, mais du moins celles qui sont citées ici doivent lui appartenir. Les huit premières représentent un prince au nez droit, à la barbe allongée, que rendent tout à fait remarquable d'énormes touffes de cheveux, dont l'une s'élève au sommet de la tête, tandis que l'autre couvre la nuque. C'est un mode de coiffure dont nous trouvons un exemple, moins exagéré, il est vrai, sur les monnaies de Pacorus, roi des Mèdes, qui ont été rapportées précédemment, et que nous montreront encore les monnaies de Vologèse V. Sur le bronze de 439, le roi a la tête couverte d'une tiare ; mais néanmoins un faisceau de cheveux frisés s'échappe par derrière. On peut supposer que Chosroès aura pris la tiare après avoir été reconnu par Adrien. La Tyché tenant une palme, formant le type de cette monnaie de 439, paraît faire allusion à quelque succès obtenu par le roi parthe. Une semblable effigie ne peut en aucune façon être confondue avec celle de Vologèse III, qui sur les monnaies d'argent a toujours les cheveux assez courts ; mais elle me paraît convenir parfaitement à Chosroès, qui avait certainement une chevelure très-apparente et remarquablement longue, puisqu'un historien, que Lucien tance vertement à ce propos, avait pris la peine de consigner en quel état elle se trouvait pendant que le prince arsacide traversait le Tigre à la nage : καὶ οἵα ἦν ἡ Ὀσρόου κόμη, διανέοντος τὸν Τίγρητα (1). Assurément, sous Louis XIV, un poëte eût bien pu décrire l'effet produit, pendant le passage du Rhin, par la chevelure artificielle dont s'affublaient les héros du temps ; lorsque

(1) Lucian., *Quomodo hist. conscr. est*, 19.

. . . . . Une chaleur guerrière
Emporte loin du bord le bouillant Lesdiguière,
Vivonne, Nantouillet, et Coislin, et Salart (1).

Mais qui eût songé en pareille occurrence aux cheveux ras des soldats d'Henri IV et de François Ier ? Pour que l'observation que Lucien trouvait superflue dans un récit historique ait eu quelque fondement, il est nécessaire que le prince qui l'avait fait naître ait été pourvu d'une abondante chevelure ; et c'est précisément là un des traits qui caractérisent d'une façon toute particulière l'effigie que j'assigne à Chosroès.

A son lit de mort, Antonin le Pieux parlait *des rois* qui avaient excité sa colère, *de his regibus quibus irascebatur loquutus est ;* et Jules Capitolin, qui rapporte ce fait, dit un peu plus loin qu'au commencement du règne de Marc-Aurèle et de Vérus, on vit éclater une guerre *parthique* provoquée par Vologèse dès le règne d'Antonin : Fuit eo tempore etiam parthicum bellum, quod Vologesus paratum *sub Pio*, Marci et Veri tempore indixit, fugato Atidio Corneliano, qui Syriam tunc administrabat (2).

D'un autre côté, Dion Cassius nous apprend que Vologèse avait massacré les troupes romaines que Sévérianus avait placées dans Élégia, ville d'Arménie : Ὁ γὰρ Οὐολόγαισος πολέμου ἦρξε, καὶ στρατόπεδόν τε ὅλον Ῥωμαϊκὸν τὸ ὑπὸ Σεβηριανῷ τεταγμένον ἐν τῇ Ἐλεγείᾳ, χωρίῳ τινὶ τῆς Ἀρμενίας, ἐπισχὼν πάντοθεν, αὐτοῖς ἡγεμόσι κατετόξευσε καὶ διέφθειρε, καὶ τῆς Συρίας ταῖς πόλεσι πολὺς ἐπῆλθε καὶ φοβερός (3). Si l'on rapproche de ces témoignages divers fragments d'auteurs inconnus cités par Lucien, fragments qui nous

(1) Boileau, *Épît.* IV, v. 105 sq.
(2) J. Capit., *Ant. Pius,* XII ; *Ant. Philosoph.*, VIII.
(3) Dio., *Hist. Rom.*, lib. LXXI, 2.

montrent Chosroès assiégeant Élégia et assistant à la mort de Sévérianus, puis associé deux fois à Vologèse dans les péripéties amenées par la guerre (1), on admettra que *ces rois* contre lesquels Antonin, à son heure dernière, se montrait irrité, n'étaient autres que Vologèse IV et Chosroès. C'est à peu près le sentiment de Tillemont (2), avec cette différence que cet auteur, qui ne pouvait connaître le partage de l'empire des Parthes, croyait que Vologèse seul était roi, et que « Osroès pouvoit estre quelque Prince de sa maison à qui il vouloit donner l'Arménie. »

Chosroès, qui devait être octogénaire en l'an 162 de notre ère, époque à laquelle Lucius Vérus entreprit son expédition contre les Parthes, mourut vraisemblablement à l'ouverture de la campagne; et c'est pourquoi Capitolin, Dion et Iamblique, ne font mention que de Vologèse dans leurs brèves narrations.

Est-ce en tenant compte des faits qui viennent d'être exposés, que M. T. Prinsep a été conduit à donner l'an 160 pour date à la mort de Chosroès ? Dans cette hypothèse on aurait lieu d'être étonné du silence complet que garde cet écrivain au sujet des détails historiques qui pouvaient motiver son opinion.

La nécessité de discuter l'un après l'autre des événements contemporains me force de séparer, dans mon examen, des rois qui se sont succédé sans interruption. Je reviens donc à Arsace XXXIX, qui a occupé le trône immédiatement après Arsace XXXII, Vologèse III.

Lorsqu'on arrive au règne de Vologèse IV, les difficultés

(1) *Quomodo hist. conscrib. est,* 18, 19, 21, 31.

(2) *Hist. des Emp.*, t. II, p. 359, 383, 384.

de chronologie diminuent considérablement. Une belle série de monnaies portant avec le nom particulier du roi : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΡΣΑΚΟΥ ΟΛΑΓΑΣΟΥ, des dates qui comprennent quarante-trois ans, de l'an 460 à l'an 502 des Séleucides (148 à 190 de J. C.), et une effigie toujours la même, suppléе au silence de l'histoire pour les treize premières années du règne. Il faut toutefois remarquer qu'il existe quelques lacunes depuis l'an 470 jusqu'au mois Dystrus de l'an 478 (158 à 166 de J. C.); je ne connais encore que deux dates pour cette période : ΑΟΥ 471 au British Museum, et ΓΟΥ 473 dans ma collection. Encore n'ai-je jamais rencontré qu'un seul exemplaire de chacun des tétradrachmes qui les portent. Il en est, au reste, de même pour les monnaies offrant les dates ΗΟΥ ΔΥΣΤΡΟΥ 478 (collection de M. l'abbé Greppo), et ΘΟΥ 379 (British Museum). Comme les monnaies parthes nous sont apportées en Europe par masses, telles qu'on les découvre en Perse, et présentant une quantité de pièces avec une même date, ou émises à des époques très-rapprochées, il suffirait peut-être d'une heureuse trouvaille pour combler tout d'un coup le vide que je viens de signaler. Cependant quand on observe que la lacune principale embrasse les années 162 à 165, pendant lesquelles les rois arsacides eurent à soutenir une rude guerre contre les Romains commandés par Lucius Vérus, on pourrait attribuer l'extrême rareté ou l'absence des monnaies aux défaites essuyées par les Parthes.

La dernière monnaie frappée par Vologèse III est de l'an 460. Cette même année, avec l'indication du mois Dius, se voient sur un précieux tétradrachme de Vologèse IV qui fait partie de la collection de M. de Bartholomaei ; le portrait

du roi est bien caractérisé, tant par l'ampleur de la barbe que par la forme de la tiare, qui est munie d'un long fanon descendant sur le cou. Un tétradrachme de ma collection, frappé au mois Apellæus de l'an 464, ΔΞΥ (152 de J. C.), montre le nom royal écrit ΟΛΑΓΑΙΣΟΥ, ce qui se rapproche de l'orthographe de Dion Cassius : Οὐολαγαίσος. Ce n'est, au reste, pas la seule singularité qui se remarque dans la suite des monnaies de Vologèse IV. Au cabinet de la Bibliothèque impériale, j'ai trouvé un tétradrachme du mois Dius de l'année 476, sur lequel on lit le nom ΑΡΣΑ[κου] derrière la figure assise du roi, et à la place même où se trouve ordinairement ΟΛΑΓΑΣΟΥ. A partir de l'an ΔϘΥ 494 (182 de J. C.) jusqu'à l'an ΒΦ 502 (190 de J. C.), le nom de Vologèse est écrit ΟΛΟΓΑ[σου], forme voisine de celle qu'on trouve dans Suétone *Vologesus*, dans Tacite *Vologeses*, dans Lucien Οὐολόγεσος, dans Iamblique Βολόγαισος. Il n'y avait pas en effet d'autre guide pour les Grecs et les Romains, dans la transcription de ce nom, que le plus ou moins d'intensité de son donnée aux voyelles, absentes dans l'écriture des Parthes. On trouvera plus loin des détails sur les drachmes de Vologèse IV, et la forme orientale du nom de ce prince.

Constantin Manassès a consacré trois vers au souvenir de l'expédition de Lucius Vérus contre Vologèse IV :

> Οὗτος καὶ Λεύκιος γαμβρὸν τὸν σὺν αὐτῷ κρατοῦντα
> ἐκπέμπει πολεμήσοντα Πάρθοις τοῖς φιλομάχοις,
> τῶν Παρθυαίων ἄρχοντος τότε τοῦ Βολογέσου (1).

(1) Const. Manassis, *Compendium chronicum*, v. 2223 sq. Édit. d'Immanuel Bekker dans le *Corpus script. hist. Byzant.*

Les manuscrits fournissent les variantes Βολογαίσου et Βελεγαίσου.

Il ne faut pas oublier toutefois que les inscriptions grecques de Palmyre nous montrent le même changement dans la seconde voyelle, changement dont l'époque coïncide avec celle des monnaies qui nous en ont déjà fourni un exemple, et qui doit par conséquent être attribué à la même influence. Dans une de ces inscriptions, qui remonte au mois Xanthicus de l'an ΓΝΥ 453 (141 de J. C.), tracée par conséquent sous le règne de Vologèse III, le nom de la ville de Vologesia est écrit Ὀλαγασιὰς ; la seconde inscription, d'un siècle plus récente, puisqu'elle est datée de l'an ΗΝΦ 558 (246 de J. C.), contient le nom de la même ville sous la forme Ὀλογεσιὰς (1). Du témoignage des monnaies réunies aux inscriptions de Palmyre, on doit inférer que l'orthographe régulière du nom grec de Vologèse exige un Ο initial, par la même raison précisément qui avait déterminé Cellarius à proposer de corriger le nom de la ville, quand, sur la foi de Spanheim, il croyait à l'existence de la forme Βολαγάσης au revers des médailles parthes. Les auteurs du *Corpus inscriptionum græcarum* ont reproduit nouvellement l'observation du savant géographe de Halle, malgré l'avertissement donné par Visconti (2). M. Lassen avait aussi, trompé par Vaillant sans doute, non-seulement accepté la forme ΒΟΛΑΓΑΣΟΥ, mais pensé que ce nom se trouve sur les monnaies de Vologèse Ier (3).

(1) *Corp. Insc. gr.*, volume de 1844, dans le commentaire de l'inscription, n° 4489.

(2) *Iconogr. grecq.*, tom. III, p. 120.

(3) *Zur Geschichte, der Griechischen und Indoskyth. Könige in Baktrien*, etc., p. 65.

Le dernier paragraphe relatif au règne de Chosroès, anticipe sur l'histoire de Vologèse IV, et il est inutile de répéter ce qui a été dit à cet égard. Dion et Iamblique nous ont encore conservé quelques détails sur les résultats de la campagne de Vérus, qui furent désastreux pour les Parthes. Cassius, à la tête des forces romaines, attaqua Vologèse, le mit en fuite, et, poursuivant le prince arsacide jusque dans ses États, incendia Séleucie, puis rasa le palais de Ctésiphon (1). Abrégé comme il l'est dans l'analyse de Photius, le texte d'Iamblique nous enseigne peu de chose ; mais le sens en est conforme à ce que rapporte Dion ; on en pourra juger par ce fragment : καὶ ὅτε Ἀντωνῖνος, φησίν, Οὐῆρον τὸν αὐτοκράτορα καὶ ἀδελφὸν καὶ κηδεστὴν ἔπεμψε Βολογαίσῳ τῷ Παρθυαίῳ πολεμήσοντα, ὡς αὐτός τε προείποι καὶ τὸν πόλεμον, ὅτι γενήσεται, καὶ ὅποι τελευτήσοι· καὶ ὅτι Βολόγαισος μὲν ὑπὲρ τὸν Εὐφράτην καὶ Τίγριν ἔφυγεν, ἡ δὲ Παρθυαίων γῆ Ῥωμαίοις ὑπήκοος κατέστη (2).

Lucius Vérus ayant quitté l'Orient en 165, les Parthes et les Romains demeurèrent en paix pendant plus de trente ans.

On peut observer qu'à partir du mois Dystrus 478 (mars 167 de J. C.), la série des monnaies datées ne présente que de bien faibles lacunes. Malheureusement l'histoire n'a enregistré aucun fait relatif aux Parthes pour toute la période qui sépare la victoire d'Avidius Cassius, de la guerre entreprise par Septime Sévère dans la dernière année du second siècle de notre ère. C'est aux monnaies que nous devons de savoir qu'au mois Gorpiæus de l'an 502 (septembre 190 de J. C.), la Perse avait changé de maître.

Vologèse V est en quelque sorte un prince récemment

(1) Dio. Cass., *Epit.*, lib. LXXI, 2.

(2) *Dramat.* 94, apud Phot., ed. I. Bekker. Berlin, 1824, p. 75.

introduit dans l'histoire des Parthes. Vaillant, qui fait mourir notre Vologèse III en 188, lui donne pour successeur immédiat un *fils* nommé comme lui, qu'il intitule Vologèse III. Toujours au dire de Vaillant, ce roi serait mort en l'an 213, laissant l'empire à son fils Artaban, le dernier roi parthe. L'abbé de Longuerue, moins affirmatif que Vaillant, se borne à constater que Vologèse IV régnait sous Commode, avant l'an 193 de Jésus-Christ. Il adopte toutefois l'an 214 pour l'avénement d'Artaban. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont en tout point suivi Longuerue. Barthélemy, qui connaissait le tétradrachme du cabinet de M. d'Ennery avec la date ΔΦ, et celui du cabinet du Roi qui porte la date ΗΦ, trompé d'ailleurs par la lecture de Vaillant, qui avait vu sur la seconde de ces monnaies le nom ΑΡΣΑΠΚΟΥ (*sic*), était conduit à penser qu'un certain Arsace s'était révolté contre Vologèse III, et avait régné dans un canton de l'empire des Parthes (1). Eckhel n'ajoute rien d'essentiel à cette opinion : il suppose seulement qu'Arsace, fils de Vologèse III, a pu être frère de Pacorus (2). Des doutes considérables paraissent néanmoins subsister dans l'esprit des deux célèbres antiquaires.

C'est à Visconti que nous devons la solution de toutes ces difficultés. Il établit d'abord que l'Arsace qui favorisa Niger, qui attaqua soudainement, durant la guerre civile d'Albin, les frontières romaines de la Mésopotamie, et qui enfin, par ses défaites, fit donner le titre de Parthique à Sévère, portait, ainsi que son prédécesseur, le nom de Vologèse. Un frère du

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1768., t. XXXII, p. 680 — Cf. *Catal. des méd. ant. et mod.*, etc., *du cabinet de M. d'Ennery*. Paris, 1788, p. 34.

(2) *Doct. num., vet.*, t. III, p. 539 et 540.

roi des Parthes était dans le camp de Septime Sévère, et Dion s'exprime ainsi : τῶν δὲ Πάρθων οὐ μεινάντων αὐτὸν, ἀλλ' οἴκοι ἀναχωρησάντων, ἦρχε δὲ αὐτῶν Οὐολόγαισος, οὗ ἀδελφὸς συνῆν τῷ Σεβήρῳ, κ. τ. λ. (1).

Or Visconti, qui avait sous les yeux trois tétradrachmes des années ΔΦ 504, ΗΦ 508 et ΗΙΦ 518 (192 à 206 de J. C.), n'hésita pas à les attribuer au Vologèse mentionné dans le passage de Dion que nous venons de rapporter. La différence des effigies ne lui permettait pas cependant de confondre ce Vologèse avec le prince du même nom qui l'a précédé. Les tétradrachmes d'un autre Vologèse, portant les dates ΑΚΦ à ΖΚΦ, établissaient d'ailleurs pour l'illustre auteur de l'*Iconographie* une limite inférieure que ne pouvait franchir le règne de Vologèse V. Th. Ch. Tychsen a compris tout ce que ce système a de logique, et l'a reproduit dans son mémoire (2). Depuis la publication de l'*Iconographie*, j'ai pu retrouver encore des tétradrachmes portant les dates ΒΦ 502 (3), ΘΦ 509, ΑΙΦ 511, ΓΙΦ 513, ΚΦ 520 (4). La dernière de ces dates est fort importante, car elle précède immédiatement celle qui se lit (ΑΚΦ 521) sur la monnaie du Vologèse V de Visconti, roi dont le portrait est si facile à distinguer. Je crois lire, mais sans un degré suffisant de certitude, la date ΔΙΦ 514 sur un tétradrachme du British Museum ; et j'ai encore reçu, de M. le docteur James Bird, communication d'un beau tétradrachme à la date ΒΙΦ 512, qui a été trouvé à Mazar, près de Balkh, par le hardi voya-

(1) Dio. Cass, lib. LXXV, 9.

(2) *Comment. Societ. reg. scientiar. Gotting. recentiores*, vol. III, 1816. *De num. veter. Persar.*, p. 44.

(3) Collection du British Museum.

(4) *Descr. des méd. du cab. de M. de Magnoncour*, p. 87, nos 675 et suiv.

geur Alexander Burnes. La pièce de l'an ΘΦ 509 offrait aussi, pour la première fois, le nom particulier du prince : Β..... ΙΛ..... ΟΛΑΓΑΣ.... ΕΠΙ...., et c'est là une confirmation essentielle de l'attribution proposée par Visconti; car Hérodien donnant au roi que Sévère eut à combattre le nom d'Artaban, il pouvait rester dans les esprits des doutes sur l'identité du prince qui a fait fabriquer les monnaies que je viens d'indiquer. Malgré l'existence des médailles, d'estimables écrivains se sont trompés encore sur les dates de Vologèse V (1). M. Saint-Martin n'a pas fait figurer ce roi dans son *Tableau chronologique des Arsacides de la Perse*, et M. Toby Prinsep, qui le fait régner de l'an 195 à l'an 214 de Jésus-Christ, le confond, à la suite de Fabricius dans ses remarques sur Dion, avec Vologèse fils de Sanatrucès, roi d'Arménie, malgré la distinction soigneusement établie par Longuerue et par Visconti (2). Le passage de Dion qui a donné lieu à cette erreur est pourtant fort clair; après avoir deux fois nommé Vologèse, roi des Parthes, l'auteur de l'Histoire romaine ajoute : τῷ δὲ Βολογαίσῳ τῷ Σανατρούκου παιδὶ, ἀντιπαραταξαμένῳ τοῖς περὶ Σεβῆρον, καὶ διαχωχὴν πρὶν συμμίξαι σφίσιν αἰτήσαντι, καὶ λαβόντι, πρέσβεις τε ἀπέστειλε, καὶ μέρος τι τῆς Ἀρμενίας ἐπὶ τῇ εἰρήνῃ ἐχαρίσατο (3).

Dans mon travail de 1841, j'avais attribué à Vologèse V les drachmes portant un buste de face dont la chevelure disposée en touffes globuleuses, la barbe pointue et le ban-

(1) Hénin, *Manuel de numismatique ancienne*, 1830, t. II, p. 301 : « Volagases IV régna depuis l'an.... jusqu'à l'an 196 de J. C. ? » système reproduit par J. Y. Akerman, *a numismatic manual*. London, 1840, p. 128.

(2) *Iconogr. grecque*, t. III, p. 128, note 1.

(3) Lib. LXXV, 9.

deau sont tellement semblables à ce que l'on remarque dans le portrait en profil de ce prince, qu'il me semblait impossible de ne pas reconnaître l'identité des deux effigies, malgré la différence de position. M. de Bartholomaei accepte et confirme cette attribution, qui lui eût paru plus certaine encore s'il eût, ainsi que je le fais maintenant, lu au revers des drachmes le nom de Vologèse écrit en caractères parthiques. Dans une visite récente, j'ai trouvé au Musée britannique un tétradrachme qui lève tous les doutes que l'on pourrait concevoir encore. Il nous montre le buste de Vologèse V posé de face, comme sur les drachmes, et accompagné de la lettre **A**. Au revers, avec le type ordinaire de cette époque, le roi assis à gauche, recevant une couronne que lui présente une femme debout, la date **ΒΦ** 502 (190 de J. C.), et le nom du mois **ΓΟΡΠ**αίος.

L'abbé Barthélemy, qui connaissait deux tétradrachmes aux dates **ΚΦ** 520 et **ΔΚΦ** 524, conservés dans le cabinet de Vienne (1) et au Vatican, et qui avait constaté sur la seconde de ces pièces le nom d'un Vologèse, n'a pas su décider si ces monuments devaient être rapportés au règne du prince parthe qui vivait sous Commode, ou à celui de son homonyme qui eut à combattre Caracalla (2). On conçoit, au reste, tout l'embarras que devait éprouver le savant antiquaire en présence de quelques monnaies isolées, et alors que la chronologie des Parthes était subordonnée à trois ou quatre systèmes fort différents.

Visconti a trouvé des tétradrachmes marqués des années

(1) V. Khevenhüller, *Regum veterum numismata anecdota.* Viennæ, p. 65, pl. 2, n° 9.

(2) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* t. XXXII, p. 681.

ΑΚΦ 521, ΕΚΦ 525, ΖΚΦ 527. Sestini, dans ses *Classes generales*, ajoute encore les dates ΒΚΦ 522, ΘΚΦ 529 et ΛΦ 530. J'ai décrit, dans la collection de M. de Magnoncour, des monnaies portant, outre la plupart des dates ci-dessus, l'indication des années ΓΚΦ 523, ϚΚΦ 526, ΗΚΦ 528 et ΓΛΦ 533 (1). Il existe de plus, dans la collection de M. le baron Behr, un tétradrachme de l'an ΒΛΦ 532 ; on a donc maintenant une série de monnaies présentant la même effigie, émises pendant les années 208 à 221 de Jésus-Christ. Le roi qui les a fait fabriquer se nomme Vologèse, et son visage aussi bien que son ajustement ne permettent pas de le confondre avec celui qui régnait de 190 à 208 de Jésus-Christ. Visconti en a fait Vologèse V ; je le nomme maintenant Vologèse VI.

Tillemont et Vaillant croyaient qu'Artaban était demeuré, en 215, seul roi des Parthes ; que Caracalla lui déclara la guerre parce que *son père* Vologèse avait refusé de lui livrer Tiridate et Antiochus. Longuerue va plus loin : supprimant tout à fait Vologèse, il suppose que c'est Artaban qui s'était opposé à l'extradition de ces deux personnages (2). Cependant Dion Cassius ne dit point cela ; voici son texte :

Ἐκστρατεύσαντι δὲ αὐτῷ κατὰ τῶν Πάρθων πρόφασις τοῦ πολέμου ἦν, ὅτι Οὐολόγαισος τόν τε Τηριδάτην, καὶ Ἀντίοχον τινα μετ' αὐτοῦ, ἐξαιτήσαντι αὐτῷ οὐκ ἐξέδωκεν (3) ; Caracalla déclarait la guerre aux Parthes, parce que Vologèse avait refusé de lui livrer les deux réfugiés. Or, Vologèse V étant mort en 208, il eût fallu que la cause du ressentiment qu'éprouvait l'empereur romain remontât à sept ou huit années lorsqu'il songea à se venger. Dion ajoute un peu plus loin : τοῦ δὲ Πάρθου φοβηθέντος, καὶ τὸν

(1) *Descript. des méd.* de M. de Magnoncour, p. 88, n° 679 à 688.

(2) *Annales Arsacid.*, p. 52.

(3) *Hist. Rom.*, lib. LXXVII, 19.

Τηριδάτην καὶ τὸν Ἀντίοχον ἐκδοντος, ἀφῆκε τὴν στρατείαν ἐν τῷ παραυτίκα (1). Il n'est nullement question d'Artaban; le roi qui protége d'abord et abandonne ensuite Tiridate et Antiochus, est bien un roi des Parthes. C'est aussi bien certainement à ce prince qu'il faut attribuer les treize tétradrachmes cités plus haut. Visconti a fort judicieusement remarqué que, dans l'histoire des Sassanides de Mirkhond, Artaxerce est représenté attaquant et tuant, du vivant même d'Ardewan, Palasch (Vologèse), gouverneur de la province de Kirman, c'est-à-dire de la partie méridionale de la Perse (2).

Peu de temps après, en 216, Caracalla attaqua un autre roi parthe, Artaban, dont les possessions s'étendaient vers la Médie. J'ai retrouvé des monnaies de ce prince portant son nom en caractères parthiques, ainsi qu'on le verra dans le mémoire consacré à l'examen des drachmes. La division de l'empire parthe en plusieurs royaumes est un fait qu'il faut toujours avoir présent à l'esprit lorsqu'on discute le texte des auteurs anciens; car, autrement, on s'expose à rejeter comme contradictoires ou grossièrement supposés des renseignements précieux, qu'il s'agit surtout de classer et d'appliquer convenablement.

Les treize tétradrachmes de Vologèse VI présentent, comme on l'a vu, une série non interrompue de dates, depuis l'an ΚΦ 520 jusqu'à l'an ΓΛΦ 523 (208 à 221 de J. C.). C'est tout ce qu'on en peut dire actuellement. On ne connaît pas de monnaies datées d'Artaban V; mais, quand même on en découvrirait, ce qui arrivera sans doute, on ne pourrait en déduire le terme du règne de Vologèse VI, parce

(1) *Hist. Rom.*, lib. LXXVII, 21.

(2) S. DE SACY, *Mém. sur diverses antiquités de la Perse*, p. 276.

que les deux princes ont dû vivre parallèlement. Toutefois il est un fait faux que j'ai anciennement mis en circulation, et dont il importe de faire ici justice. Il existait dans la collection de M. de Magnoncour un tétradrachme sur lequel j'ai lu la date ΘΛΦ 539 (227 de J. C.), et je l'ai attribué inconsidérément à Vologèse VI (1), ce qui reculait d'une année la fin de l'empire des Parthes. Depuis, en examinant très-attentivement cette monnaie unique, achetée d'abord par M. Rollin, puis par la Bibliothèque impériale, j'ai reconnu que le profil royal différait bien évidemment de celui de Vologèse. Un nez busqué et une barbe divisée en fourche, lui donnent un caractère tout à fait distinct. Cette effigie ne peut non plus être confondue en aucune manière avec celle d'Artaban V, que nous connaissons par les drachmes; mais comme le revers a été frappé de manière que le nom du roi est resté en dehors du flaon, ce qui arrive fréquemment à cette époque, j'en étais réduit aux conjectures jusqu'au moment où le déchiffrement des légendes parthiques inscrites sur les drachmes m'a enfin permis de donner une attribution au tétradrachme de l'an 539. Les drachmes dont il est ici question offrent une tête de roi à la barbe fourchue, au nez aquilin, et je lis au revers le nom d'un roi *Artabazd*. Dion Cassius, Hérodien et Agathias (2), sont d'accord sur le nom du prince que vainquit Artaxerce le Sassanide: c'est Artaban, qui fut tué après avoir été défait dans trois combats. Agathias

(1) *Descript. des méd. du cab. Magnoncour*, p. 88, n° 689.

(2) Dio. Cass., lib. LXXX, *Alex. Sev.*, XXV, 3. — Herod., lib. VI, 129. — Agath., *Histor.*, lib. IV, 24, ἐκεῖνο δὲ μόνον προσθεῖην ἂν ἐπ' αὐτῷ ὡς ἔτεσιν ὕστερον ὀκτώ τε καὶ τριάκοντα καὶ πεντακοσίοις Ἀλεξάνδρου τοῦ πάνυ τοῦ Μακεδόνος, τετάρτῳ δὲ ἔτει τῆς θατέρου Ἀλεξάνδρου τοῦ Μαμαίας ἀρχῆς, τῆς τῶν Περσῶν βασιλείας ἐπιλαβομένῳ τῷ Ἀρταξάρῃ, κ. τ. λ.

précise l'époque : c'était en l'an 538 de l'ère d'Alexandre le Grand, dans la quatrième année du règne de Sévère Alexandre, c'est-à-dire en 226 de Jésus-Christ. Mais ce que Dion seul ajoute, c'est qu'après la défaite d'Artaban, le fils de Papec se dirigea sur Atra, dont il rasa les murailles, s'empara d'une partie de la Médie et de la Parthie, puis attaqua l'Arménie, dont il fut repoussé par les habitants, par quelques Mèdes, et par *les fils d'Artaban ;* πρός τε τῶν ἐπιχωρίων, καὶ πρὸς Μήδων τινῶν, τῶν τε τοῦ Ἀρταβάνου παίδων πταίσας. Artaxerce fut contraint de se retirer ; suivant les uns, dit toujours Dion, il était obligé de prendre la fuite; suivant d'autres, il s'éloignait, afin de se procurer des forces supérieures.

Trente-deux ans après la mort d'Artaban, Sapor, qui avait succédé à son père Artaxerce, fit prisonnier l'empereur Valérien ; plusieurs des rois alliés ou voisins du roi sassanide lui écrivirent pour lui conseiller de rendre la liberté au césar captif. Parmi ces rois que cite Trébellius Pollio, figure Artabasd, roi d'Arménie (1). Cet Artabasd est-il un des fils d'Artaban qui avaient défendu l'Arménie contre l'invasion d'Artaxerce ? est-ce à lui qu'il faut attribuer le tétradrachme de l'an 227, et les drachmes qui portent la même effigie ? Je n'oserais pas l'affirmer, sans doute; mais cela me paraît extrêmement probable, et je m'y arrêterai tant que le contraire ne m'aura pas été démontré. En supposant que ce prince ait eu vingt-huit ans lors de la mort de son père en 226, il n'aurait encore eu que soixante ans à l'époque où Valérien perdit sa liberté ; et son intervention auprès du vainqueur (encore bien qu'on n'admette pas les paroles mêmes que lui prête

(1) Treb. Poll., *Valer. pater et fil.*, IV.

Trébellius) annonce un personnage auquel son âge donne une certaine autorité.

J'ai terminé l'examen des tétradrachmes arsacides, de tous ceux du moins qu'il m'a été donné de connaître ; car je ne doute pas que la publication de ce travail n'inspire à beaucoup de numismatistes le désir de mettre en lumière des monnaies dont j'ignore l'existence. Le lecteur qui aura eu la patience de suivre jusqu'au bout un exposé chronologique si long et si compliqué, n'aura pu être soutenu dans cette tâche pénible que par la confiance que font toujours naître des documents bien authentiques. Peut-être aura-t-il trouvé quelque intérêt aux données historiques, nombreuses et positives, qui résultent du rapprochement des textes anciens et des monnaies ; dans tous les cas, il aura conçu une idée ample, complète de ce qu'un pareil sujet pourrait acquérir d'importance entre des mains plus habiles.

Dès à présent je crois avoir démontré l'exactitude des propositions que j'ai énoncées en commençant, à savoir que la chronologie générale des Arsacides, les limites extrêmes de leurs règnes, au moins à partir du XV^{e}, sont en grande partie fixées ; tandis que les vides considérables encore qui existent dans les séries de *mois* inscrits sur les monnaies, l'absence de monuments datés pour certaines années *intérieures* des règnes, pendant lesquelles des événements très-considérables ou des revirements politiques ont dû avoir lieu, ne nous permettent pas de donner à une Histoire des Parthes le degré de certitude, de continuité auquel on doit atteindre plus tard.

Sans chercher en aucune manière à m'écarter des opinions reçues, à faire du nouveau (qu'on me pardonne cette expression), je suis arrivé parfois à des résultats historiques assez différents de ceux qui avaient été obtenus par des auteurs très-respectables. Cela tient uniquement à l'abondance des monuments que j'ai pu consulter. Il ne s'ensuit pas du tout que les numismatistes dont j'ai en plusieurs occasions critiqué les idées n'aient pas fait dans leur temps tout ce qu'ils devaient faire; et je serais fort attristé d'en enseigner sur quelques points plus que Barthélemy, Eckhel ou Visconti, illustres maîtres que je révère, si la juste admiration qui leur est due pouvait en être amoindrie pour si peu que ce soit.

En passant en revue les monnaies parthes datées, j'ai dû, afin de ne pas trop détourner l'attention, faire abstraction de quelques détails dont je réserve l'appréciation pour le mémoire qui va suivre, où, traitant des drachmes, j'aurai par conséquent à m'occuper d'un assez grand nombre de rois au sujet desquels les tétradrachmes ne fournissent aucun renseignement.

ARSACE.

1

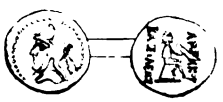
2

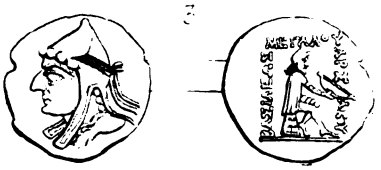
3

TIRIDATE I.

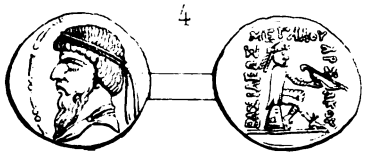
4

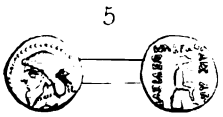
5

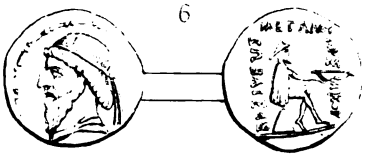
6

7

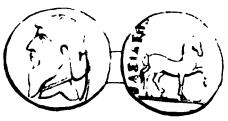
9

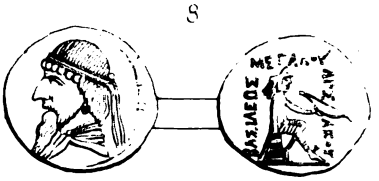
8

ARTABAN I

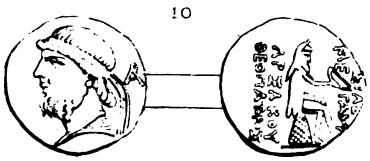
10

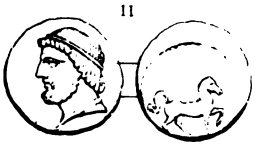
11

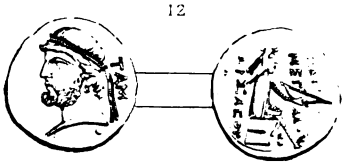
12

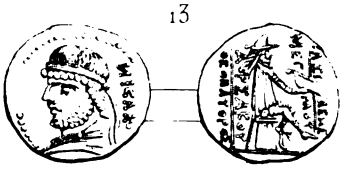
13

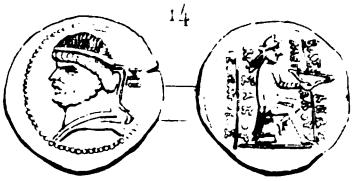
14

PHRAAPATE

15

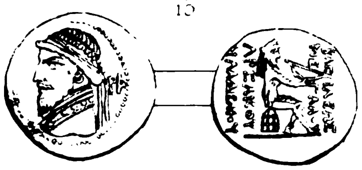

16

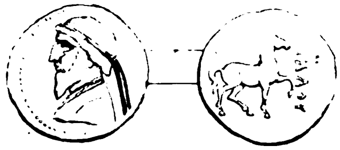

17

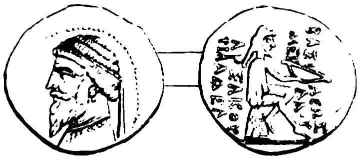

18

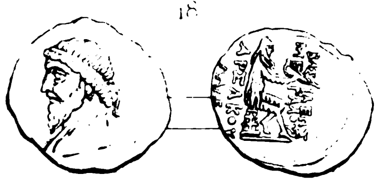

19

PHRAATE I

20

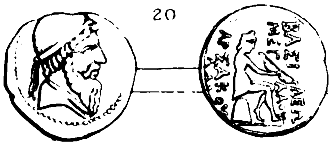

21

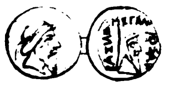

22

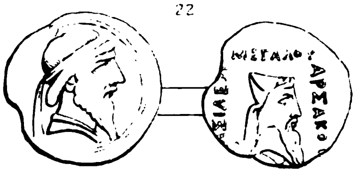

23

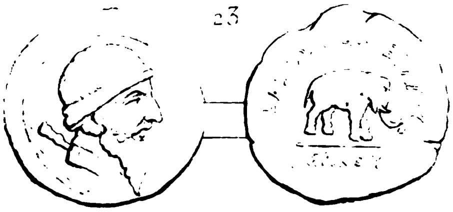

24

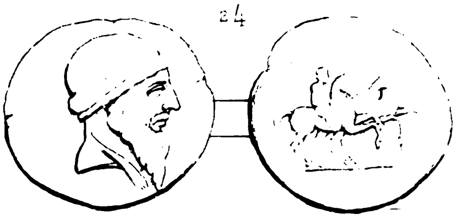

25

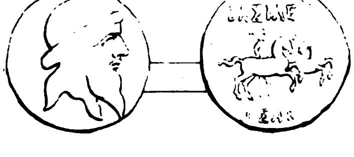

26

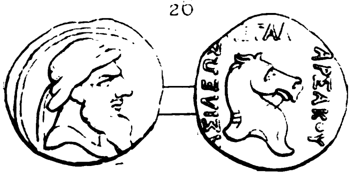

27

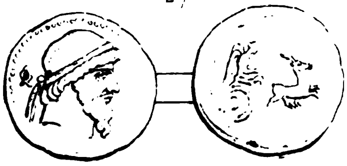

J. Bardel sc.

MITHRIDATE I.

28

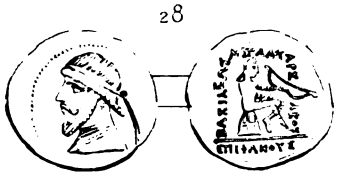

29

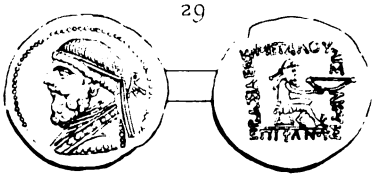

30

31

32

33

34

35

36

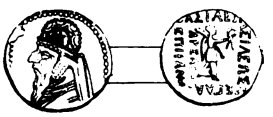

37

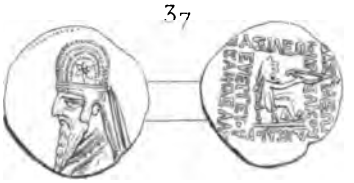

L Dardel sc

MITHRIDATE I

39

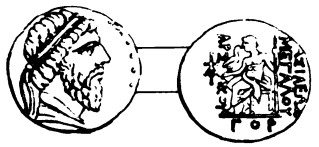

38

40

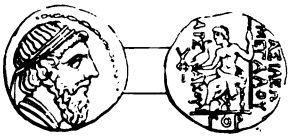

41

42

43

44

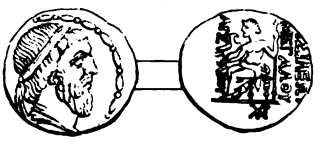

45

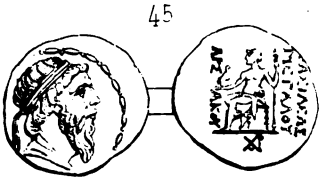

46

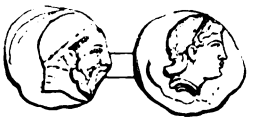

L Dardel .c

PHRAAPALE

15

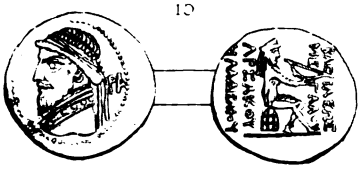

16

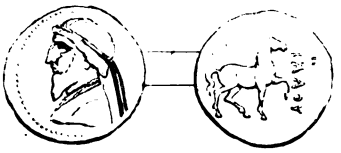

17

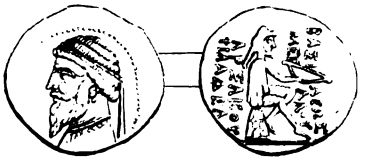

18

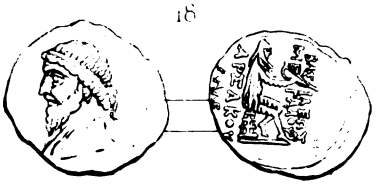

19

PHRAATE I

20

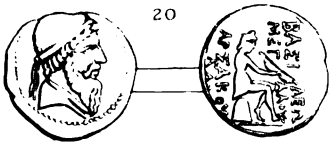

21

22

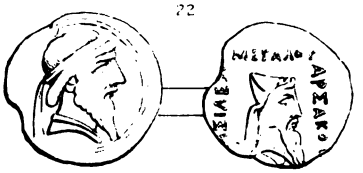

23

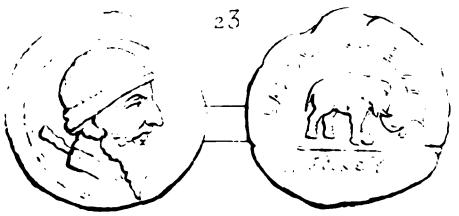

24

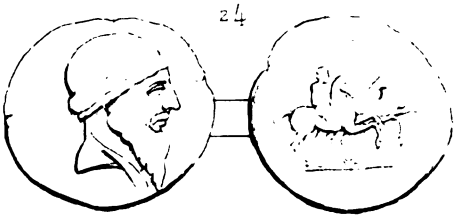

25

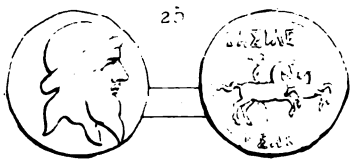

26

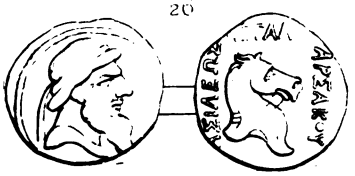

27

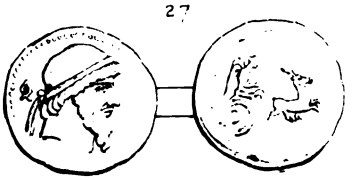

L. Dardel sc.

MITHRIDATE I.

28

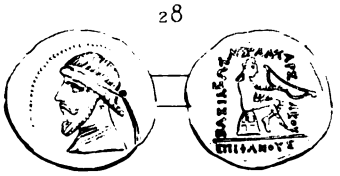

29

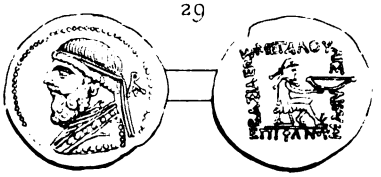

30

31

32

33

34

35

36

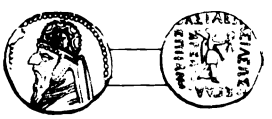

37

L Perdel sc

MITHRIDATE I.

39

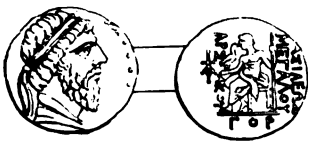

38

40

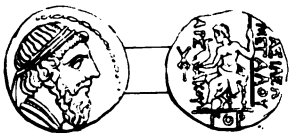

41

42

43

44

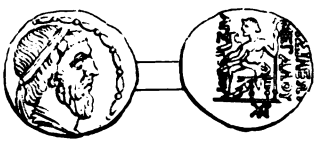

45

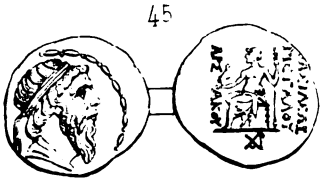

46

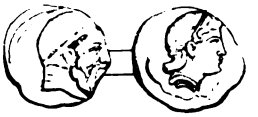

L. Dardel sc.

PHRAATE II

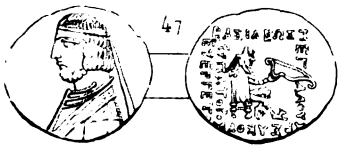
47

48

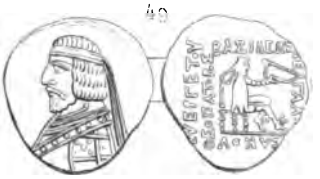
49

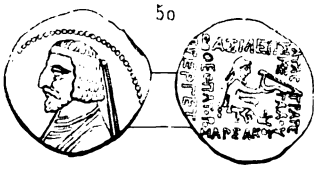
50

51

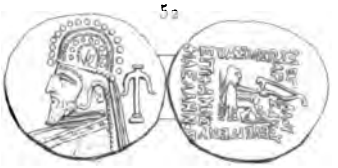
52

53

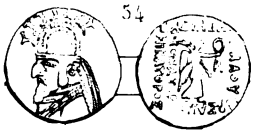
54

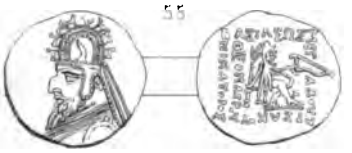
55

ARTABAN II

56

57

58

MITHRIDATE II

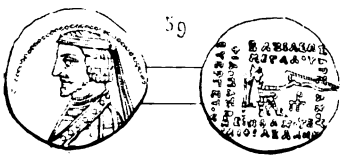
59

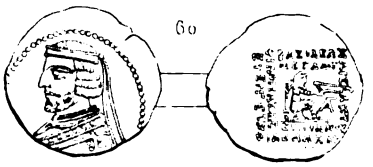
60

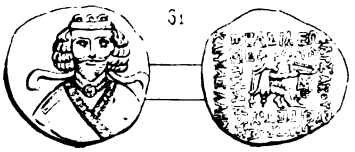
61

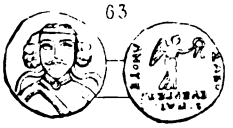
63

62

Imp. F. Chardon aîné, Paris.

CAMNASCIRÈS

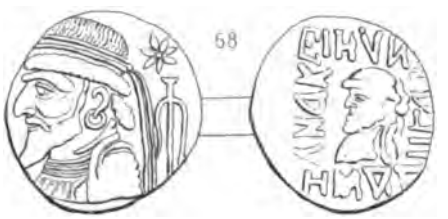

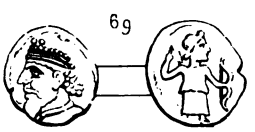

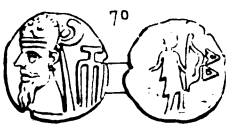

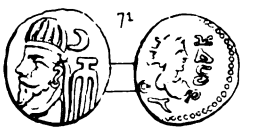

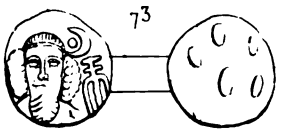

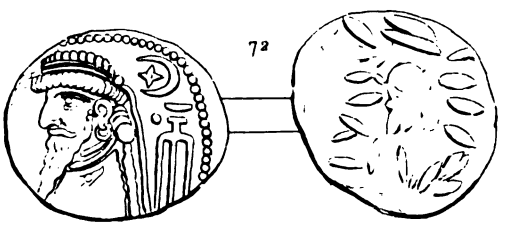

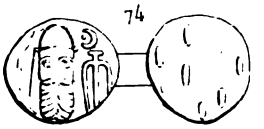

Imp F Chardon aine Paris

PL. VII

SANATRUCES I

75

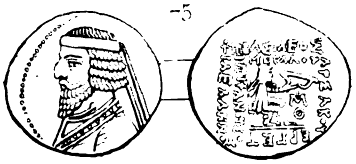

76

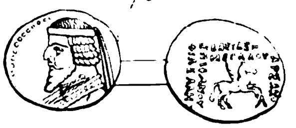

77

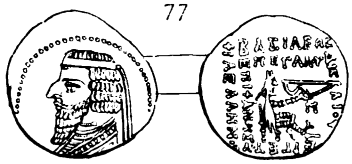

78

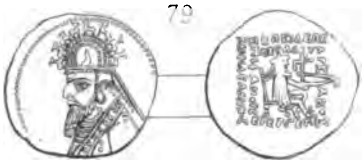

79

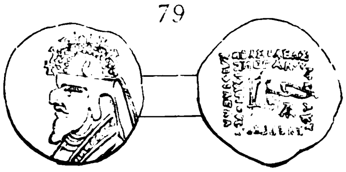

PHRAATE III

80

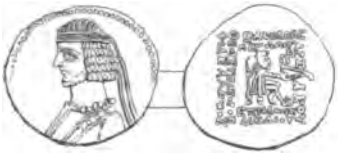

81

82

83

84

85

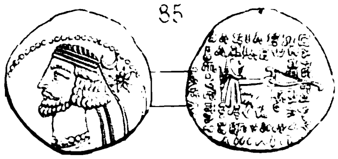

MITHRIDATE III

86

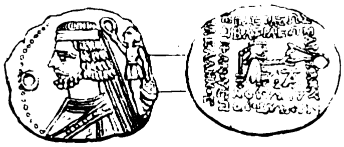

87

88

89

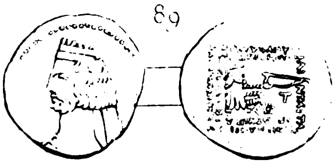

90

L. Pardel sc.

ORODE I

91

92

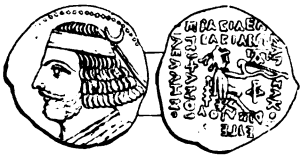

93

94

95

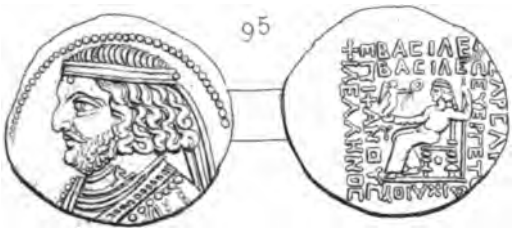

96

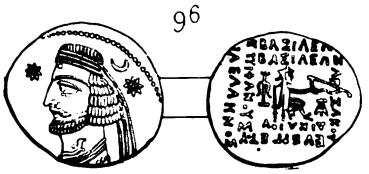

97

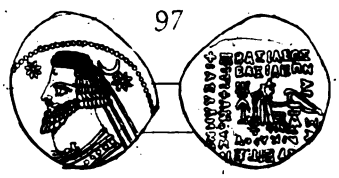

98

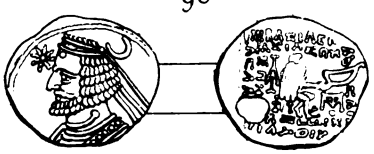

99

100

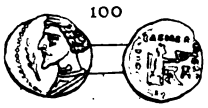

101

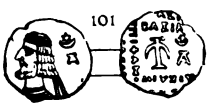

102

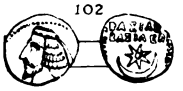

PACORUS I

104

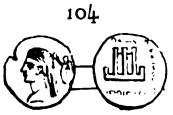

103

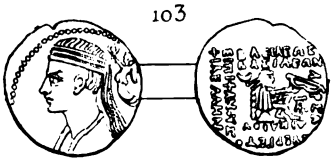

105

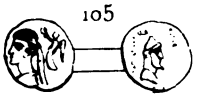

L Dardel sc.

PHRAATE IV

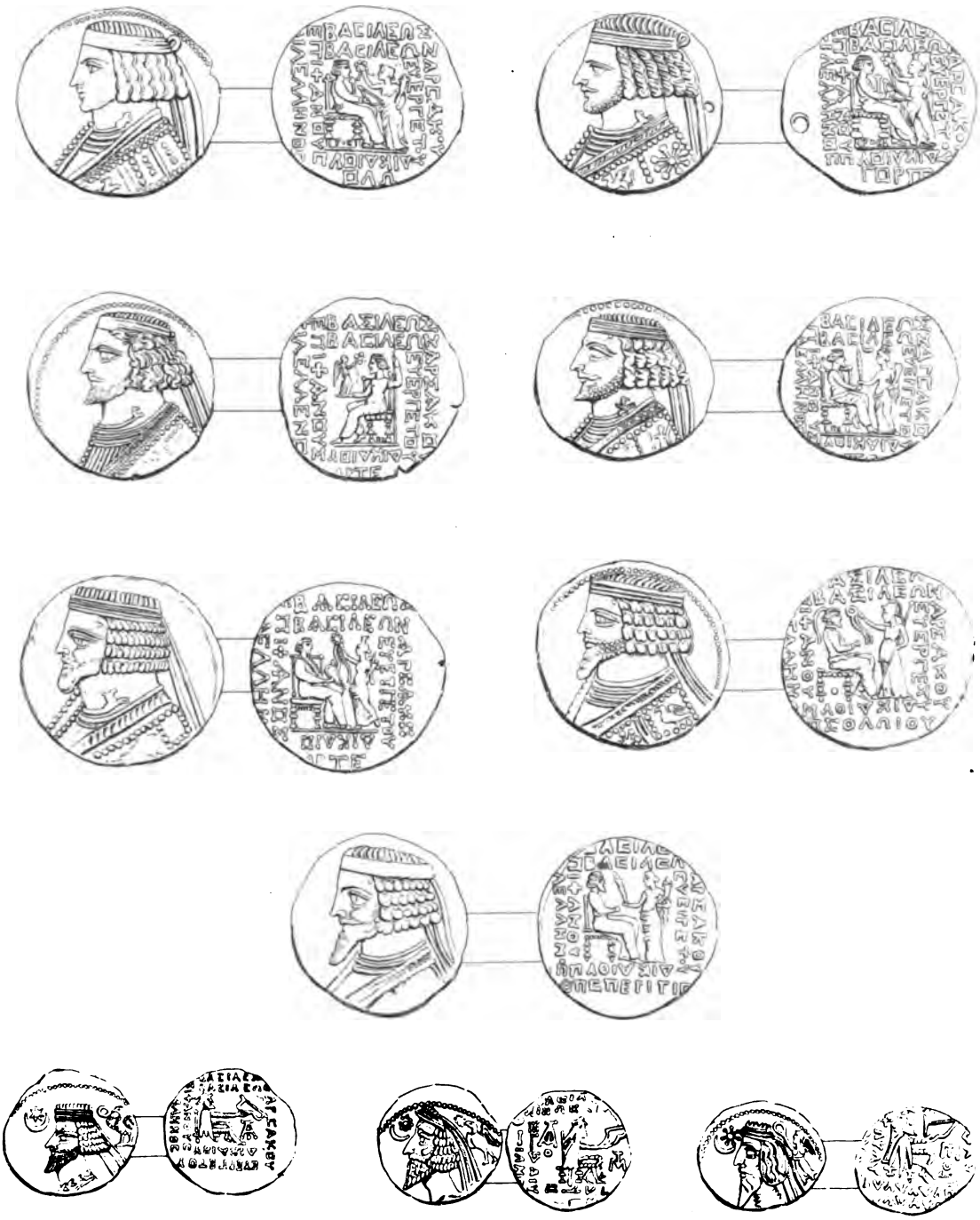

Imp Ch. Chardon

TIRIDATE II

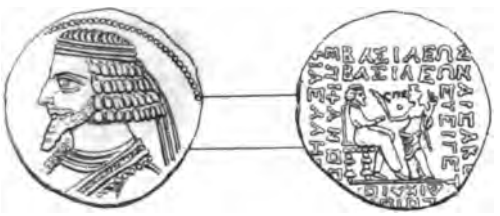

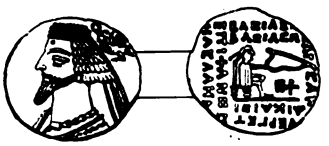

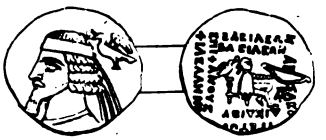

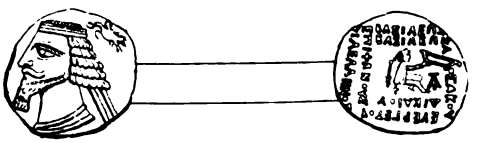

Imp. Ch. Chardon

PHRAATACE

123.

124

125

126

127

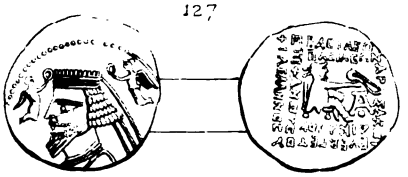

128

129

130

131

L Dardel sc

ORODE II

132

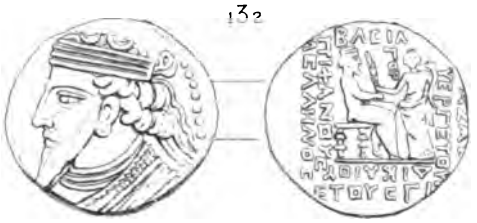

133

134

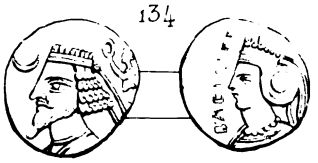

135

VONONES I.

137

136

138

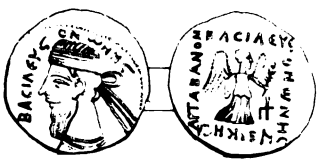

ARTABAN III

130

140

141

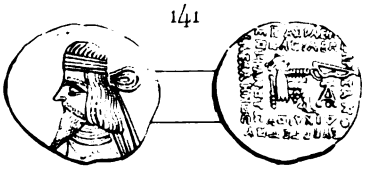

143

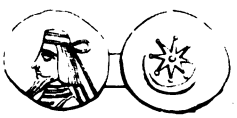

142

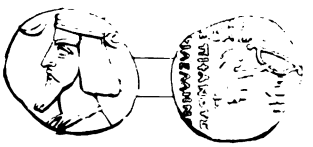

L Dardel sc.

VARDANE I

144

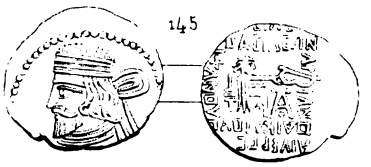
145

GOTARSÈS

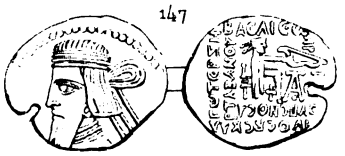
147

146

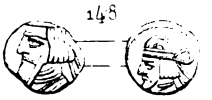
148

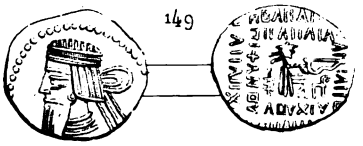
149

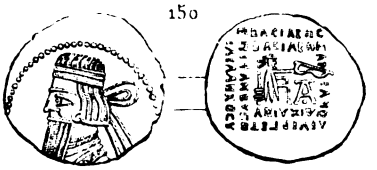
150

MIHIRDATE

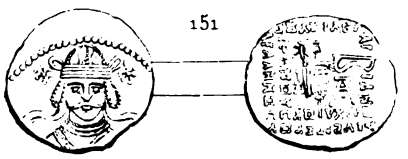
151

VOLOGESE I

152

153

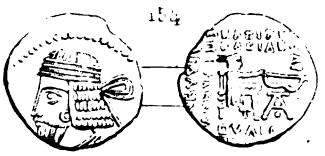
154

155

156

Imp. F. Chardon aîne Paris

VARDANE II

157

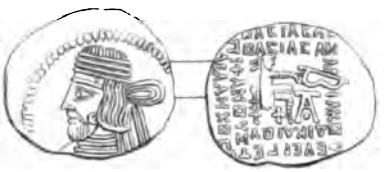
158

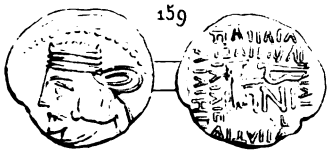
159

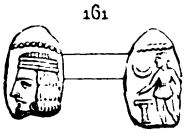
161

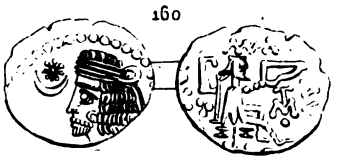
160

VOLOGESE II

162

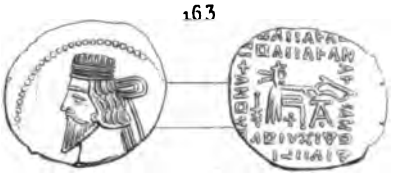
163

VOLOGESE III

164

165

167

166

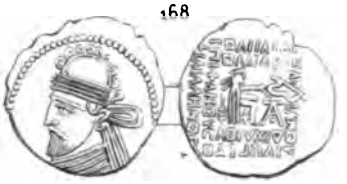
168

169

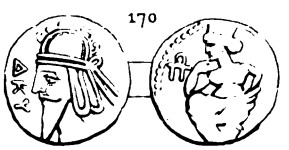
170

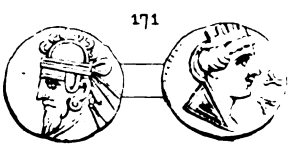
171

Imp. F. Chardon aîné, Paris

PACORUS II.

172

173

174

175

176

177

178

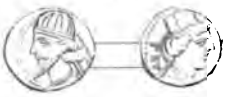

179

180

ARTABAN IV.

181

182

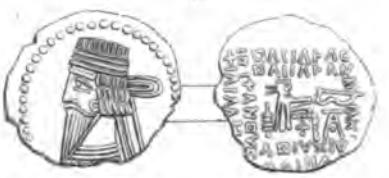

Imp. F. Chardon aîné Paris.

CHOSROÈS

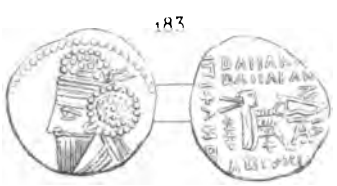
183

184

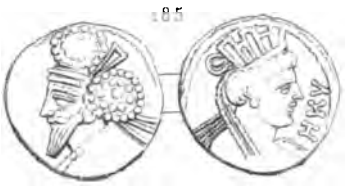
185

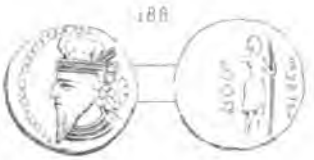
186

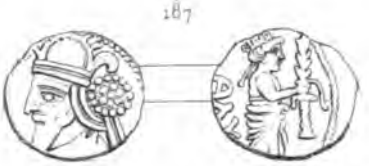
187

MITHRIDATE V

188

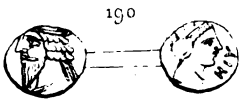
190

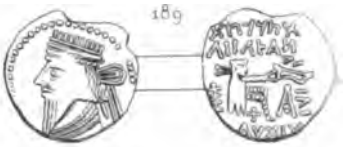
189

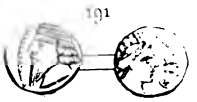
191

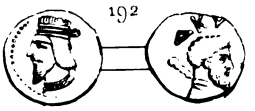
192

VOLOGESE IV.

193

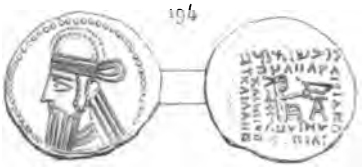
194

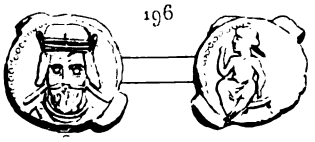
196

195

Imp F Chardon aine Paris

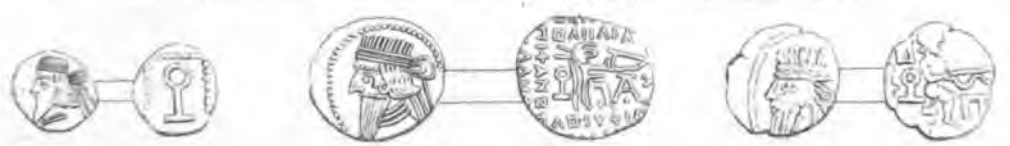

VOLOGÈSE IV

Imp Ch. Chardon

VOLOGÈSE V

VOLOGÈSE VI

ARTABAN V

ARTABAZD
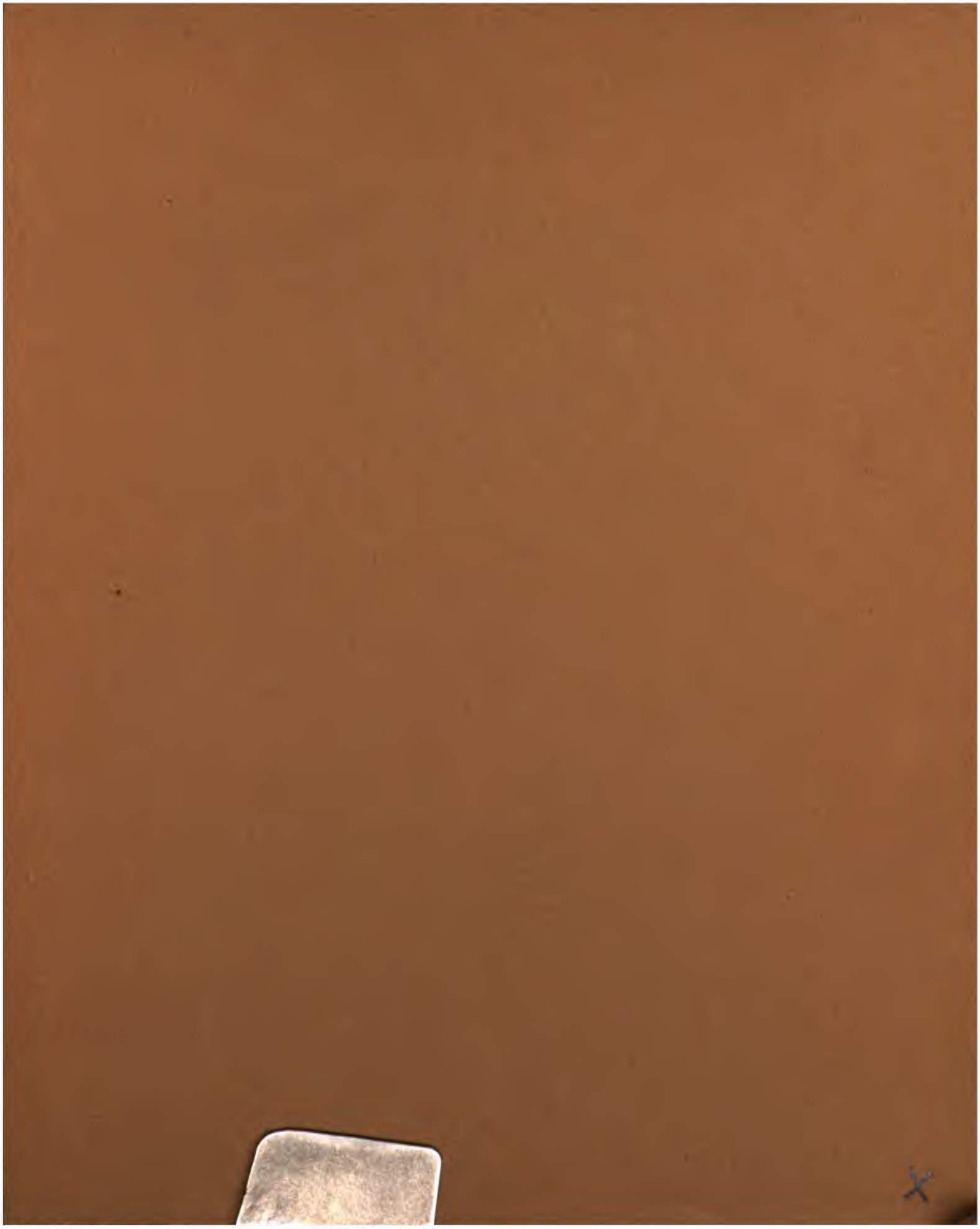
Imp. Ch. Chardon